

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Mémoire d'étude / mars 2019

Numérisation à la demande : quelles incidences sur les politiques documentaire et de services ?

Agathe Cordellier

Sous la direction de Philippe Chevrant
Conservateur en chef, chef de projets numérisation – BnF / DSR

*A la mémoire de François Brunet (1960-2018),
sans qui je n'aurais pas pris le chemin des bibliothèques.*

Remerciements

Je tiens à remercier en premier lieu Philippe Chevrant, mon directeur dans le cadre de cette étude, pour sa disponibilité et ses remarques constructives tout au long de ce travail.

Je remercie également tous les professionnels qui ont pris le temps de répondre à mes enquêtes, ainsi que ceux qui ont accepté de m'accorder des entretiens : David Aymonin, Irène Bastard, Luc Bellier, Gaël Bourdet, Emmanuelle Choiseau, Anne Clerc, Mathieu Cordonnier, Eric Dussert, Francine Filoche, Isabelle Formont, Cécile Gérard, Nicole Heyd, Bernadette Litschgi, Belinda Missiroli, Laura Pagès, Pauline Rivière, Arnauld Sillet, Jean-Baptiste Vaisman, Romain Wenz.

Pour avoir fait avancer ma réflexion et facilité mes échanges, un grand merci également à Lucie Albaret, Dirk Alvermann, Valérie Alonzo, Flora Delalande, Louise Fauduet, Marie-Madeleine Géroutet, Silvia Gstrein, Amélia Laurenceau, François Léger, Annie Metz, Louise Seaward.

La rédaction de ce mémoire n'aurait pas été possible sans les parenthèses festives en compagnie de mes collègues de DCB 27, et particulièrement mes fidèles compagnes et compagnon de rédaction, Claire, Adrien, Mylène et Célia ! Un grand merci aussi à Camille, Claire, Manon, pour leur bonne humeur quotidienne, pour les discussions bienveillantes, pour les hésitations communes et les relectures consciencieuses. Au plaisir de fêter l'arrivée du mois de mars avec vous !

Enfin, mille mercis à David pour ses relectures attentives et son soutien quotidien, et à Argos, pour ses innombrables facéties.

Résumé :

Ces dernières années, de nombreux services individualisés ont vu le jour en bibliothèque. Parmi eux, la numérisation à la demande, qui peut faire référence à la numérisation de documents patrimoniaux comme à la fourniture électronique de documents. Il s'agit de s'interroger sur l'intégration de ce service dans l'organisation plus large des bibliothèques, en explorant les opportunités qu'elle offre, à la fois sur le plan documentaire et sur le plan stratégique.

Descripteurs :

Documentation de bibliothèque -- Numérisation

Bibliothèques numériques

Bibliothèques -- Gestion des collections

Bibliothèques -- Services aux publics

Chercheurs

Reprographie – Droit

Abstract: Digitizing on Demand: what perspectives for Library Service Policies and Collections Management Policies?

The last few years have seen the development of individual services, such as digitization on demand. It refers to both special collections digitization and digital interlibrary loan. How can this help transform the way libraries interact with users? Which perspectives does it offer? What kind of impact could it have on current service policies and on collections management policies?

Keywords:

Library materials--Digitization

Digital libraries

Public services (Libraries)

Research libraries

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat : « **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France** » disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

La bibliographie de cette étude a été formalisée selon la norme ISO-690 (note, no abstract, French) grâce au logiciel Zotero.

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	9
INTRODUCTION.....	11
NUMERISER A LA DEMANDE : QUELLES REALITES AUJOURD’HUI ?	17
Un moyen de satisfaire les attentes du public.....	17
<i>Des pratiques diverses</i>	<i>18</i>
<i>...mais une volonté partagée de développer le service.....</i>	<i>23</i>
Un moyen d’enrichir les bibliothèques numériques	26
<i>Quelle articulation entre numérisation à la demande et politiques de numérisation ?.....</i>	<i>26</i>
<i>De nouveaux gisements documentaires : le contour mouvant des collections numériques</i>	<i>33</i>
Un moyen de changer de modèle de financement.....	36
<i>Externaliser le financement : mécénat, financement participatif</i>	<i>37</i>
<i>Passer d’un financement ex-post à un financement ex-ante</i>	<i>40</i>
LA NUMERISATION A LA DEMANDE : QUELLES OPPORTUNITES DOCUMENTAIRES ET STRATEGIQUES ?	45
Faire de la numérisation à la demande un outil de politique documentaire.....	45
<i>S’adapter à de multiples contraintes : du public-cible au projet d’établissement.....</i>	<i>46</i>
<i>Définir des indicateurs statistiques : communications, consultations, citations</i>	<i>51</i>
Faire de la numérisation à la demande un service à la recherche	55
<i>Moderniser la fourniture de document, un enjeu crucial pour l’accès à l’information</i>	<i>55</i>
<i>Proposer des services innovants de numérisation individualisée : vers l’autonomie des usagers</i>	<i>61</i>
Faire de la numérisation à la demande un levier de coopération entre bibliothèques et enseignants-chercheurs	65
<i>Plaidoyer pour une collaboration en amont des processus de numérisation.....</i>	<i>65</i>
<i>Fédérer bibliothécaires, étudiants et enseignants autour de projets communs</i>	<i>70</i>
CONCLUSION.....	75
SOURCES	79
<i>Entretiens</i>	<i>79</i>
<i>Sources juridiques</i>	<i>80</i>

<i>Sources documentaires</i>	80
BIBLIOGRAPHIE	83
<i>Politique documentaire</i>	83
<i>Numérisation et bibliothèques numériques</i>	84
<i>Fourniture de documents et PEB</i>	85
<i>Etude des publics et participation des usagers</i>	86
<i>Evaluation des usages</i>	87
<i>Droits d’auteur et diffusion des contenus</i>	88
<i>Valorisation des contenus numériques</i>	89
ANNEXES	91
TABLE DES MATIERES	137

Sigles et abréviations

ABES : Agence bibliographique de l'Enseignement supérieur

ADBU : Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires

ADEMEC : Association des diplômés et des élèves de master de l'Ecole des Chartes

ANR : Agence nationale de la recherche

BHdV : Bibliothèque de l'hôtel de Ville

BHVP : Bibliothèque historique de la Ville de Paris

BIU : Bibliothèque inter-universitaire

BnF : Bibliothèque nationale de France

BNUS : Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

CA : Conseil d'administration

Cadist : Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique

CC : *Creative Commons*

CCTP : Cahier des clauses techniques particulières

CFC : Centre français d'exploitation du droit de copie

CLIR : *Council on Library and Information Resources*

CPU : Conférence des Présidents d'universités

CS : Conseil scientifique

CTLes : Centre technique du livre de l'Enseignement supérieur

DCB : Diplôme de conservateur des bibliothèques

DEP : Droit, Economie, Politique

EOD : *eBooks on Demand*

EPBF : Etablissement public de la bibliothèque de France

ESGBU : Enquête statistique générale auprès des bibliothèques universitaires

ESR : Enseignement supérieur et Recherche

ETPT : Equivalent temps plein travaillé

FDD : Fourniture de documents à distance

FED : Fourniture électronique de documents

GED : Grand établissement documentaire

GIS : Groupement d'intérêt scientifique

HTR : *Handwritten Text Recognition*, reconnaissance de textes manuscrits

ICCA : Industries culturelles et création artistique

IFLA : *International Federation of Library Associations and Institutions*

INHA : Institut national d'histoire de l'art

Inist : Institut de l'information scientifique et technique

INRA : Institut national de la recherche agronomique
JISC : *Joint Information Systems Committee*
JPAC : Journées des pôles associés et de la coopération
LIBER : Ligue des bibliothèques européennes de recherche
LLA : Littérature et Art
MESRI : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
NISO : *National Information Standards Organization*
OCR : *Optical Character Recognition*, reconnaissance optique de caractères
OLR : *Optical Layout Recognition*
PEB : Prêt entre bibliothèques
PHS : Philosophie, Histoire et Sciences de l'Homme
PLAO : Poste de lecture assistée par ordinateur
READ : *Recognition and Enrichment of Archival Documents*
RIN : *Research Information Network*
SCD : Service commun de documentation
SCOOP : Service de coopération documentaire de l'Université de Bordeaux
SGBM : Système de gestion de bibliothèque mutualisé
SHS : Sciences humaines et sociales
SUDOC : Système universitaire de documentation
TIDSR : *Toolkit for the Impact of Digitised Scholarly Resources*
UCL : *University College London*
UGA : Université Grenoble-Alpes
UX : *User Experience*, expérience utilisateur
VOD : *video on demand*, vidéo à la demande

INTRODUCTION

En mars 2014, Sophie Klopp faisait dans son mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques (DCB) un panorama des services de numérisation et d'impression à la demande en bibliothèque¹. Cinq ans plus tard, alors que les services individualisés se sont développés, nous proposons de faire le bilan des évolutions que ces services ont pu connaître et d'en étudier les opportunités. Si la numérisation à la demande est une notion dont la définition paraît assez simple, elle comporte toutefois plusieurs facettes dont les problématiques semblent parfois très éloignées. La numérisation à la demande en elle-même rassemble deux aspects : la numérisation, qui est le procédé le plus récent de reproduction, et les services « à la demande », soit une manière très contemporaine de le mettre en œuvre. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette notion de « demande », parfois confondue et parfois opposée à celle de « besoin ». S'il l'on s'en tient, au départ tout du moins, à une définition simple, la demande est « l'action de faire savoir que l'on désire quelque chose »². Qu'est-ce alors que la numérisation à la demande ? Service déclenché sur demande d'un usager, le plus souvent à distance, voire au moyen d'un accès en ligne, la numérisation à la demande répond au besoin individuel d'un usager³. De par la grande diversité de documents qu'elle peut concerner – documents sous droits ou non, extraits ou documents complets, monographies, articles scientifiques, articles de presse, travaux universitaires, documents iconographiques, manuscrits – elle se développe à travers divers services de bibliothèque.

Nous avons abordé cette notion par ses deux aspects principaux : la demande de numérisation patrimoniale et la fourniture de documents à distance (FDD). Le premier, concernant des documents libres de droit, est étroitement lié à la constitution des bibliothèques numériques. Ses liens avec la politique documentaire, entendue ici comme la construction de collections numériques, sont ainsi évidents. En effet, comme ne manque pas de le souligner Bertrand Calenge dans *Bibliothèques et politique documentaire à l'heure d'Internet*, que sont les corpus constitués dans le cadre de plans de numérisation sinon des collections électroniques, construites selon des modalités similaires aux collections physiques⁴ ? Emmanuelle Bermès et Frédéric Martin renchérisaient en 2010 :

la collection numérique ne semble pas déroger à la définition canonique de la collection [...], c'est-à-dire un ensemble cohérent de documents, établi en vue d'un usager précis, faisant l'objet d'une gestion. Chacun des documents qui la composent a plus de valeur dans l'entité collective qu'il n'en a individuellement⁵.

¹ KLOPP, Sophie et CHENEY, Nicolas. *Numérisation et impression à la demande en bibliothèque: un panorama*. Mémoire d'étude de conservateur des bibliothèques. Villeurbanne : Enssib, 2014.

² « demande », Dictionnaire de français Larousse en ligne, [consulté le 20 janvier 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/demande/23191>.

³ KLOPP, Sophie et CHENEY, Nicolas., *op. cit.*, p. 17.

⁴ CALENGE, Bertrand. *Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'Internet*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 2008, p. 142. ISBN 978-2-7654-1048-5.

⁵ BERMÈS, Emmanuelle et MARTIN, Frédéric. Le Concept de collection numérique. *Bulletin des bibliothèques de France*. Mai 2010, n° 3, p. 13-17.

Pour le second aspect, la situation n'est pas si claire : en effet, la fourniture de documents à distance, qui regroupe au sens strict du terme à la fois la fourniture de documents originaux et la fourniture de reprographes, est un dispositif ambigu vis-à-vis du numérique⁶. Il s'agit en fait dans cette étude de s'interroger précisément sur les modalités de la fourniture électronique de documents (FED), service « qui permet de fournir à l'utilisateur un document numérique, ou une reprographie d'un document imprimé qui a été numérisé au préalable »⁷, ainsi que sur les opportunités que pourrait offrir la modernisation de la FDD en général. L'articulation de ces deux aspects est double. On constate en effet des oppositions entre les deux dispositifs : la numérisation patrimoniale concerne le plus souvent des documents libres de droits, la FED des documents le plus souvent très récents, donc sous droits ; la diffusion des documents numérisés dans le premier cas est ainsi aisée, alors que la question du respect du droit d'auteur se pose dans le second ; les demandes de numérisations patrimoniales sont le plus souvent rattachées aux services des fonds patrimoniaux, alors que les demandes de FED le sont soit aux services de gestion des collections, soit aux services aux chercheurs. C'est finalement ce dernier point qui souligne la convergence entre les deux facettes de notre étude : leur objectif, c'est-à-dire fournir l'information sous forme de document, est commun.

La mise à disposition de l'information n'est pas qu'une mission clé de la bibliothèque, c'est aussi ce qui tisse le lien entre collections et services. Selon l'usage du terme qui prévaut aujourd'hui, la politique documentaire « recoupe les collections et les services qui leur sont associés »⁸. C'est dans cette optique que nous nous proposons d'étudier les effets de la numérisation à la demande, qu'elle soit patrimoniale ou non. Il reste à s'interroger sur le statut des documents numérisés à la demande : sont-ils conservés ? Si non, lorsque les numérisations effectuées n'ont qu'une vie éphémère, est-il légitime de lier politiques documentaire et de service et numérisation à la demande ? Si oui, et que les documents numérisés sont conservés, peut-on dire qu'ils constituent des collections, ou tout du moins des ensembles jouant un rôle dans la politique documentaire et, par extension, la politique de services de l'établissement ? On se souvient de Bertrand Calenge affirmant que « chaque document est de peu d'importance, l'ensemble « architectural » constitué [...] compt[ant] avant tout »⁹. Cette affirmation paraît s'opposer directement à notre sujet d'étude : si le document n'a pas d'importance documentaire en dehors de son ensemble, comment peut-il avoir un effet sur les constructions de ces ensembles ? Toutefois, nos entretiens avec des professionnels des bibliothèques nous ont conduits à repenser cette vision. Prenons le cas des demandes de numérisations patrimoniales : s'il va de soi que ce service n'entre pas en premier lieu dans le cadre de la constitution d'une bibliothèque numérique, la numérisation à la demande ressort tout de même comme un moyen – dont ce n'est pas l'objectif premier – d'enrichir ces bibliothèques numériques¹⁰. Il semble ainsi ici approprié

⁶ BARAGGIOLI, Jean-Louis. *Etude sur la modernisation du prêt entre bibliothèques et fourniture de documents à distance dans le cadre du GIS CollEx-Persée*. Paris : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 31 octobre 2018, p. 8-9.

⁷ *Ibid.*

⁸ CAVALIER, François et POULAIN, Martine (dir.). *Bibliothèques universitaires: nouveaux horizons*. Paris, France : Éditions du Cercle de la librairie, 2015, p. 59. ISBN 978-2-7654-1469-8.

⁹ CALENGE, Bertrand. *op. cit.*, p. 120.

¹⁰ KLOPP, Sophie et CHENEY, Nicolas. *op. cit.*, p. 45. ANDRO, Mathieu. *Bibliothèques numériques et crowdsourcing : expérimentations autour de Numalire, projet de numérisation à la demande par crowdfunding*

de rappeler que « la politique documentaire veut regarder tous les éléments qui [...] concourent à modifier [...] la collection, et les moyens par lesquels [elle] peut être mise au service de son public »¹¹. La numérisation à la demande, patrimoniale ou non, est un moyen par lequel la collection est mise au service de son public. Elle est l'un des éléments influant sur sa construction et sa communication, bien qu'indirectement. L'approche que nous adopterons pour cette étude de la numérisation à la demande est donc celle-ci.

L'acception courante de la politique documentaire rassemble deux composantes : la collection elle-même, mais également « la collectivité pour laquelle elle est constituée, gérée et animée »¹². Suivant une tendance globale dans les bibliothèques aujourd'hui, l'utilisateur se trouve au centre de l'offre. Comme l'affirme Graham Bulpitt en 2017, « pour une bibliothèque moderne, la clé de la réussite réside dans l'importance accordée à l'utilisateur, donc dans la fourniture de services susceptibles de s'adapter aux besoins de chacun »¹³. Les services à la demande en sont un bon exemple : ils permettent, dans l'absolu, d'adapter au maximum un service aux attentes d'un utilisateur, puisque ce dernier en est à l'origine. Au-delà de ce simple constat, ces services individualisés permettent d'apprendre de nos utilisateurs : dans notre cas, leurs domaines de recherche et centres d'intérêt, leurs habitudes de recherche documentaire et leurs demandes de numérisations sont autant d'éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre des politiques documentaire et de services de l'établissement. Ceux-ci constituent des indicateurs informels de l'activité de la bibliothèque et des attentes des publics, à travers le regard du bibliothécaire tout du moins. Dans un environnement où, parfois, les utilisateurs perçoivent le document numérique comme un premier point d'accès aux collections en raison du développement des bibliothèques numériques, des offres de documentation électronique et de l'essor de l'*Open Access*, la numérisation à la demande pourrait prendre une ampleur que l'on ne lui prête pas actuellement. Il s'agit ainsi d'étudier les perspectives possibles d'un service aujourd'hui peu pris en compte, qui pourrait toutefois se positionner au cœur des enjeux de l'accès à l'information¹⁴.

Cette étude est l'occasion de réaliser un nouveau panorama des services existants de numérisation à la demande, qui nous a paru un préalable indispensable à notre exploration du sujet. Notre méthodologie s'est ainsi construite en deux étapes principales. Dans un premier temps, nous avons souhaité établir un état des lieux de l'existant, à travers la bibliographie et une enquête généraliste (cf.

[en ligne]. Thèse de doctorat. [S.l.] : Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis, 10 octobre 2016. [Consulté le 19 janvier 2019]. Disponible à l'adresse : <http://www.theses.fr/2016PA080039>.

¹¹ CALENGE, Bertrand. *op. cit.*, p. 77.

¹² CALENGE, Bertrand. Comment intégrer les ressources numériques dans une politique documentaire ? Dans : BARRON, Géraldine et LE GOFF-JANTON, Pauline (dir.), *Intégrer des ressources numériques dans les collections*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2014, p. 47. ISBN 979-10-91281-18-8.

¹³ BULPITT, Graham. Le rôle croissant joué par les bibliothécaires : le point de vue britannique. Dans : MARCEROU-RAMEL, Nathalie, *Les métiers des bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2017, p. 200. ISBN 978-2-7654-1526-8.

¹⁴ « End-users are starting to perceive digital documents as a primary access point to collections » dans : OOGHE, Bart et MOREELS, Dries. Analysing Selection for Digitisation: Current Practices and Common Incentives. *D-Lib Magazine* [en ligne]. Septembre 2009, Vol. 15, n° 9/10. [Consulté le 16 juillet 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.dlib.org/dlib/september09/ooghe/09ooghe.html>.

annexes 1, 2, 3 et 4 pour les documents en rapport avec l'enquête « Numérisation à la demande et politique documentaire »). Dans un second temps, certains points mis au jour par cet état des lieux ont été approfondis par la mise en ligne d'une seconde enquête plus ciblée portant sur les pratiques actuelles des gestionnaires de PEB ainsi que par des entretiens semi-directifs avec 18 professionnels du monde des bibliothèques (cf. annexe 5 et sources p. 79 pour la synthèse des résultats de l'enquête « Pratiques actuelles des gestionnaires de PEB » et la liste des entretiens). Le choix de réaliser une enquête globale en début d'étude s'est rapidement imposé : nous souhaitons en effet inscrire notre réflexion dans des projets concrets et instaurer ainsi un dialogue avec des bibliothécaires d'établissements variés, afin de percevoir une réalité de terrain pouvant être variable selon les organisations, les budgets et les fonds. Cette enquête était divisée en deux grandes parties, l'une sur la numérisation à la demande et l'autre sur les rapports de ce service à la politique documentaire. Nous reviendrons tour à tour sur l'une et l'autre de ces parties. C'est à partir des résultats de cette première enquête que nous avons pu isoler des points d'intérêt particuliers et prendre contact avec des collègues afin de développer les éléments présentés dans la suite de cette étude. La seconde enquête a été diffusée parallèlement aux entretiens, avec pour objectif de remédier à un manque révélé par les résultats de la première, nos répondants ayant majoritairement abordé le questionnaire avec la numérisation patrimoniale à l'esprit. Notre étude se nourrit donc des résultats de ces deux questionnaires en ligne, dont des extraits figurent dans le corps de ce travail. Ces deux enquêtes ont été réalisées sur l'outil *Google Forms*, et diffusées successivement entre mai et décembre 2018. La première, ouverte le 6 mai et clôturée le 30 septembre, l'a été *via* le forum de l'Association des Directeurs et des personnels de direction des Bibliothèques Universitaires (ADBU) et la liste de diffusion Bibliopat. La seconde a suivi l'analyse des résultats de celle-ci, et a été diffusée entre le 15 novembre et le 15 décembre par e-mail à une liste de 111 adresses collectées sur les sites web institutionnels des bibliothèques universitaires. La liste initiale des bibliothèques ciblées était celle des établissements participant au réseau PEB des bibliothèques universitaires et de recherche (Supeb), disponible sur le site de l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur (ABES)¹⁵. Pour des raisons d'anonymat, n'ont été retenues que les adresses des services de PEB ne mentionnant pas de noms propres. Étaient ainsi exclues les adresses formées sur le modèle prénom.nom@établissement.fr. Ayant obtenu 60 réponses au premier questionnaire et 66 au second, nous estimons que ces échantillons sont assez significatifs pour nous permettre de dégager de grandes tendances, sans toutefois nous autoriser à en tirer des conclusions générales. Sauf autorisation expresse de l'auteur des propos, les extraits de nos résultats d'enquête et de nos entretiens semi-directifs seront anonymisés.

L'approche initiale pour cette étude était purement documentaire. Il s'agissait au départ de s'interroger sur les conséquences de la numérisation à la demande sur les politiques documentaires. Toutefois, au fur et à mesure de nos lectures et de nos échanges avec les professionnels confrontés au quotidien à la numérisation à la demande, nous avons pu prendre la mesure de son ancrage concret dans les politiques de services des établissements, et de l'attachement des bibliothécaires

¹⁵ Disponible à cette adresse : <http://www.abes.fr/Sudoc/Pret-entre-bibliotheques-PEB/Le-reseau-PEB>.

aux possibilités de développement qu'elle offre. Ce dernier point nous a poussés à ne pas nous limiter à un panorama mais à tenter d'offrir des pistes de réflexion et d'amélioration pour les services de numérisation à la demande. Par là même, nous nous sommes efforcés d'étendre le périmètre de notre étude : au-delà des implications documentaires de la numérisation à la demande, quelles sont les forces de ce service ? Quelles en sont les opportunités ? Peut-on et doit-on y voir un service annexe, comme c'est actuellement le cas, ou est-il possible d'en faire, parfois, le cœur d'une offre de services destinée à certains publics ?

Nous avons ainsi abordé la numérisation à la demande comme, plus qu'un service, un ensemble de moyens : un moyen de satisfaire les attentes du public ; un moyen d'enrichir les bibliothèques numériques ; un moyen de changer de modèle de financement. Ce sont ces moyens que nous avons souhaité exploiter afin de les transformer en pistes d'exploration des possibilités qui pourraient s'offrir aux professionnels des bibliothèques lorsqu'il est question de numérisation à la demande. Notre prospection nous a conduits à isoler trois perspectives principales : faire de la numérisation à la demande un outil de politique documentaire ; en faire un service aux chercheurs ; en faire un levier de coopération entre bibliothèques et enseignants-chercheurs. Ces éléments de nos deux axes se répondent informellement. À la volonté de satisfaire les attentes du public, la perspective de faire de la numérisation à la demande un outil de politique documentaire vient apporter une piste de méthode. À l'enrichissement des bibliothèques numériques, l'idée d'élargir l'offre de service documentaire de l'établissement en en faisant un réel service aux chercheurs vient proposer une vision plus globale. À l'externalisation des financements, la volonté d'en faire un levier de coopération entre bibliothécaires et communauté universitaire vient suggérer d'élargir la perspective d'ouverture, qui deviendrait non seulement financière mais également scientifique. Par ces associations entre constats et pistes de développement, nous cherchons à mettre en évidence les ressources qu'offrent la numérisation à la demande et ses mises en œuvre. C'est donc d'un point de vue stratégique et non technique que nous abordons le sujet.

NUMERISER A LA DEMANDE : QUELLES REALITES AUJOURD'HUI ?

Afin de faciliter la dimension prospective de cette étude, il était nécessaire de construire un état des lieux de la question sur lequel s'appuyer. Comme souligné en introduction, cela requérait de croiser données théoriques et données pratiques, les premières étant issues d'une bibliographie essentiellement anglophone, et les secondes de l'enquête généraliste lancée en mai 2018. En effet, si la numérisation à la demande n'a pas fait l'objet d'une étude approfondie en France depuis le lancement de ce type de service dans nos bibliothèques, des recherches ont été menées sur ce sujet dans plusieurs pays anglo-saxons. Nous avons ainsi pu avoir accès à des rapports d'études concernant la mise en place de ce service à la bibliothèque Richard J. Daley de l'Université de l'Illinois à Chicago ou aux Archives nationales d'Australie¹⁶. Cette documentation a permis de dégager des axes de recherche. Toutefois, l'ancrage dans le paysage bibliothéconomique français de notre étude et les différences de fonctionnement et de moyens entre nos pays exigeaient de compléter ces retours d'expérience par des témoignages de bibliothécaires français. Le questionnaire d'enquête avait ainsi pour objectifs de prendre connaissance des pratiques et de s'informer sur les projets aboutis en matière de numérisation à la demande.

Cette approche a permis de mettre en évidence l'usage que les bibliothécaires font de la numérisation à la demande au quotidien, et les bénéfices qu'ils lui associent. Présenté dans cette première partie, l'état des lieux se veut le plus proche possible des pratiques. Il est ainsi l'occasion de revenir de manière synthétique sur les résultats de notre enquête, et d'en nourrir nos réflexions. Les trois axes choisis pour cet état des lieux correspondent à trois angles d'observation. Il s'agissait d'explorer d'abord le rapport qu'ont les bibliothécaires avec ce service, puis le rapport entre les collections numériques et les numérisations issues de demandes, et enfin le rapport entre les possibilités de financement et leurs conséquences sur les choix stratégiques des professionnels.

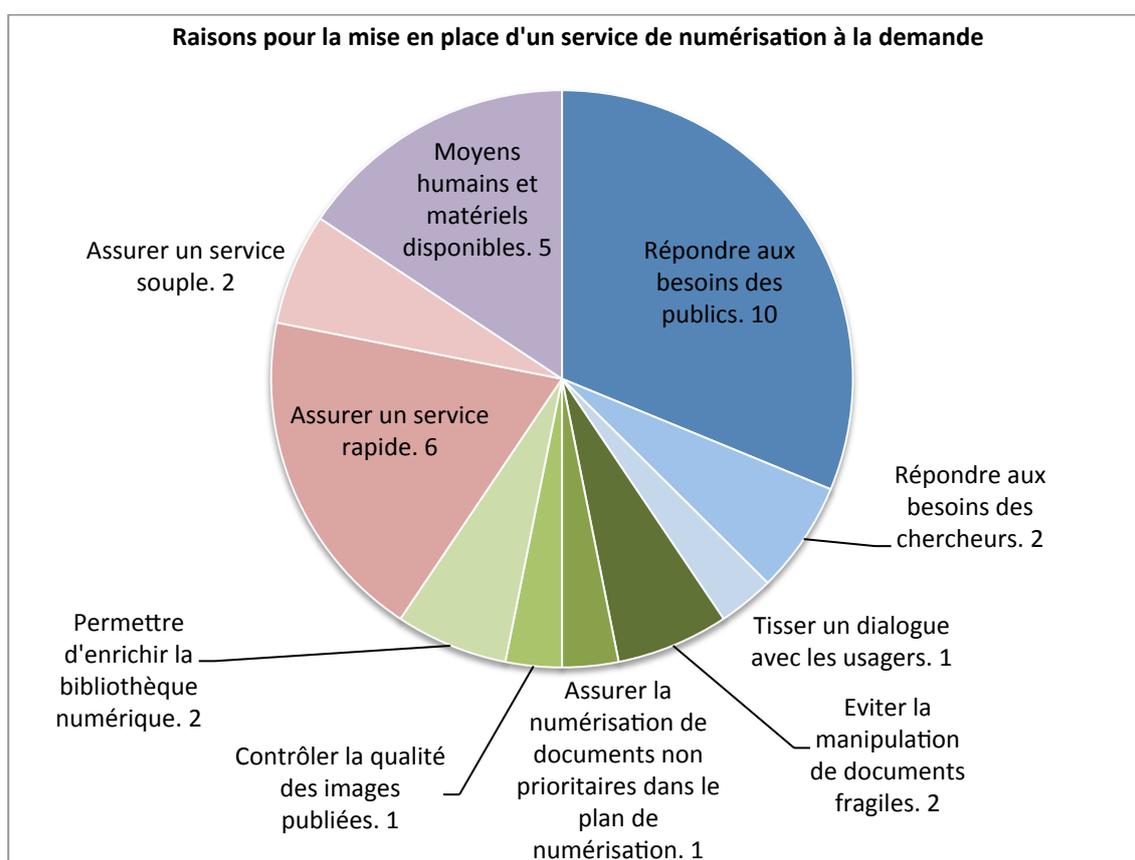
UN MOYEN DE SATISFAIRE LES ATTENTES DU PUBLIC

Comme le souligne Mathieu Andro dans sa thèse, *Bibliothèques numériques et crowdsourcing : expérimentations autour de Numalire, projet de numérisation à la demande par crowdfunding*, la numérisation à la demande est d'abord un service rendu à l'utilisateur¹⁷. Il faut ainsi se pencher en premier lieu sur cet aspect : c'est un service dont l'objectif affirmé est de satisfaire les attentes des publics. Notre enquête généraliste lancée en mai 2018 confirme cette perception du service du côté des bibliothécaires. Nous nous y sommes en effet interrogés sur les raisons

¹⁶ HARRIS, Valerie. How Can I Help You?: Becoming User-Centered in Special Collections. *Archival Issues* [en ligne]. 2010, Vol. 32, n° 2. [Consulté le 16 juillet 2018]. Disponible à l'adresse : <http://digital.library.wisc.edu/1793/72383>. LING, Ted et MCLEAN, Anne. Taking it to the People: Why the National Archives of Australia Embraced Digitisation on Demand. *Australian Academic & Research Libraries*. Janvier 2004, Vol. 35, n° 1, p. 2-15.

¹⁷ ANDRO, Mathieu. *Bibliothèques numériques et crowdsourcing : expérimentations autour de Numalire, projet de numérisation à la demande par crowdfunding* [en ligne]. Thèse de doctorat. [S.l.] : Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis, 10 octobre 2016, p. 104. [Consulté le 19 janvier 2019]. Disponible à l'adresse : <http://www.theses.fr/2016PA080039>.

pour lesquelles les répondants avaient adopté la numérisation à la demande. Nous avons pu définir quatre grandes catégories de réponses : la place des publics, qui regroupe la volonté de répondre aux besoins du public, celle de répondre aux besoins des chercheurs et le souci de tisser un dialogue entre bibliothécaires et usagers (en nuances de bleu ci-dessous) ; les intérêts professionnels des bibliothécaires, regroupant les volontés d'éviter la manipulation de documents fragiles, d'assurer la numérisation de documents non prioritaires dans le plan de numérisation, de contrôler la qualité des images publiées, et d'enrichir la bibliothèque numérique (en nuances de vert ci-dessous) ; l'efficacité du service, qui regroupe la souplesse et la rapidité (en nuances de rouge ci-dessous) ; les moyens existants, humains et matériels (en violet ci-dessous). On constate ainsi que la place des publics apparaît dans ces résultats comme primordiale, avec 13 réponses. Ce chiffre est d'autant plus significatif qu'il s'agissait d'une question ouverte, sans propositions de réponses à cocher. Les répondants, non orientés, ont tout de même convergé vers cet aspect, et c'est pourquoi nous nous y attacherons en priorité. Les autres aspects mentionnés seront étudiés par la suite.



Place des publics	Intérêts professionnels	Efficacité	Moyens
-------------------	-------------------------	------------	--------

Figure 1. Raisons invoquées par les répondants pour la mise en place d'un service de numérisation à la demande. Source : enquête « Numérisation et politique documentaire », 6 mai – 30 septembre 2018. Cf. annexe 1 pour la synthèse des résultats.

Des pratiques diverses...

Malgré une convergence significative sur la définition et les objectifs des services de numérisation à la demande, les résultats ont montré une très grande variété de mises en œuvre de ces services. A travers les modalités spécifiques à

chaque établissement, il est possible de faire transparaître des choix professionnels et de révéler l'orientation privilégiée par l'établissement au vu de ses fonds, ses publics et son organisation. En retraçant le parcours de traitement d'une demande de numérisation, on peut dessiner les points de convergence et de divergence de nos répondants.

A la réception de la demande

La première phase d'une demande de numérisation est celle de la réception de la demande et du processus qui s'ensuit : définition précise de la demande (type de document, quantité de vues commandées), établissement d'un devis si le service est payant, jusqu'au passage en traitement de la demande, c'est-à-dire au passage en numérisation du document. Comme mentionné plus haut, la demande de numérisation peut avoir trait soit à la numérisation patrimoniale – nous utiliserons ce terme pour toute numérisation de documents appartenant à un fonds patrimonial et, le plus souvent, libres de droits – ou à la fourniture électronique de document – nous utiliserons ce terme pour toute numérisation de documents appartenant à un fonds courant ou spécialisé et, le plus souvent, protégés par le droit d'auteur. La séparation de ces deux formules peut paraître artificielle dans la mesure où leur objectif est commun. Toutefois, l'organisation des bibliothèques et les réponses que nous avons obtenues à notre questionnaire montrent toutes deux que cette division est, à la fois intellectuellement et en pratique, une réalité de la numérisation à la demande aujourd'hui.

Sur les 40 réponses dirigées vers les sections interrogeant les pratiques des professionnels, soit celles des répondants ayant affirmé que leurs établissements proposaient un service de numérisation à la demande, 35 indiquent que ce service concerne les fonds patrimoniaux. Aucune question n'étant obligatoire dans le corps du questionnaire, l'ensemble des répondants redirigés n'a pas souhaité répondre à toutes les questions qui lui étaient posées. Il se peut donc que le nombre de réponses correspondant à 100% soit moindre que ces 40 réponses. Ainsi, 100% des réponses données indiquent que les documents patrimoniaux sont inclus dans le périmètre de la numérisation à la demande. Au contraire, seulement 10 réponses, soit 29%, rapportent l'inclusion du PEB dans le périmètre de ce service. On voit ici une convergence des établissements sur le lien entre numérisation à la demande et fonds patrimoniaux, tandis que les liens entre numérisation à la demande et les fonds courants et spécialisés semblent moins largement établis.

TYPE DE DOCUMENTS (toutes occurrences additionnées)		
Catégorie	nombre de réponses	% par rapport au nombre de réponses
documents patrimoniaux	35	100%
PEB (fonds courants, spécialisés)	10	29%
<i>documents des usagers</i>	1	3%
<i>fonds général</i>	1	3%
<i>périodiques (uniquement demandes de chercheurs)</i>	1	3%
<i>publications institutionnelles</i>	1	3%
<i>tous les documents libres de droits</i>	2	6%

Figure 2. Répartition des types de documents inclus dans le périmètre de la numérisation à la demande. En italiques : réponses libres ajoutées dans la section « Autre ». Source : enquête « Numérisation et politique documentaire », 6 mai – 30 septembre 2018, question n°6. Cf. annexe 1 pour la synthèse des résultats.

La deuxième étape après la provenance du document demandé est la quantification des vues commandées. N'ayant pas prévu de question spécifique à ce sujet, nous avons recueilli les données fournies tout au long du questionnaire sur ce point. Tous nos répondants rapportent effectuer de la numérisation intégrale de documents, sauf une bibliothèque municipale qui présente la demande d'une numérisation intégrale comme un critère de refus de la demande. Toutefois, 8 répondants précisent pratiquer majoritairement la numérisation partielle de documents dans le cadre de la numérisation à la demande. Trois d'entre eux vont plus loin : ils expliquent qu'une demande de numérisation partielle peut entraîner de leur côté la numérisation intégrale du document en vue de l'intégrer dans la bibliothèque numérique, avec facturation (lorsque le service est payant) au demandeur des vues qu'il avait commandées uniquement. Les points de convergence et de divergence des établissements concernant cet aspect ne sont pas mis en évidence par notre enquête. Néanmoins, les remarques faites par ces trois répondants permettent de constater un premier lien entre numérisation à la demande et politique documentaire : les demandes peuvent mettre au jour des documents « oubliés » des plans de numérisation.

Après ces éléments portant sur les collections concernées par la numérisation à la demande, le regard se tourne vers les publics qu'elle propose de desservir. Cet aspect, encore plus que les précédents, laisse paraître l'orientation stratégique d'un service. Il est révélateur de constater que 100% des répondants citent les chercheurs comme public-cible. Bien que les étudiants ne soient cités nommément que par deux répondants, on peut supposer qu'ils sont soit implicitement inclus dans la communauté universitaire, soit considérés comme trop peu avancés dans leur parcours pour que ce service leur soit utile. Les répondants convergent également lorsqu'ils citent les particuliers (86% des répondants) et les autres professionnels de la culture et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR) (81%) parmi leurs publics-cibles. On trouve dans cette notion l'un des points les plus saillants de convergence des établissements, qui s'avère également être un point de convergence vers la FED.

PUBLIC (toutes occurrences additionnées)		
catégorie	nombre de réponses	% par rapport au nombre de réponses
Etudiants	2	5%
Chercheurs	43	100%
autres professionnels de la culture/de l'ESR	35	81%
Individuels	37	86%

Figure 3. Répartition des publics-cibles pour la numérisation à la demande. Source : enquête « Numérisation et politique documentaire », 6 mai – 30 septembre 2018, question n°18. Cf. annexe 1 pour la synthèse des résultats.

Dernier élément de cette phase, la facturation du service est une question sur laquelle les établissements ne semblent pas suivre de ligne de conduite commune. En effet, sur nos 40 répondants, 25 signalent des services payants, et 15 des services gratuits. Il semble également difficile de corréliser la gratuité et le type d'établissement, puisqu'on retrouve parmi les établissements faisant payer leur service 8 bibliothèques municipales et 6 bibliothèques de l'ESR, et parmi les établissements ne le faisant pas payer 8 bibliothèques municipales et 5 bibliothèques de l'ESR. Ces proportions sont en accord avec la répartition globale de nos répondants par type d'établissements (cf. annexe 1 pour la synthèse des

résultats). La gratuité est ainsi un des points de divergence des établissements les plus affirmés.

Pendant le traitement de la demande

Il importe ici de présenter les tendances issues de notre enquête concernant les modalités de mise en œuvre des différents services concernés. On constate une convergence quasiment sans exception vers des services de numérisation à la demande développés en interne, puisque 36 répondants sur 40 (soit 90%) ont choisi cette solution, pour tout ou pour partie. Trois répondants rapportent procéder dans le cadre du réseau européen *eBooks on Demand* (EOD)¹⁸. EOD est un réseau européen lancé en 2006 dans le cadre du projet « Numérisation à la demande » financé par le programme européen eTen pour le développement d'e-services d'intérêt public au niveau communautaire. Le réseau propose une procédure standardisée pour la numérisation et l'impression à la demande. Un bouton d'accès au service est intégré dans les catalogues des établissements, et, en France, dans le Sudoc. Après une commande centralisée dans une base de données européenne à laquelle chaque membre du personnel concerné par le service possède des codes d'accès, le livre est numérisé en interne par l'établissement qui le possède. Les images sont ensuite placées sur le serveur EOD et traitées de manière centralisée. Ce réseau compte actuellement 40 bibliothèques dans 12 pays, dont 4 en France : la Bibliothèque interuniversitaire de Santé (BIU Santé), le Service Commun de Documentation (SCD) de Strasbourg, la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNUS) et la bibliothèque de l'Université de Toulouse Midi-Pyrénées¹⁹. On peut trouver dans le coût annuel de l'adhésion au réseau, mais également dans la nécessité de posséder son propre matériel de numérisation, les raisons d'un si petit nombre d'établissements intéressés en France²⁰.

Un autre point de convergence peut être trouvé : le peu de moyens humains consacrés à ses services. En effet, 18 répondants (soit 41%) font état de moins d'un Equivalent Temps Plein annuel Travaillé (ETPT) dédié, réparti sur une ou deux personnes physiques ; 14 font état d'un à deux ETPT ; 5 de trois ETPT et seulement deux répondants affirment que plus de cinq personnes consacrent une part de temps de travail à ce service. Ainsi, malgré les moyens humains et matériels avancés ci-dessus comme raison de mettre en place ce service, la majorité des services de numérisation à la demande fonctionnent avec des équipes réduites. Ce constat est à mettre en regard de la perception de ce type de service comme services secondaires : en serait-ce là la raison ou la conséquence ?

Si les deux précédents aspects, directement liés au fonctionnement du service, sont révélateurs, les deux suivants le sont du point de vue des orientations stratégiques. Tous deux s'attachent à définir à quelles conditions les demandes reçoivent une réponse positive. Nous nous sommes en premier lieu intéressés aux documents systématiquement exclus du dispositif. On trouve une quasi-unanimité

¹⁸ <https://books2ebooks.eu/fr> [consulté le 20 janvier 2019].

¹⁹ Les informations sur le réseau EOD sont tirées du site web institutionnel : <https://books2ebooks.eu/fr/content/les-livres-de-1%E2%80%99europe-disponibles-sous-forme-%C3%A9lectronique-%C3%A0-la-demande-et-%C3%A0-un-prix> [consulté le 20 janvier 2019] et de l'intervention de coordinatrice du réseau au congrès de l'IFLA en 2008 : GSTREIN, Silvia et MÜHLBERGER, Günter. *eBooks on Demand (EOD). A European Digitisation Service*. Québec, Canada, 25 juin 2008.

²⁰ Un professionnel nous a indiqué le prix de 1 000€/an au cours d'un entretien, mais nous n'avons pas pu vérifier cette information.

concernant les documents de grand format (cartes, plans, affiches, etc.), mais faut-il y voir une décision pratique ou scientifique ? Il se trouve que la majorité de nos répondants possède des scanners ne dépassant pas le format A3, ce qui explique directement ce critère d'exclusion. Aucune des autres réponses avancées n'est récurrente : on en déduit que les établissements d'où sont issus nos répondants ne suivent, là encore, aucune ligne commune. Cinq répondants indiquent exclure de la numérisation à la demande les périodiques. Dans l'optique de la politique documentaire, cette remarque est particulièrement intéressante : dans le cas où les numérisations seraient complètes et reversées dans une bibliothèque numérique, la mise en ligne d'un seul fascicule d'un titre de presse n'aurait pas de cohérence scientifique. Deux cas propres à des particularités de collections sont ensuite cités : l'iconographie et les objets 3D. Nous reviendrons sur les cas particuliers dans la suite de cette étude.

En second lieu, il était nécessaire de chercher les convergences et divergences dans les critères de refus au cas par cas. On trouve un large consensus autour des problématiques professionnelles comme l'utilisation des crédits publics, le droit d'auteur et la conservation. En effet, les critères principaux de refus d'une demande sont l'existence d'une numérisation du même document déjà disponible en ligne (35 réponses, 83%), le fait que le document demandé soit protégé par le droit d'auteur (33 réponses, 78%) et un mauvais état de conservation (32 réponses, soit 76%). D'autres raisons, liées aux contraintes financières et donc par essence spécifiques aux contextes locaux, sont invoquées : le coût de la numérisation, une tâche trop longue à réaliser, une valeur d'assurance trop élevée. Seuls deux répondants affirment que les choix de politique documentaire entrent en compte dans leurs refus de demandes de numérisation. Là encore, on pourrait expliquer que cet argument soit minoritaire par la grande hétérogénéité entre établissements au sujet de la formalisation d'une politique documentaire, et, par extension, d'une politique de numérisation.

A la diffusion de la numérisation

Une fois la numérisation réalisée, tous les établissements envoient les fichiers aux demandeurs. Néanmoins, on peut s'interroger sur une diffusion plus large des numérisations. Notre enquête montre qu'une majorité de répondants (31 réponses, soit 73%) reverse leurs numérisations dans leurs bibliothèques numériques. Si 19 ne précisent pas de conditions, 6 indiquent qu'il faut que la numérisation corresponde à l'intégralité du document, mais cela semble être implicite dans les 13 autres cas. Plus rarement, dans 4 cas, les répondants signalent qu'il faut que le document entre dans le champ de la politique de numérisation. Ce dernier cas établit des liens entre numérisation à la demande et numérisation régulière que nous approfondirons par la suite.

Lorsque le demandeur entre en possession de son document numérisé, on peut se demander quel avantage il y a trouvé. En effet, alors que la plupart des bibliothèques autorisent les usagers à photographier les collections, pourquoi avoir recours à un service parfois payant, et nécessitant un délai plus long qu'une simple visite en salle de lecture ? Nous avons ainsi interrogé les professionnels sur les liens qu'ils peuvent faire entre prise de vue en salle de lecture et numérisation à la demande. Il en ressort que presque la moitié (17 réponses, soit 43%) n'y voit aucun rapport, et que l'autre moitié se divise sur la question. 10 répondants soulignent la meilleure qualité d'image fournie par la bibliothèque ; 9 soulignent que le service de numérisation à la demande concerne principalement les publics

éloignés géographiquement, les chercheurs étant les plus souvent nommés ; 3 pointent l'intérêt d'une valeur ajoutée à la numérisation, par la création de métadonnées et l'océrisation. Ces trois axes de réponse sont particulièrement éloquentes quant aux orientations choisies pour les services de numérisation à la demande. Faire le choix de construire un service pour un public essentiellement distant a des implications fonctionnelles : bonne communication, bon signalement et bonne visibilité des fonds dans le catalogue sont autant d'éléments indispensables pour que le service soit développé sur un socle solide. De même, désigner les chercheurs comme public-cible exige de proposer des fonctionnalités avancées dans le document, comme celles mises en avant par quelques professionnels : OCR ou OLR et création de métadonnées. Enfin, la question de la qualité, incontournable dans le cas des utilisations dans le cadre de recherche, est tout aussi primordiale dans le cas des utilisations à des fins de publication.

...mais une volonté partagée de développer le service

Les précédents résultats mettent en lumière un ressort essentiel de la numérisation à la demande : s'il existe des points de convergence, souvent liés au cœur du métier de bibliothécaire, les différents services interrogés présentent également une multitude de pistes mises en œuvre ou restant à explorer. Mais au-delà de ces préoccupations stratégiques, il faut noter un enthousiasme généralisé pour le développement de ce type de service, malgré des moyens et une visibilité limités. Les nombreuses possibilités évoquées par les professionnels durant nos entretiens montrent un grand dynamisme. On peut distinguer deux tendances selon les types d'établissements. En effet, les bibliothèques municipales rencontrées souhaiteraient voir évoluer les services de numérisation à la demande vers plus de valorisation, de médiation, voire d'animation de communauté. Les bibliothèques de l'ESR avec qui nous sommes entretenus, elles, cherchent à les développer en relation avec les services aux chercheurs. On retrouve dans ces deux visions une volonté conjointe de faire de la numérisation à la demande, que ce soit les numérisations patrimoniales ou la FED, un produit d'appel pour la bibliothèque.

En direction des services aux chercheurs

On peut en outre noter l'actualité de ces services et de leur transformation. En effet, trois des cinq établissements de l'ESR et une des deux bibliothèques municipales que nous avons interrogés ont entrepris une réflexion pour faire évoluer leurs services de numérisation à la demande. A l'université de Bordeaux, le Service de coopération documentaire a rendu le service de numérisation à la demande de documents patrimoniaux gratuit au 1^{er} janvier 2019, l'alignant ainsi sur le PEB qui est aussi gratuit. Cette décision a été adoptée au Conseil d'Administration (CA) de l'établissement en juillet 2018²¹. Il faut voir au-delà de l'instauration de la gratuité, qui, comme on l'a constaté précédemment, n'est pas rare au sein des bibliothèques de l'ESR²². On trouve en effet dans cette évolution une volonté d'innovation. Ainsi, la décision peut être vue comme l'application

²¹ CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX. *Délibération fixant les tarifs d'inscription applicables au sein des bibliothèques universitaires*. Rapport n°2018-57. Bordeaux : université de Bordeaux, 12 juillet 2018, p. 2.

²² On compte trois établissements de l'ESR ayant signalés dans notre enquête un service de numérisation à la demande gratuit : la bibliothèque de l'Ecole des Ponts et Chaussées, la Bibliothèque Diderot de Lyon et la bibliothèque de Sciences Po Paris.

concrète de choix scientifiques et stratégiques. On notera ici le rapprochement des missions du PEB et du patrimoine documentaire, qui fait écho au non-sens qu'est la séparation de ces deux services, du moins du point de vue de l'utilisateur, en raison de leur objectif commun. L'université de Bordeaux nous a par ailleurs fait part de sa volonté de mettre en place une nouvelle stratégie pour le signalement dans le SUDOC des ouvrages non disponibles pour le PEB classique, mais numérisables à la demande. Ce besoin est motivé par le constat de difficultés de signalement des ouvrages disponibles pour ce type de service dans le SUDOC. Il s'agirait alors de trouver un moyen de rendre visible le fait que certains ouvrages signalés comme « indisponibles pour le PEB » peuvent toutefois être numérisés à la demande²³. A partir de mars 2019, la mise en place d'un bouton de numérisation à la demande dans le système de gestion de bibliothèque mutualisé (SGBm) permet au public de retrouver la fonctionnalité directement dans le catalogue de la bibliothèque²⁴. Il faut néanmoins souligner que ce type de projet nécessite un accompagnement au changement et une formation des personnels.

La bibliothèque Sainte-Geneviève propose actuellement un service de reproduction de documents patrimoniaux en ayant recours à un prestataire extérieur, mais avait participé en 2013-2014 à l'expérimentation de Numalire pendant huit mois. Ce projet de numérisation à la demande, s'appuyant sur le financement participatif, a été lancé par la société Yabé qui faisait appel à un prestataire de numérisation. La solution EOD avait au préalable été étudiée, mais rejetée en raison de la nécessité pour la bibliothèque de posséder du matériel de numérisation. Ce point s'avère central dans les décisions stratégiques de la bibliothèque Sainte-Geneviève, et invite à réfléchir plus largement aux possibilités qui s'offrent aux bibliothèques n'ayant pas les moyens d'acquérir du matériel. Les professionnels que nous y avons rencontrés nous ont ainsi fait part d'un projet de numérisation à la demande mutualisant le matériel des établissements situés sur la montagne Sainte-Geneviève, en versant à la bibliothèque hébergeant les scanners une somme au *pro-rata* de l'utilisation en étant faite par les autres bibliothèques²⁵.

Le GED du Campus Condorcet, dont le premier béton a été coulé au mois de novembre 2018, est un cas particulier de notre enquête et de nos entretiens. La question de la numérisation à la demande s'y pose au futur, puisque le projet est encore en phase d'instruction. Il s'agit là de préfigurer un service innovant d'envoi de documents, en sciences humaines et sociales (SHS). Ce projet veut faire de la numérisation à la demande l'un des axes prioritaires de sa politique de services. Ce projet est intéressant du fait de cette intégration complète du dispositif dans deux directions : d'un côté de la numérisation régulière pour enrichir une bibliothèque numérique en cours de construction, qui nous rappelle les liens avec la politique documentaire, et d'un autre côté du scan à la demande, qui renvoie aux services aux publics et s'adresserait à un usager précis dans un contexte précis. L'ampleur de ce futur service est révélatrice des motivations des porteuses de projet. La particularité des phases de préfiguration est de surcroît qu'elles incitent à une réflexion précautionneuse sur les services envisagés, sans permettre de retours liés aux usages réels. Ce dernier point pousse les responsables à s'interroger plus que les autres professionnels que nous avons pu rencontrer sur les implications de la

²³ Entretiens avec Romain Wenz, responsable du service du patrimoine documentaire, université de Bordeaux, 22 juin 2018 (par téléphone) et 6 novembre 2018.

²⁴ <https://bibliotheques.u-bordeaux.fr/Vos-services/La-numerisation-a-la-demande>

²⁵ Entretien avec Pauline Rivière, chef de projet numérisation, bibliothèque Sainte-Geneviève, 5 avril 2018.

mise en place d'un service de numérisation à la demande : quelle pourrait être l'incidence de la fourniture de documents numériques sur la fréquentation de la future bibliothèque, et plus généralement sur la relation entre usagers et bibliothèque²⁶ ?

Ce sont là autant de pistes et de questions que nous tâcherons d'aborder dans la suite de notre étude.

En direction de la valorisation auprès des publics

Une bibliothèque municipale avec laquelle nous nous sommes entretenus suite à la réponse fournie à notre enquête s'est également montrée dynamique. Avec une politique de numérisation actuellement construite selon deux axes, la conservation d'une part et les partenariats au sein de la collectivité d'autre part, la volonté de l'établissement d'orienter ses actions de numérisation vers la médiation est manifeste. Deux projets prospectifs sont prévus pour 2019 : l'un visant à développer la médiation fondée sur la numérisation, et l'autre à mettre en place un système où l'utilisateur numériserait lui-même en salle de lecture. On voit que ces deux projets placent le lecteur au centre des préoccupations. La bibliothèque souhaite faire du service de numérisation à la demande une opportunité pour animer une communauté locale, qui serait également l'occasion de renforcer les partenariats avec le musée, par exemple, qui est actuellement l'un des demandeurs les plus actifs dans le cadre de ses expositions²⁷.

Cette situation peut être rapprochée de celle de la médiathèque publique et universitaire de Valence. Cet établissement a répondu à notre enquête par la négative puisqu'il ne propose qu'un service de numérisation à la demande informel : la responsable des collections patrimoniales répond favorablement aux demandes de numérisation des publics distants, et ce de manière gratuite. Ce service n'est pas institutionnalisé mais s'intègre naturellement dans les projets de la bibliothèque. En effet, celle-ci souhaite acquérir rapidement un numériseur professionnel, et ce pour deux raisons : d'abord, dans le but d'enrichir sa récente bibliothèque numérique, l'Empreinte, histoires de Drôme et d'Ardèche – développée grâce à la méthode expérience utilisateur (UX) ; en second lieu, afin de proposer de la numérisation à la demande dans le cadre de la refonte de leur site web, dont la migration est prévue pour 2020²⁸. On constate par là même que la question de la médiation et du service au public est au cœur des réflexions entamées dans plusieurs collectivités territoriales.

Ainsi, alors que la question de la numérisation à la demande ne semble pas complexe de prime abord, on s'aperçoit au fil des interrogations et rencontres qu'elle est en réalité liée à de nombreuses facettes du métier de bibliothécaire. Elle pousse les professionnels à se questionner sur la place des publics et leur propre rôle, sur leurs publics-cibles, sur les modalités de service les plus adaptées à ces publics-cibles, sur les implications qu'un tel service peut avoir pour la bibliothèque physique, ainsi que sur les actions de médiation pouvant être

²⁶ Entretien avec Laura Pagès, chargée de mission Ressources et innovation numériques, et Francine Filoche, chargée de mission Services aux publics, GED Campus Condorcet (par téléphone), 4 octobre 2018.

²⁷ Entretien anonymisé à la demande de l'interlocuteur.

²⁸ Réponse à notre enquête, Taos-Hélène Hani, responsable des collections patrimoniales, médiathèque publique et universitaire de Valence.

engagées à partir de la numérisation à la demande. Ce dispositif trouve sa place dans l'écosystème de la bibliothèque, et ne peut pas se cantonner à n'être qu'un service secondaire des services de numérisation ou des services aux chercheurs. Les points évoqués par les professionnels que nous avons rapportés ici sont autant de pistes que nous explorerons dans la partie prospective de notre mémoire. Il s'agira de partir du rapport qu'ont les bibliothécaires avec leurs services pour arriver à déterminer des perspectives de développement ou d'amélioration possibles.

UN MOYEN D'ENRICHIR LES BIBLIOTHEQUES NUMERIQUES

Notre enquête a mis en évidence que les motivations des professionnels pour la mise en œuvre d'un service de numérisation à la demande étaient multiples. Derrière l'importance donnée aux publics, on trouve les intérêts des bibliothécaires, exprimés par leur attachement à plusieurs missions clés des bibliothèques : la conservation, avec les volontés d'éviter la manipulation de documents fragiles, d'assurer la numérisation de documents non prioritaires dans le plan de numérisation et d'enrichir la bibliothèque numérique, et la communication, par la volonté de contrôler la qualité des images publiées. Il s'agit ainsi dans un deuxième temps de s'interroger sur les relations entre la numérisation à la demande et les services classiques des bibliothèques, notamment la numérisation régulière.

Quelle articulation entre numérisation à la demande et politiques de numérisation ?

Numérisation régulière, numérisation prospective, numérisation réactive

Une question essentielle se pose lorsqu'on essaye de lier numérisation à la demande et politique de numérisation : la demande des usagers influe-t-elle sur les contours des bibliothèques numériques ? Si oui, de quelle façon ? Une manière intéressante d'aborder cette problématique nous est proposée par les archivistes Alexandra Mills de l'université canadienne de Concordia et Ted Ling et Anne McLean des archives nationales d'Australie. En effet, au lieu de confronter numérisation et numérisation à la demande, ils préfèrent définir deux types de processus : la numérisation prospective, opposée à la numérisation réactive²⁹. Il faut toutefois garder en tête que le contexte des archives ne peut pas être en tous points transposé dans les bibliothèques : cette approche nous apportera ainsi un modèle de réflexion, mais pas d'orientation concrète. La numérisation prospective est définie par Ling et McLean comme la numérisation des documents les plus souvent demandés en consultation, alors que la numérisation réactive est ce que nous qualifions de numérisation à la demande, c'est-à-dire la numérisation de documents sur demande explicite d'un usager. Elle nous permet ici d'établir une

²⁹ « *pro-active digitization* » et « *reactive digitization* », traduction par nos soins. MILLS, Alexandra. User Impact on Selection, Digitization, and the Development of Digital Special Collections. *New Review of Academic Librarianship*. Mai 2015, Vol. 21, n° 2, p. 163. LING, Ted et MCLEAN, Anne. Taking it to the People: Why the National Archives of Australia Embraced Digitisation on Demand. *Australian Academic & Research Libraries*. Janvier 2004, Vol. 35, n° 1, p. 2.

sorte d'étape intermédiaire dans une progression entre numérisation régulière et numérisation à la demande en fonction du degré d'implication de l'utilisateur dans le processus. Dans le cas de la numérisation régulière, les bibliothécaires sont à l'origine de la sélection des documents ; dans celui de la numérisation prospective, ils sélectionnent les documents en fonction des usages concrets observés (ici, le nombre de demandes de consultation) ; dans celui de la numérisation réactive, les usagers en tant que communauté sont à l'origine de la sélection, bien que celle-ci ne se fasse que document par document.

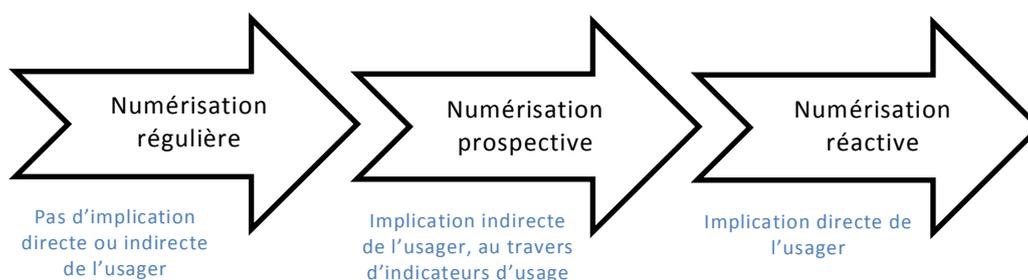


Figure 4. Représentation graphique de la gradation des processus de numérisation en fonction du degré d'implication de l'utilisateur.

Concrètement, la mise en place de cette gradation peut clarifier des situations dans lesquelles le bibliothécaire détecte un décalage entre l'offre de numérisation et les demandes des usagers. Par exemple, dans le cadre de l'expérimentation de Numalire à la bibliothèque Sainte-Geneviève en 2013, les demandes concernaient principalement le Fonds général, soit le moins concerné à l'époque par la numérisation courante (qui, dans l'ordre, comprenait d'abord les fonds de la Réserve, puis les fonds de la bibliothèque Nordique, et enfin le Fonds général). De même, le domaine sur lequel portait une majorité de demandes, l'ésotérisme, n'était pas encore numérisé³⁰. Cette expérimentation n'ayant été que de courte durée et n'ayant permis de traiter qu'un nombre limité de demandes, la bibliothèque Sainte-Geneviève n'a pas pu modifier pleinement sa politique de numérisation en fonction de ces données. Face à ce constat, la bibliothèque Sainte-Geneviève a choisi de travailler en 2019 à la constitution d'un corpus autour de la thématique de l'ésotérisme. En outre, étant donné la discipline, il serait nécessaire de s'assurer que les usages numériques soient conformes à une extrapolation des usages en salle de lecture. Dans le cas précis de l'ésotérisme, il faut mettre les constatations de la bibliothèque Sainte-Geneviève en regard des chiffres de consultation de Gallica : l'ésotérisme y est également la discipline la plus consultée. On peut y voir une spécificité disciplinaire qui doit être prise en compte dans une réflexion sur l'évolution des plans de numérisation régulière. Sur une période plus longue et à partir de chiffres plus conséquents, on pourrait toutefois imaginer faire de ces constats une ligne de modification d'une partie du plan de numérisation.

Comme le soulignait déjà Sophie Klopp en 2014, les bibliothèques sont passées de l'ère de la politique de l'offre à un recentrage sur les publics, d'abord selon le précepte *user-centric* (lorsque les bibliothécaires conçoivent une offre en fonction de ce qu'ils estiment être les besoins des usagers), puis plus récemment selon le précepte *user-driven* (lorsque les usagers eux-mêmes participent à

³⁰ Entretien avec Pauline Rivière, chef de projet numérisation, bibliothèque Sainte-Geneviève, 5 avril 2018.

l'élaboration de l'offre)³¹. On peut comparer ces trois modèles à nos trois processus, la numérisation courante correspondant à la politique de l'offre, la numérisation prospective à l'approche *user-centric* et la numérisation à la demande, que nous appelons ici aussi numérisation réactive, à l'approche *user-driven*. Ce cadre théorique permet de reformuler notre question initiale : alors qu'elle est insérée dans cette gradation des processus de numérisation, quel rôle peut-on donner à la numérisation à la demande dans la constitution des collections numériques ?

En pratique : quelle place pour la demande dans les politiques de numérisation ?

La charte de numérisation de la Bibliothèque nationale de France (BnF), référence s'il en est, dans sa version la plus récente (janvier 2017), précise qu'« un des critères de sélection des collections à numériser est la prise en compte de l'intérêt que les collections peuvent susciter auprès du plus grand nombre possible de segments de publics »³². C'est d'ailleurs au moment de la rédaction de ce document qu'est née l'interrogation au cœur de cette étude. On constate que les programmes de numérisation des collections de la BnF pour la période 2017-2021, actualisés en février 2017, vont également dans ce sens :

La BnF continuera [...] à répondre aux demandes des particuliers (département de la reproduction, suggestions de lecteurs, ...). Dans la plupart des programmes, il est tenu compte des statistiques de consultation pour prioriser les choix³³.

Deux éléments nous intéressent dans cette déclaration. La BnF s'engage d'une part à assurer, sans la nommer explicitement, la numérisation à la demande des usagers, dans le cadre de différents dispositifs sur lesquels nous reviendrons ci-dessous. D'autre part, elle montre une volonté de s'engouffrer dans la numérisation prospective à partir des statistiques de consultation. Ces deux orientations tendent, dans le détail des programmes, à s'entremêler. Deux d'entre eux nous concernent tout particulièrement. Il s'agit du programme n° 6 « La numérisation des documents imprimés déclarés *hors d'usage* » et du programme n° 8 « La numérisation des documents les plus demandés par les lecteurs ».

Les documents hors d'usage sont les documents ne pouvant pas être communiqués en salle de lecture en raison de leur état, et peuvent être connus s'ils ont fait l'objet de demandes – et ainsi de refus – de consultations, ou ne pas l'être dans le cas contraire. Les objectifs du programme n°6 sont au nombre de deux. D'abord, numériser les « hors d'usage » au rythme de 10 000 documents par an, en « donnant priorité aux documents français tombés dans le domaine public », conformément à la politique générale de numérisation, et aux documents « ayant fait l'objet de demandes de consultation »³⁴. En second lieu, étendre le service de reproduction dit « urgents lecteurs », c'est-à-dire la numérisation d'un ouvrage

³¹ KLOPP, Sophie et CHENEY, Nicolas. *Numérisation et impression à la demande en bibliothèque: un panorama*. Mémoire d'étude de conservateur des bibliothèques. Villeurbanne : Enssib, 2014, p. 18.

³² BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE. *Charte documentaire de numérisation des collections de la Bibliothèque nationale de France*. janvier 2017, p. 5.

³³ BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE. *Programmes de numérisation des collections de la Bibliothèque nationale de France. Perspectives 2017-2021*. février 2017, p. 3.

³⁴ *Ibid.*, p. 14.

hors d'usage à la demande d'un lecteur qui s'est vu refuser sa communication, aux collections du site Richelieu au cours de l'année 2017³⁵. Si l'on se penche encore un peu plus sur le cas des hors d'usage, on apprend que les modalités pour la sélection des documents en vue de la numérisation sont les suivantes : identifier des séries pouvant intéresser la recherche, et choisir les ouvrages refusés par les prestataires de numérisation lors des précédents marchés³⁶. En effet, la numérisation des « hors d'usage » (et par extension, des « urgents lecteurs ») est réalisée entièrement dans les ateliers internes du département de la conservation. Ce programme rassemble ainsi numérisation courante, numérisation prospective et numérisation réactive : la première par le critère de sélection géographique et juridique (français et tombé dans le domaine public) ; la deuxième par le fait que la priorité soit donnée à des ouvrages ayant été demandés en consultation et aux documents pouvant intéresser – du point de vue du bibliothécaire – la recherche ; la troisième par l'existence du service des « urgents lecteurs ». On perçoit ainsi l'importance d'allier ces trois facettes, et de ne pas faire fonctionner les programmes de numérisation en silo. En effet, si adopter uniquement l'une des approches proposées ne semble pas permettre de mettre en place des plans de numérisation adaptés à la fois aux exigences scientifiques et documentaires de l'établissement et aux attentes des usagers, l'alliance des trois paraît offrir un compromis qui le rendrait possible.

Le programme n°8, aussi appelé « audimat », portant sur la numérisation des documents les plus demandés par les lecteurs, se limite lui à la numérisation prospective : il s'agit de systématiser le recours aux statistiques de l'année n-1 dans la sélection des documents à numériser, en ne prenant en compte que, pour plus de fiabilité, le nombre de consultations par des usagers différents. Ainsi, le seuil à partir duquel un document est envisagé pour la numérisation est de minimum 3 demandes de lecteurs différents par an³⁷. Dans cette optique, la BnF a également un programme permanent qui sert de vérification des plans de numérisation. En effet, l'« audit grands textes » est en fait un balayage de Gallica sur les textes incontournables pour détecter de possibles lacunes et est préparé avec 5 à 10 ans d'avance sur le passage dans le domaine public des œuvres concernées. Ces initiatives sont révélatrices de la volonté de la BnF de se rapprocher des usages de ses publics.

La demande, un indicateur ?

Nous avons cité le cas de la bibliothèque Sainte-Geneviève où les demandes semblent révéler des points de divergence entre le plan de numérisation et les attentes du public. Toutefois, si nous poursuivons sur le cas de la BnF, il se trouve que les « urgents lecteurs » se répartissent par discipline selon le même modèle que les demandes de consultation. En effet, une synthèse de la politique documentaire de numérisation de la BnF (1993-2013) présente la répartition des « urgents lecteurs » pour 2012 : 200 demandes à la Réserve des livres rares, 246 au département Philosophie, Histoire et Sciences de l'Homme (PHS), 92 au

³⁵ *Ibid.*

³⁶ BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE. *Numérisation des Hors d'Usage*. 10 février 2012. BnF-ADM-2011-112851-02, p. 2.

³⁷ BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE. *Programmes de numérisation des collections de la Bibliothèque nationale de France. Perspectives 2017-2021*. Février 2017, p. 15. Entretien avec Eric Dussert, coordinateur de la numérisation des imprimés, BnF/DCO, 15 juin 2018.

département Littérature et Art (LLA) et 24 au département Droit, Economie, Politique (DEP)³⁸. Les tendances qui ressortent de ces chiffres un peu anciens sont confirmées pour 2017, puisque 50% des demandes portaient sur les collections du département PHS et 25% sur les collections du département LLA³⁹. On se trouve ainsi face à des chiffres similaires pour les demandes de consultation sur place et les demandes de numérisation, mais qu'en est-il de la numérisation courante ? A la BnF, 25% des numérisations régulières concernent l'Histoire de France et 10% la littérature. Ces proportions sont, encore une fois, comparables aux chiffres cités ci-dessus⁴⁰. A première vue donc, à la BnF, les demandes de consultations et de numérisations ne semblent pas remettre en question les orientations de la politique de numérisation courante. Cependant, l'ampleur des programmes de numérisation de la BnF permet d'en faire un cas particulier : d'autres établissements moins bien dotés n'atteindraient pas nécessairement un tel niveau d'adéquation.

De plus, une nuance peut être apportée à ce constat : en effet, en 2017, 20% des « urgents lecteurs » sont des ouvrages étrangers⁴¹. Or la part de ce type de documents dans la numérisation régulière de la BnF n'est pas si importante, puisque les priorités présentées dans la charte de numérisation pour Gallica sont les suivantes : d'abord, le patrimoine national édité en France (en incluant les anciennes colonies françaises) ou à l'étranger ; ensuite, les documents en langues étrangères liés à la France et à son histoire ; enfin, les documents en langues étrangères qui ont une importance pour la BnF ou constituent un patrimoine de l'Humanité (tels les estampes japonaises ou flamandes, les manuscrits orientaux, la numismatique grecque et romaine, les manuscrits musicaux de grands compositeurs, les phonogrammes, etc.)⁴². Ce décalage n'est pas nouveau : il était déjà connu en 2013, année durant laquelle la BnF remet en question l'orientation francophone de Gallica alors que lui parviennent des demandes récurrentes de ressources étrangères de la part d'établissements étrangers⁴³. Cet écart est encore évoqué par Denis Bruckmann lors des Journées des pôles associés et de la coopération (JPAC) 2016, qui signale la montée en puissance des demandes internationales de numérisation de documents non disponibles dans les pays d'origine à des fins de reconstitution des patrimoines⁴⁴. Encore une fois, le cas de la BnF, en raison de l'importance de ses collections et de ses moyens, est particulier et ne peut pas s'appliquer à n'importe quel établissement. Toutefois, il permet de démontrer l'articulation possible entre les trois modes de numérisation que nous avons définis.

³⁸ BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE. *La politique de numérisation. Une synthèse 1993-2013*. [s. d.]. BnF-ADM-2013-080311-01.

³⁹ Nous n'avons pas pu obtenir de chiffres plus précis. Ceux-ci nous ont été aimablement communiqués lors d'un entretien avec Isabelle Formont, coordinatrice de la conservation et de la reproduction, BnF/DCO, 11 octobre 2018.

⁴⁰ Entretien avec Isabelle Formont, Coordinatrice de la conservation et de la reproduction, BnF/DCO, 11 octobre 2018.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE. *Charte documentaire de numérisation des collections de la Bibliothèque nationale de France*. janvier 2017, p. 7.

⁴³ BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE. *La politique de numérisation. Une synthèse 1993-2013*. [s. d.]. BnF-ADM-2013-080311-01.

⁴⁴ BRUCKMANN, Denis. *La politique documentaire de numérisation des collections* [en ligne]. Bibliothèque nationale de France, 18 octobre 2016. [Consulté le 16 février 2019]. Disponible à l'adresse : http://www.bnf.fr/fr/professionnels/anx_journees_poles_associes/a_c_161018_5.html.

La participation des usagers : perspective d'ajustement des plans de numérisation ?

La participation du public est le meilleur moyen d'empêcher que les bibliothèques numériques ne deviennent de nouvelles boîtes noires, dont on ne comprend ni les questions qu'elles nous posent ni les réponses qu'elles nous donnent⁴⁵.

Cette citation de Philippe Chevallier introduit clairement une idée sous-jacente dans la notion de numérisation réactive : la participation des usagers. Cette proposition de passer de « la connaissance par l'observation à la connaissance par la participation ⁴⁶ » fait écho à l'un des points soulignés par les professionnels dans notre enquête. En effet, un répondant a indiqué que selon lui, la numérisation à la demande offrait l'opportunité de tisser des liens avec les lecteurs. On s'interroge alors sur la légitimité qui peut être conférée à l'utilisateur dans les processus de sélection de documents pour la numérisation. Comment transposer la demande individuelle à l'échelle collective ?

Le jeu incessant de la demande et de l'offre, bien connu en économie, peut fournir un outil intéressant pour notre réflexion. Dans quelle mesure la demande individuelle peut-elle servir le collectif ? Dans les cas que nous avons présentés plus haut, on constate que la demande semble se prêter à la correction de l'offre. En effet, lorsque nous proposons que la numérisation courante – l'offre – soit évaluée, ou tout du moins observée, au vu de la numérisation réactive – la demande –, nous inscrivons la numérisation au cœur de cette relation offre-demande. Dans ce sens-là, c'est la demande qui appelle au développement de l'offre. On peut néanmoins retourner cette situation : le rôle des bibliothèques, sans aller jusqu'à la prescription, est d'assurer une expertise auprès des publics. Par là même, il est légitime de confier au bibliothécaire le soin de constituer les collections, physiques ou numériques. Ainsi, l'offre peut activer l'intérêt et déclencher une demande. Tout en gardant cela en tête, n'oublions pas qu'un autre principe économique s'est révélé fonctionner dans le domaine de la gestion des collections. En effet, le principe de Pareto ou loi des 80-20, selon lequel environ 80% des effets sont le produit de 20% des causes, est facilement transposable et se vérifie dans les études de politique documentaire par la règle de Trueswell. Cette dernière avance que, dans le cas des collections physiques, 20% des collections représentent 80% des prêts⁴⁷. Ce type de mécanisme peut-il s'appliquer aux collections numériques ?

Un rapport d'OCLC de 2011 met en évidence un phénomène comparable en avançant que la mise en ligne des 10% de documents les plus demandés en numérisation donnerait un meilleur accès aux documents pour 50% des utilisateurs de la plateforme. De même, la mise en ligne des 20% les plus demandés en numérisation occasionnerait un meilleur accès pour 70% des utilisateurs⁴⁸. Dans la perspective de mieux prioriser les numérisations en fonction des besoins des

⁴⁵ Citation de Philippe Chevallier, dans : PASTORE, Graziella et DI MÉO, Nicolas. *Les coopérations entre chercheurs et bibliothécaires dans le cadre des projets de numérisation de corpus documentaires*. Mémoire d'étude de conservateur des bibliothèques. Villeurbanne : Enssib, 2018, p. 43.

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ TRUESWELL, Richard W. Some Circulation Data from a Research Library. *College & Research Libraries*. Novembre 1968, p. 493-495.

⁴⁸ SCHAFFNER, Jennifer, SNYDER, Francine et SUPPLE, Shannon. *Scan and Deliver!: Managing User-initiated Digitization in Special Collections and Archives*. [S. l.] : OCLC Research Dublin, OH, 2011, p. 11.

usagers, le *Joint Information Systems Committee* (JISC) et le *Research Information Network* (RIN) ont lancé entre septembre 2008 et mars 2009 un projet visant à fournir des recommandations pour une approche stratégique de la numérisation, particulièrement dans les collections patrimoniales, baptisé *DiSCmap project*⁴⁹. Il s'agit, plus que de numérisation à la demande, d'utiliser la demande pour moduler la numérisation courante. Le projet avait pour objectifs d'identifier les collections prioritaires pour la numérisation dans les établissements de l'enseignement supérieur britannique ; d'évaluer les besoins des usagers et la demande pour ce type de documents ; de produire une synthèse de ces besoins. Dans ce but, deux enquêtes ont été menées, auprès d'usagers et auprès d'« intermédiaires », c'est-à-dire de bibliothécaires médiateurs, issus de 70 institutions. A partir des résultats croisés de ces questionnaires a été élaboré un cadre de travail sur les critères de priorité établis conjointement.

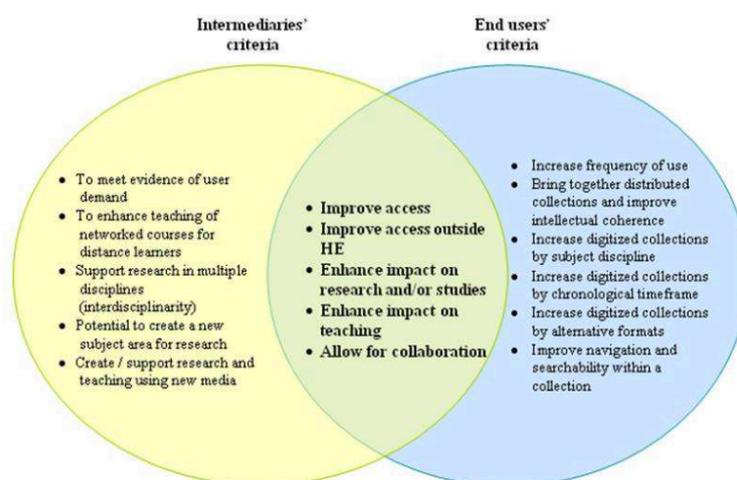


Figure 12. Summary of user-driven criteria

Figure 5. Diagramme de Venn montrant les critères invoqués par les deux groupes (usagers et intermédiaires), ainsi que leur intersection. Source : rapport final du projet DiSCmap, disponible en ligne :

<https://www.webarchive.org.uk/wayback/archive/20140614060147/http://www.jisc.ac.uk/whatwedo/programmes/digitisation/reports/discmap.aspx>.

Ce cadre de travail peut être vu comme un outil d'aide à la décision lors du processus de sélection en vue de numérisation des collections. Prenant dans une certaine mesure en compte les demandes des usagers, à travers l'application de leurs critères, il pourrait permettre de mieux répondre à leur demande et, ainsi, de réduire le nombre de numérisations à la demande.

Ces constats nous permettent de mieux saisir l'articulation possible entre numérisation régulière, au travers des politiques de numérisation, et numérisation à la demande, puis de dessiner plusieurs pistes pour renforcer cette articulation. Il peut être question de moduler les plans de numérisation en accordant un degré plus important d'implication aux usagers dans le processus de sélection des documents,

⁴⁹ « *Digitisation in Special Collections : mapping, assessment and prioritisation* ». GRIFFITHS, Jillian R. Questionnaires, interviews and focus groups as means for user engagement with evaluation of digital libraries. Dans : DOBREVA, Milena, O'DWYER, Andy et FELICIATI, Pierluigi, *User studies for digital library development*. London, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : Facet, 2012. ISBN 978-1-85604-765-4. Le rapport final est en ligne : DOBREVA, Milena. *DiSCmap Final Report* [en ligne]. [S. l.] : [s. n.], 2009. [Consulté le 16 juillet 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.webarchive.org.uk/wayback/archive/20140614060147/http://www.jisc.ac.uk/whatwedo/programmes/digitisation/reports/discmap.aspx>.

mais également plus simplement de mieux prioriser les numérisations d'ouvrages déjà sélectionnés en fonction des attentes de ces mêmes usagers.

De nouveaux gisements documentaires : le contour mouvant des collections numériques

Quel rôle donner alors à la demande dans la constitution de collections numériques ? Nous avons vu précédemment que plusieurs orientations sont possibles. Toutes restent cependant circonscrites aux collections de l'établissement. On sait pourtant que « l'une des principales forces de la collection numérique par rapport à la collection physique est qu'elle peut se constituer à partir d'apports multiples »⁵⁰. Si nous avons envisagé les apports pratiques des publics, comme l'aide à la sélection ou à la priorisation, qu'en est-il des apports documentaires ?

Le « don numérique »

Deux répondants à notre enquête ont indiqué des cas où la demande de numérisation exprimée par l'utilisateur ne concernait pas un document de leur établissement mais un document appartenant à l'utilisateur. Dans son mémoire sur la numérisation de corpus, Graziella Pastore revient sur l'intervention de Julien Baudry à la Journée de l'Association des diplômés et des étudiants de master de l'École des Chartes (ADEMEC) 2017, rappelant que la bibliothèque peut être sollicitée par des « chercheurs qui ont eux-mêmes des fonds, notamment les fonds documentaires d'un laboratoire ou d'un centre de recherche et qui s'interrogent sur la manière d'en faire une diffusion numérique »⁵¹. C'est bien de ce type de situation qu'il s'agit dans deux des réponses à notre enquête. La bibliothèque de l'université de Bordeaux nous a signalé le cas de chercheurs demandant la numérisation d'ouvrages leur appartenant personnellement ou appartenant à leur laboratoire. La réponse diffère alors : dans le cas d'un document personnel, la bibliothèque numérise, transmet le fichier au chercheur demandeur et conserve, si le droit d'auteur le permet, la numérisation pour diffusion sur la bibliothèque numérique, BabordNum. C'est une forme de « don numérique » qui est effectué au travers de ce service : si le demandeur obtient un service de la bibliothèque, cette dernière enrichit ses fonds numérisés. Dans le cas d'un laboratoire souhaitant faire numériser sa documentation mais n'ayant pas les moyens humains, matériels et financiers, la bibliothèque assure la numérisation mais laisse la diffusion au laboratoire. Le Service de coopération documentaire répond positivement à ces demandes dans un souci de rayonnement de l'établissement et de valorisation de la recherche⁵². Il est intéressant de se pencher sur la différence de traitement de ces deux types de demandes : en effet, ceci est révélateur du positionnement de la bibliothèque. Dans le premier cas, la bibliothèque aborde la demande de numérisation du point de vue des collections, et s'attache, à travers le service rendu, à enrichir une offre documentaire. Dans le second, la bibliothèque aborde la demande de numérisation du point de vue des services, et particulièrement des

⁵⁰ BERMÈS, Emmanuelle et MARTIN, Frédéric. Le Concept de collection numérique. *Bulletin des bibliothèques de France*. Mai 2010, n° 3, p. 13-17.

⁵¹ Citation de Julien Baudry, rapportée dans PASTORE, Graziella et DI MÉO, Nicolas. *op. cit.*, p. 55.

⁵² Entretien avec Romain Wenz, responsable du service du patrimoine documentaire, université de Bordeaux, 22 juin 2018 (par téléphone).

services à la recherche, dont l'objectif est d'accompagner les chercheurs et de contribuer à la valorisation de leurs travaux et laboratoires.

A l'Université Clermont Auvergne, la bibliothèque répond également favorablement aux demandes de personnes souhaitant faire numériser un ouvrage qui leur appartient. Là encore, deux solutions sont proposées, mais le critère n'est pas le même. En effet, soit le document numérisé a vocation à être reversé dans la bibliothèque numérique, et la numérisation est gratuite, soit ce n'est pas le cas, et la numérisation est facturée au demandeur. Tout repose en fait sur la cohérence entre la politique de numérisation de l'établissement et l'ouvrage demandé en numérisation⁵³. Cette approche reprend l'idée de « don numérique » pour le premier cas. Dans le second cas, la bibliothèque propose un service à l'utilisateur qui n'a pas de rapport direct avec les problématiques bibliothéconomiques. Toutefois, les exemples que nous fournissons ces deux bibliothèques universitaires nous permettent de constater que les contours des collections physiques et numériques ne sont pas nécessairement identiques. L'enrichissement des collections institutionnelles se fait ainsi non seulement par les partenariats entre bibliothèques, mais parfois également par la collaboration avec les usagers. Sans aller jusqu'au mécanisme qui se met en place dans le cadre d'une collecte⁵⁴, puisque dans ce cas-là la demande ne vient pas de l'utilisateur mais de l'institution elle-même, les documents personnels, lorsqu'ils sont libres de droits ou que les ayants-droits donnent leur accord, peuvent être intégrés dans les collections publiques. C'est encore un apport possible des usagers aux opérations de numérisation en bibliothèque.

De la reconstitution à la création de corpus

Quel intérêt pour les bibliothèques d'enrichir leurs collections numériques de documents qu'elles ne détiennent pas ? Selon la définition d'Emmanuelle Bermès et Frédéric Martin, les objectifs sont soit de constituer une collection la plus complète possible dans une discipline donnée, soit de « reconstituer un fonds dont les éléments physiques ont pu être dispersés par les aléas de l'histoire »⁵⁵. En effet, à l'université de Bordeaux par exemple, il arrive que des collègues d'institutions voisines demandent la numérisation d'ouvrages qui ne dépendent pas de leur discipline et qui se sont retrouvés dans leurs collections pour des raisons historiques, mais dont les numérisations entreraient dans la politique de numérisation de BabordNum⁵⁶. Sans la dimension service à la demande, de nombreux établissements pratiquent la reconstitution documentaire grâce à la numérisation. On peut penser notamment aux manuscrits de Clairvaux dispersés entre la bibliothèque municipale de Troyes, la BnF et la bibliothèque universitaire de médecine de Montpellier, ou à la coopération entre la bibliothèque municipale

⁵³ Entretien avec Gaël Bourdet, responsable de la bibliothèque numérique, Université Clermont Auvergne, le 16 octobre 2018 (par téléphone).

⁵⁴ On pense notamment aux grandes collectes du type de celles de la Mission du centenaire de la Première guerre mondiale, organisée par les Archives de France en partenariat avec la BnF appelant tous les Français à présenter ou à remettre leurs papiers personnels ou familiaux aux institutions partenaires de l'événement en vue de numérisation : <http://www.lagrandecollecte.fr/lagrandecollecte/?mode=desktop>.

⁵⁵ BERMÈS, Emmanuelle et MARTIN, Frédéric. *op. cit.*, p. 13-17.

⁵⁶ Entretien avec Romain Wenz, responsable du service du patrimoine documentaire, université de Bordeaux, 22 juin 2018 (par téléphone).

de Versailles et la BnF pour le regroupement virtuel de la collection d'André Danican Philidor⁵⁷.

L'ampleur des initiatives de numérisation régulière des bibliothèques dépasse souvent le cadre de la valorisation de corpus ciblés, et mène à la création d'« hyper-collections »⁵⁸. En quoi la demande du public ou d'autres professionnels des bibliothèques peut-elle alors guider des projets plus spécifiques ? La valeur ajoutée des corpus construits ou reconstitués réside en trois points essentiels : un meilleur accès distant et simultané aux documents qui le constituent, une meilleure possibilité de découverte des documents auparavant isolés, une meilleure intégration d'ouvrages liés mais dispersés⁵⁹. Ce sont ces trois éléments qui motivent les regroupements documentaires par la numérisation, et tous sont intimement liés à l'usage qui est fait des documents numériques. Dans cette perspective, l'usager est au centre des préoccupations des professionnels chargés de ce type de projets. Le *Council on Library and Information Resources* (CLIR) a publié un schéma directeur pour les projets de numérisation de ressources pour la recherche dans lequel une question centrale dans le cas de regroupements documentaire se pose : les documents liés sont-ils tellement dispersés qu'il devient difficile de les étudier en contexte⁶⁰ ? Cette interrogation, qui s'attache aux besoins de l'usager, le plus souvent chercheur, est fondamentale. Elle s'applique de manière évidente dans le cas de reconstitutions de corpus dispersés pour des raisons historiques. Mais qu'en est-il lorsqu'il s'agit pour les bibliothèques non pas de reconstituer mais de constituer elles-mêmes des corpus ?

Dans l'esprit des anciens Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (Cadist) dont le rôle était d'assurer la construction de collections de références dans une discipline donnée, et là où le nouveau dispositif CollEx (collections d'excellence) met l'accent sur la diffusion et l'accès, les corpus numérisés peuvent assumer ce rôle grâce aux regroupements documentaires⁶¹. La récente étude du cabinet Six et Dix commandée par le groupe de travail sur la numérisation dans le cadre du Groupement d'intérêt scientifique (GIS) CollEx-Persée portant sur la numérisation de ressources documentaires au service de la recherche propose un état des lieux de ces programmes de numérisation⁶². Les opérations comme celle de l'infrastructure e-Recolnat (Réseau des collections naturalistes françaises), dont l'objectif est de « présenter à terme sur une plateforme unique les images et les données de la totalité des collections naturalistes françaises »⁶³, sont des modèles pour la création de collections

⁵⁷ CHEVRY, Emmanuelle. *Stratégies numériques: numérisation et exploitation du patrimoine écrit et iconographique*. Paris : Hermes science publications Lavoisier, 2011, p. 51-52. ISBN 978-2-7462-3194-8.

⁵⁸ BERMÈS, Emmanuelle et MARTIN, Frédéric. *op. cit.*, p. 13-17.

⁵⁹ ZHANG, Allison B. et GOURLEY, Don. *Creating digital collections: a practical guide*. Oxford : Chandos, 2008, p. 24-25. ISBN 978-1-84334-396-7.

⁶⁰ « *Are related materials so widely dispersed that they are difficult to study in context ?* » (traduction par nos soins) dans : HAZEN, Dan, HORRELL, Jeffrey et MERRILL-OLDHAM, Jan. *Selecting Research Collections for Digitization-Full Report* [en ligne]. [S. l.] : Council on Library and Information Resources, août 1998. [Consulté le 16 juillet 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.clir.org/pubs/reports/hazen/pub74/>.

⁶¹ CAVALIER, François. Des Cadist à Collex : des dispositifs nationaux pour valoriser les collections. *Ar(ables)ques*. 2015, n° 80, p. 4.

⁶² SIX ET DIX. *Étude sur la numérisation de ressources au service de la recherche, destinée à accompagner la définition d'une politique nationale de numérisation dans le cadre de l'infrastructure de recherche CollEx-Persée* [en ligne]. [S. l.] : [s. n.], 27 septembre 2018. Disponible à l'adresse : http://www.collex.eu/wp-content/uploads/2018/09/Rapport_Etude_Num%C3%A9risation_Version_Finale.pdf.

⁶³ Page du projet sur le site web de l'Agence nationale de la Recherche (ANR) : <http://www.agence-nationale-recherche.fr/ProjetIA-11-INBS-0004>.

numériques dans un domaine donné. On peut objecter que ce type de programme de numérisation se focalise uniquement sur une des catégories de documents numériques : les numérisations de documents existants. Les deux autres catégories de documents sont les périodiques en ligne de niveau recherche nativement numériques et l'offre culturelle en ligne (*ebooks*, vidéo à la demande (VOD), musique en ligne, presse en ligne)⁶⁴. Dans l'optique de la constitution d'une collection numérique sur une thématique donnée, « il pourrait être intéressant d'établir des passerelles entre des documents numériques relevant des trois catégories »⁶⁵. Cette perspective s'éloigne des problématiques de la demande mais s'en nourrit en accordant une place de choix aux besoins des usagers.

Ainsi, lorsque l'on s'interroge sur les relations entre la numérisation à la demande et les services classiques des bibliothèques, notamment la numérisation régulière, une question fondamentale est celle de la place de l'utilisateur dans le processus. En distinguant trois façons de procéder selon le degré d'implication du public dans la mise en œuvre de la numérisation (numérisation courante, numérisation prospective, numérisation réactive), nous proposons une typologie. Cette typologie servirait à choisir des modalités adaptées au type de service – et par extension, au segment de public – que l'établissement souhaite offrir. De même, la place des apports documentaires extérieurs, qu'ils proviennent d'établissements ou de particuliers, peut être vue comme une forme de participation révélatrice non pas de la demande, mais des attentes des usagers. La réflexion sur les rôles respectifs des bibliothécaires et des usagers dans les processus de numérisation est indispensable si l'on souhaite prendre en compte la demande dans la formalisation des politiques de numérisation et de service. C'est dans cette perspective que nous avons évoqué les exemples que nous ont fournis les professionnels avec lesquels nous nous sommes entretenus, en vue d'explorer par la suite les possibles pistes de développement ou d'amélioration liées à l'interaction entre publics et professionnels.

UN MOYEN DE CHANGER DE MODELE DE FINANCEMENT

La question du financement, pourtant importante lorsqu'il s'agit de projets d'ampleur comme dans le cas de la numérisation, n'apparaît pas dans les échanges que nous avons eus avec les différents professionnels des bibliothèques. La question de notre enquête sur l'existence ou non d'un recours au mécénat pour la numérisation à la demande a montré que peu d'établissements y font appel : 86% des répondants affirment ne pas y avoir recours, et seulement un souligne un projet de ce type en cours. Ceci n'est pas étonnant : une caractéristique essentielle de la numérisation à la demande, en tout cas quand celle-ci se présente comme un service facturé au demandeur, est d'avoir un financement externalisé. Il s'agit ainsi ici d'examiner les modalités et tentatives de financements externes, tout en analysant les conséquences scientifiques et stratégiques que peuvent avoir des choix économiques.

⁶⁴ La distinction entre ces trois catégories est proposée dans BERMÈS, Emmanuelle et MARTIN, Frédéric. Le Concept de collection numérique. *Bulletin des bibliothèques de France*. Mai 2010, n° 3, p. 13-17.

⁶⁵ *Ibid.*

Externaliser le financement : mécénat, financement participatif

La numérisation, action de mécénat ?

Dans le cas de la numérisation à la demande, un seul projet d'envergure a effectivement choisi une solution économique reposant exclusivement sur le mécénat : le programme « Adoptez un livre » de l'Association des Amis de la BnF. Lancé en 2011, il consiste en une opération de mécénat visant à financer la numérisation d'ouvrages de la BnF. Les demandes peuvent être faites par tous, particuliers ou groupes de personnes, amateurs, professionnels, établissements, entreprises ou associations. En dépouillant les 379 ouvrages mis en ligne au 21 décembre 2018, on note que certains demandeurs sont plus actifs que d'autres (cf. annexe 7, répartition des demandes dans le cadre d'« Adoptez un livre »). Un partenariat a même été établi avec le musée de la Chasse et de la Nature de Paris (58 numérisations), dans le cadre d'une convention de coopération documentaire et numérique signée en juin 2016 entre la BnF et la Fondation François Sommer pour la chasse et la nature, à l'origine du musée. Le choix du livre est laissé libre, sous réserve qu'il soit libre de droits. Les demandeurs ayant une idée précise de l'ouvrage qu'ils souhaitent demander peuvent le faire directement à partir du catalogue général de la BnF. Pour les autres, des listes établies par les conservateurs sont proposées, suivant des thèmes variés.

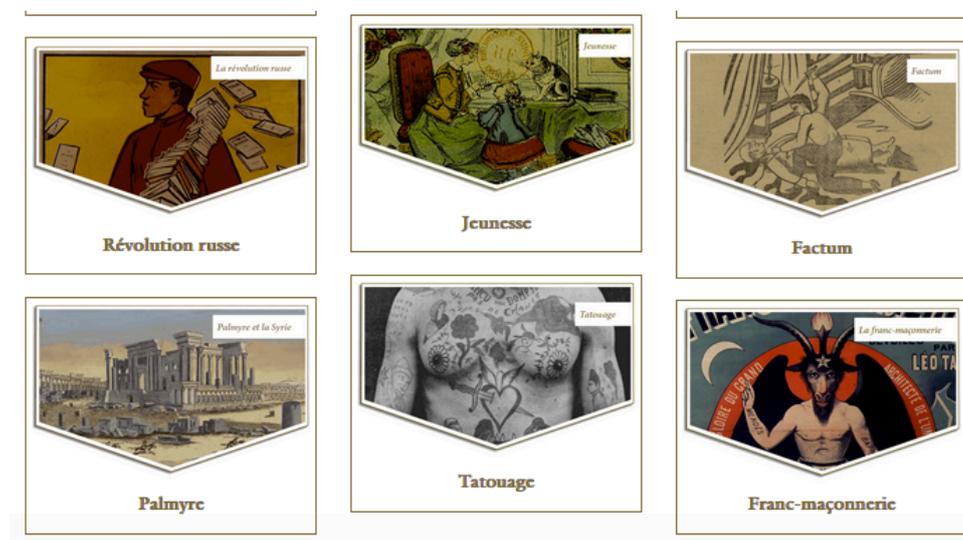


Figure 6. Exemples de listes d'ouvrages proposées pour l'opération « Adoptez un livre » au 28 janvier 2019. Source : <http://www.amisbnf.org/adoption/livres-suggeres>.

Comme pour tout document destiné à être mis sur Gallica, ces numérisations font l'objet d'une océrisation et d'un « contrôle qualité ». Le délai entre la demande et la mise en ligne est d'un à trois mois⁶⁶.

Ce programme de numérisation, entièrement financé par mécénat, est unique en son genre. D'une part, sa réussite est liée, en partie, à la renommée de l'établissement auquel il est rattaché et à la qualité des collections qui peuvent être

⁶⁶ AMIS DE LA BNF. *Adoptez un livre* [en ligne]. 2018. [Consulté le 17 juillet 2018]. Disponible à l'adresse : http://www.amisbnf.org/sites/default/files/dp_adoptez_un_livre_web.pdf.

demandées en numérisation. D'autre part, l'Association des Amis a récemment envisagé de faire évoluer ses propositions. En effet, dans un premier temps, c'est le modèle de financement qui a fait l'objet d'une réflexion : avec le développement de plateformes de financement participatif spécialisées dans le domaine culturel, l'association a parfois songé à mettre en place un programme de numérisation par mécénat participatif. Ce projet avait pour objectif de mettre en ligne un corpus ambitieux et motivant, à la fois du point de vue des mécènes et de la BnF⁶⁷. Toutefois, une enquête réalisée en 2018 auprès des donateurs de la BnF sur les actions qu'ils souhaitaient soutenir a mis en lumière le fait que la numérisation n'est pas un sujet populaire. Les deux actions plébiscitées par les donateurs sont les acquisitions et les restaurations (d'ouvrages, mais également de bâtiments)⁶⁸. Dans la mesure où le financement participatif nécessite une grande intelligibilité du projet, l'association a fait le choix, tout en maintenant l'opération « Adoptez un livre », de diversifier les opérations qu'elle propose, en consacrant le projet de mécénat participatif aux acquisitions.

Une des plateformes envisagées par la BnF pour ce projet est Dartagnans, une plateforme entièrement « dédiée au rayonnement et à la préservation du patrimoine, de l'art et de la culture en France »⁶⁹. Tout comme sa concurrente Commeon, elle aussi spécialisée dans le mécénat culturel participatif, elle propose, plutôt que de suivre l'habituel adage du « tout ou rien », d'établir des paliers atteignables afin de garantir un apport financier au porteur de projet. Le « tout ou rien » est une modalité selon laquelle il est indispensable que les participations atteignent 100% du montant prévu au départ, faute de quoi le porteur de projet perdra toutes les participations et les donateurs seront remboursés. C'est le mode de fonctionnement le plus courant des plateformes de financement participatif, et celui adopté par les acteurs majeurs du domaine, Ulule et KissKissBankBank. La mise en place de paliers assure au contraire au porteur de projet la réception des dons effectifs à la date de clôture de l'appel à financement. Thérèse Lemarchand, présidente-directrice générale de Commeon, rappelait à la journée co-organisée le 15 janvier 2019 par le Ministère de la Culture et le LabEx Industrie culturelles et créations artistiques (ICCA) sur le financement participatif que la clé d'une campagne est la bonne interaction entre fidélisation du donateur et acquisition du donateur. La phase de fidélisation s'appuie sur la communauté du porteur de projet, et donc, dans notre cas, sur la communauté de l'établissement. La phase d'acquisition de donateurs repose sur l'intelligibilité et la visibilité du projet⁷⁰. Comme l'a révélé l'enquête de la BnF auprès de ses donateurs, la numérisation ne semble pas réunir une communauté assez importante pour qu'elle se prête à ce type de financement. De même, il est plus aisé de communiquer auprès du grand public et d'ainsi attirer de nouveaux donateurs avec un projet d'acquisition qu'avec un projet de numérisation.

⁶⁷ Entretien avec Eric Dussert, coordinateur de la numérisation des imprimés, BnF/DCO, 13 décembre 2018.

⁶⁸ BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE / DÉLÉGATION AU MÉCÉNAT et AMIS DE LA BNF. *Stratégie commune de la Direction du mécénat et des Amis de la BnF, 2019-2021*. [S. l.] : Bibliothèque nationale de France, janvier 2019, p. 2.

⁶⁹ Site web de la plateforme : <https://dartagnans.fr/fr/about/who>.

⁷⁰ LEMARCHAND, Thérèse. *Table ronde : effets du financement participatif*. Institut national d'Histoire de l'Art, 15 janvier 2019.

Numalire : numériser à la demande grâce au financement participatif

L'expérimentation de la plateforme participative Numalire, entre 2013 et 2014, avait cependant tenté d'allier numérisation à la demande et financement participatif. Un internaute pouvait, grâce à ce système, demander un devis pour la numérisation d'un ouvrage libre de droits de son choix et lancer une souscription auprès de son réseau pour financer de manière collaborative la numérisation de ce document. La contrepartie d'un don sur une plateforme de financement participative est habituellement matérialisée par le principe du « don contre don » : le donateur reçoit, en plus de la réduction d'impôt de 66% sur le don, un cadeau correspondant à la somme qu'il a donnée. Dans le cas de Numalire, cette contrepartie est la diffusion en ligne de la numérisation sous licence *Public Domain Mark*, soit une licence permettant la réutilisation la plus large possible⁷¹. Cette initiative a été testée dans huit bibliothèques parisiennes : la bibliothèque de l'Académie nationale de médecine, la bibliothèque de l'INRA, la bibliothèque des Arts décoratifs, la bibliothèque Sainte-Geneviève et quatre bibliothèques spécialisées du réseau de la ville de Paris (bibliothèque de l'Hôtel de Ville (BHdV), bibliothèque historique de la ville de Paris (BHVP), bibliothèque Forney et bibliothèque Marguerite Durand). Afin de comprendre pourquoi la période de test n'a pas été concluante, nous avons tenté de contacter ces établissements. Les bibliothèques du réseau parisien, ainsi que celles des Arts décoratifs et de l'INRA, nous ont simplement répondu que le service n'avait pas été pérennisé. La bibliothèque de l'Académie de médecine a précisé que le modèle de financement s'était avéré inadapté.

Cependant, nous avons pu entrer plus en détail dans les raisons de l'arrêt de ce service à la bibliothèque Sainte-Geneviève. D'une part, du point de vue économique, deux problèmes se posent. D'abord, comme nous l'avons souligné plus haut, un projet de financement participatif requiert une visibilité qui n'était pas assez importante dans le cadre de Numalire. L'absence de bouton « Demander la numérisation » dans le Sudoc, comme c'est le cas pour EOD, a pu être un élément important pour le public. Ensuite, un aspect essentiel de la numérisation à la demande est son caractère ponctuel. Elle ne représente donc pas une masse très conséquente de documents. Du point de vue logistique, le travail avec un prestataire de numérisation s'en trouve compliqué : les lots correspondants aux demandes de numérisation sont trop petits pour être envoyés au prestataire dans le cadre d'un marché classique et ne permettent pas la réactivité nécessaire dans le cadre de ce type de projets. La bibliothèque Sainte-Geneviève a, suite à ce constat, cherché à assouplir les conditions d'envoi des lots de numérisation, et passé un marché à bons de commande, permettant l'envoi de petites volumétries. Mathieu Andro fait également dans sa thèse une proposition discutable, celle d'« ubériser la prestation de numérisation, c'est-à-dire permettre à des auto-entrepreneurs ou à des personnes privées de se charger de la numérisation commandée en échange d'une rémunération »⁷². D'autre part, du point de vue bibliothéconomique, la gestion de

⁷¹ MAUREL, Lionel. Quel modèle économique pour une numérisation patrimoniale respectueuse du domaine public ? Dans : DUJOL, Lionel (dir.), *Communs du savoir et bibliothèques*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2017, p. 78. ISBN 978-2-7654-1530-5.

⁷² ANDRO, Mathieu. *Bibliothèques numériques et crowdsourcing : expérimentations autour de Numalire, projet de numérisation à la demande par crowdfunding* [en ligne]. Thèse de doctorat. [S.l.] : Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis, 10 octobre 2016, p. 296. [Consulté le 19 janvier 2019]. Disponible à l'adresse : <http://www.theses.fr/2016PA080039>.

Numalire est apparue lourde en regard du service rendu. En effet, la société Yabé se tournait vers les bibliothèques pour vérifier le comptage des pages ainsi que la vérification des angles d'ouverture pour la numérisation, ce qui nécessitait un temps de travail important et la mobilisation de plusieurs membres du personnel. Une idée d'amélioration aurait été de préparer des pré-devis automatiques en fonction des notices du catalogue, le nombre de pages permettant d'estimer le nombre de vues. Le choix de la bibliothèque Sainte-Geneviève de ne pas proposer à la numérisation la presse et les documents imprimés en dehors de la fourchette chronologique 1800-1914 pouvait également être un frein à la réussite de ce dispositif⁷³.

Cette expérience apporte assez d'éléments pour évaluer l'adéquation entre projets de numérisation à la demande et recours au mécénat, voire au financement participatif. On constate que les choix économiques et stratégiques doivent être cohérents : la numérisation est-elle l'action la plus adaptée pour le financement participatif ? Dans le cas où elle serait retenue, faut-il mettre l'accent sur la communication autour du projet, ou sur ses apports pour le grand public ? La mise à disposition en ligne des documents, sous licence libre lorsque le droit d'auteur n'est pas bloquant, semble être une piste intéressante pour équilibrer les bénéfices de l'utilisateur et de la bibliothèque. Toutefois, comme le souligne Lionel Maurel, « on peut craindre que si la formule se généralisait, elle finisse par conduire à un désengagement financier des pouvoirs publics, préjudiciable à la soutenabilité de la numérisation »⁷⁴.

Passer d'un financement *ex-post* à un financement *ex-ante*

Un cadre juridique complexe

Numériser à la demande sous-entend, dans le cas où le service est payant pour le demandeur, passer d'un financement public à une contribution du public pour le financement⁷⁵. Néanmoins, il est important de distinguer deux types de contributions financières : d'un côté, la redevance pour services rendus, qui revient à demander à l'utilisateur de financer l'acte de numérisation et le temps de travail des agents y ayant pris part, donc des tâches effectuées avant la mise à disposition du document ; de l'autre, la redevance de réutilisation, qui revient à demander à l'utilisateur de payer le détenteur des droits sur la numérisation pour l'utilisation de cette numérisation, donc des sommes apparues postérieurement à la mise à disposition du document. Il est important de préciser que les documents dont il est ici question sont des numérisations d'ouvrages tombés dans le domaine public. La loi du 28 décembre 2015 relative à la gratuité et à la réutilisation des informations du secteur public (dite aussi loi Valter), transposition française de la directive européenne du 26 juin 2013, indique dans le deuxième alinéa de l'article 5 que

la réutilisation peut [...] donner lieu au versement d'une redevance lorsqu'elle porte sur des informations issues des opérations de numérisation des fonds et

⁷³ Entretien avec Pauline Rivière, chef de projet numérisation, bibliothèque Sainte-Geneviève, 5 avril 2018.

⁷⁴ MAUREL, Lionel. *op. cit.*, p. 78.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 76.

des collections des bibliothèques, y compris des bibliothèques universitaires, des musées et des archives [...] ⁷⁶.

Cette exception au principe d'*Open Data* pourtant préconisé par le rapport Trojette sur l'ouverture des données publiques concernait uniquement le domaine culturel ⁷⁷. Dans ce cadre, et d'après le décret d'application de la loi Valter du 28 juillet 2016, l'établissement souhaitant faire payer une redevance de réutilisation doit avoir besoin de « couvrir par des recettes propres une part substantielle des coûts liés à l'accomplissement de ses missions de service public » ⁷⁸. Pour le domaine culturel, il faut également que la couverture des coûts liés à l'activité principale soit assurée à moins de 75% par des dotations, revenus fiscaux et subventions ⁷⁹.

En outre, l'article L. 324-1 du Code des relations entre le public et l'administration, modifié par la loi pour une République numérique en 2016, indique dans sa version actuelle que « la réutilisation d'informations publiques est gratuite », mais également que

les administrations mentionnées au premier alinéa de l'article L. 300-2 peuvent établir une redevance de réutilisation lorsqu'elles sont tenues de couvrir par des recettes propres une part substantielle [au moins 25%] des coûts liés à l'accomplissement de leurs missions de service public ⁸⁰.

Les administrations mentionnées au premier alinéa de l'article L. 300-2 sont « l'Etat, les collectivités territoriales ainsi que par les autres personnes de droit public ou les personnes de droit privé chargées d'une [mission de service public] » ⁸¹. Les documents produits par ces administrations sont donc les suivants : « les dossiers, rapports, études, comptes rendus, procès-verbaux, statistiques, instructions, circulaires, notes et réponses ministérielles, correspondances, avis, prévisions, codes sources et décisions » ⁸². On constate ainsi que les ouvrages de bibliothèques tels que les monographies et périodiques ne sont pas couverts par cette définition. L'article L. 324-2 du Code des relations entre le public et l'administration reprend toutefois l'article 5 de la loi Valter qui affirme la possibilité d'instaurer une redevance sur les « informations issues des opérations de numérisation des fonds » ⁸³.

Si la situation n'est pas évidente en ce qui concerne la redevance de réutilisation, la redevance pour services rendus reste, elle, valide. On remarque également que s'entremêlent dans ces questions le sujet du financement par redevances et celui des droits d'auteur et de leurs implications pour la diffusion des numérisations. Il s'agit ici de proposer des modalités qui nous semblent

⁷⁶ LOI n° 2015-1779 du 28 décembre 2015 relative à la gratuité et aux modalités de la réutilisation des informations du secteur public - Article 5. 28 décembre 2015. On retrouve le contenu de cet article dans l'article L. 324-2 du Code des relations entre le public et l'administration.

⁷⁷ TROJETTE, Mohammed Adnène. *Ouverture des données publiques. Les exceptions au principe de gratuité sont-elles toutes légitimes ?* [S. l.] : Cour des comptes, juillet 2013.

⁷⁸ Décret n° 2016-1036 du 28 juillet 2016 relatif au principe et aux modalités de fixation des redevances de réutilisation des informations du secteur public. 28 juillet 2016.

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ *Code des relations entre le public et l'administration - Article L324-1.* [s. d.].

⁸¹ *Code des relations entre le public et l'administration - Article L300-2.* [s. d.].

⁸² *Ibid.*

⁸³ *Code des relations entre le public et l'administration - Article L324-2.* [s. d.].

stratégiques pour les bibliothèques tout en respectant les conditions juridiques et le droit d'auteur.

Quelles incidences sur les services de numérisation à la demande ?

Les archives départementales des Hautes-Alpes ont mis en place en 2015 un service de numérisation à la demande en ayant recours à une redevance pour services rendus. Nous reprendrons ici les termes de Lionel Maurel, qui qualifie selon des termes juridiques un financement postérieur à la mise à disposition du document numérique de financement *ex-post*, et un financement antérieur à la mise en ligne de financement *ex-ante*⁸⁴. Concrètement, le premier correspond à la redevance de réutilisation et le second à la redevance pour services rendus. Les archives départementales des Hautes-Alpes font ainsi appel, dans le cadre de la numérisation à la demande, à un financement *ex-ante*. Mais au-delà de cette distinction, il était en fait question pour le directeur, Gaël Chenard, de réfléchir à l'utilisation des budgets publics. Il a par conséquent choisi d'allouer les budgets propres en priorité aux séries d'archives les plus consultées, et de garder la numérisation à la demande et un financement externe pour les documents rencontrant moins l'appétence du public et donc demandés ponctuellement en numérisation⁸⁵.

Ce modèle, qui s'applique aisément aux collections d'archives organisées en séries, peut paraître paradoxal en bibliothèque. Cela tient à un fait : là où une majorité d'utilisateurs des archives viennent en salle de lecture pour trouver une information et non un document, les lecteurs des bibliothèques viennent chercher à la fois un document et les informations qu'il contient. Comme le déclare Gaël Chenard, « aujourd'hui, le mode normal de communication des archives, c'est-à-dire pour 90% des gens qui utilisent les archives, est numérique »⁸⁶. Cette domination du numérique sur la consultation physique n'est pas aussi tranchée dans les bibliothèques. Par conséquent, là où en bibliothèque la demande se présente comme un indicateur pour satisfaire des attentes du public, en archives elle se présente comme un moyen de répartition plus efficace des budgets. En outre, les bibliothèques ont des collections très diverses tandis que les archives héritent de documents selon des règles établies, ce qui ne laisse que peu de place à la fantaisie. Pour les archives départementales, c'est en effet l'article R212-62 du Code du patrimoine qui fixe le type de documents conservés⁸⁷. L'homogénéité des collections d'archives permet de plus systématiser les plans de numérisation que dans le cas des fonds souvent variés des bibliothèques.

⁸⁴ MAUREL, Lionel. *op. cit.*, p. 76.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 75.

⁸⁶ CHENARD, Gaël. *Loin des yeux, près du cœur : le e-service des Archives des Hautes-Alpes* [en ligne]. 2 octobre 2015. [Consulté le 30 septembre 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.dailymotion.com/video/x3m08bv>.

⁸⁷ Il s'agit des « documents provenant des administrations, tribunaux, établissements et organismes de toute nature, antérieurs à la Révolution française, qui leur ont été attribués par la loi ; documents provenant des assemblées, administrations et établissements publics départementaux depuis 1789 ; documents provenant des services déconcentrés de l'Etat et des établissements publics nationaux fonctionnant ou ayant fonctionné sur le territoire du département depuis 1789 [...] ; minutes et répertoires des officiers publics ou ministériels exerçant ou ayant exercé sur le territoire du département ; [...] tous autres documents qui leur sont remis à titre onéreux ou gratuit, temporaire ou définitif. ». *Code du patrimoine - Article R212-62*. [s. d.].

Quelles retombées en matière de diffusion des numérisations ?

Nous avons constaté plus haut que le financement par redevances relève du régime de réutilisation des informations publiques, mais touche de près les questions de droits d'auteur et leurs implications pour la diffusion des numérisations. Les cas dont nous avons fait état précédemment et que nous continuerons d'évoquer sont ceux de documents du domaine public. Dans ce cas, il nous semble important de rappeler que la transposition d'une œuvre physique sur un support dématérialisé, tant que cette transposition se fait à l'identique, ne génère pas de nouveaux droits⁸⁸. La transposition n'est pas une nouvelle œuvre, puisqu'au-delà de la forme, ici semblable, le critère qui importe dans la création d'une œuvre est l'« originalité », définie comme l'empreinte personnelle de l'auteur⁸⁹. Or selon la jurisprudence, l'exercice de compétences techniques ne peut être considéré comme l'expression d'une « originalité »⁹⁰. Déclarer des droits d'auteurs protégeant frauduleusement un document du domaine public relève alors du *copyfraud*, dont il existe quatre manifestations, selon le juriste américain Jason Mazzone : la fausse déclaration d'un contenu du domaine public ; l'imposition de restrictions d'utilisation ; la privatisation d'un contenu en prétextant détenir une copie de ce contenu ; la privatisation d'un contenu en le diffusant sur un nouveau support⁹¹. Ainsi, concrètement dans notre situation, dans la mesure où les documents d'origine, et donc leurs reproductions, appartiennent au domaine public, imposer des restrictions d'utilisation sur les numérisations relèverait du *copyfraud*. Le décret d'application de la loi pour une République numérique du 27 avril 2017 précise qu'une administration souhaitant ouvrir ses données (non couvertes par le droit d'auteur) peut le faire sous deux licences : la licence ouverte ou l'*Open Database License*⁹². Les licences Creative Commons peuvent également être utilisées après homologation par la direction interministérielle des systèmes d'information et de communication de l'Etat.

Pour les bibliothèques, ces questions se posent lors de la diffusion des contenus numérisés. L'utilisation de licences Creative Commons sur des numérisations de documents du domaine public n'est néanmoins pas une garantie de conformité avec la loi. Comme le soulignait Lionel Maurel en 2012, la bibliothèque municipale de Lyon avait été confrontée à cet écueil avant de passer ses numérisations sous licence ouverte. En effet, elle avait au départ choisi de placer les numérisations sous licence CC-BY-NC-ND (Paternité – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modifications). Deux problèmes se posaient alors : d'abord, et cela aurait été le cas quelle qu'ait été la licence Creative Commons choisie, une condition préalable au placement sous licence Creative Commons d'un document

⁸⁸ KLOPP, Sophie et CHENEY, Nicolas. *Numérisation et impression à la demande en bibliothèque: un panorama*. Mémoire d'étude de conservateur des bibliothèques. Villeurbanne : Essib, 2014, p. 29.

⁸⁹ Pour la définition de l'« originalité », voir « Critères de protection des œuvres par le droit d'auteur », *Jurispedia*, disponible en ligne : [http://fr.jurispedia.org/index.php/Crit%C3%A8re_de_protection_des_%C5%93uvres_par_le_droit_d%E2%80%99auteur_\(fr\)](http://fr.jurispedia.org/index.php/Crit%C3%A8re_de_protection_des_%C5%93uvres_par_le_droit_d%E2%80%99auteur_(fr)).

⁹⁰ MAUREL, Lionel. Quels choix juridiques pour la médiation culturelle et scientifique dans l'environnement numérique ? Dans : JUANALS, Brigitte et MINEL, Jean-Luc, *Enjeux numériques pour les médiations scientifiques et culturelles du passé*. Nanterre : Presses universitaires de Paris Nanterre, 2017, p. 182. ISBN 978-2-84016-268-1.

⁹¹ LANGLAIS, Pierre-Carl. L'inverse du piratage, c'est le copyfraud, et on n'en parle pas. *L'Obs* [en ligne]. 14 octobre 2012. [Consulté le 9 octobre 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.nouvelobs.com/rue89/rue89-hotel-wikipedia/20121014.RUE6257/l-inverse-du-piratage-c-est-le-copyfraud-et-on-n-en-parle-pas.html>.

⁹² Décret n° 2017-638 du 27 avril 2017 relatif aux licences de réutilisation à titre gratuit des informations publiques et aux modalités de leur homologation - Article 1. 27 avril 2017.

est d'être le titulaire d'un droit d'auteur sur ce document, ce qui n'est pas le cas d'une bibliothèque pour un document du domaine public ; deuxièmement, l'interdiction d'utilisation commerciale et de modification revenait à ajouter une couche de droit sur une œuvre pourtant libre de droits. Ce deuxième point s'apparente à du *copyfraud*⁹³. La bibliothèque municipale de Lyon diffuse maintenant les numérisations disponibles sur Numélio sous licence ouverte, tout comme la BNUS. De même, en octobre 2013, la BIU Santé a choisi de placer sous licence ouverte les documents du domaine public diffusés sur sa bibliothèque numérique Medic@. Cette décision était étroitement liée aux difficultés juridiques associées à la diffusion des contenus numériques. Ainsi, Jean-François Vincent, responsable du service d'histoire de la santé, expliquait :

Personne ne conteste que la loi dispose que lorsqu'un document est tombé dans le domaine public, il n'y a plus, en droit, à demander une autorisation pour le réutiliser ni à payer pour pouvoir le faire. Le débat a donc porté sur la légitimité pour une institution de s'arroger des droits sur les reproductions qu'elle a réalisées de ces documents. Or, la numérisation des documents coûte cher, les budgets sont limités, et les institutions sont invitées par leurs tutelles à trouver des sources de financement⁹⁴.

Cette hésitation illustre fidèlement les interrogations que les bibliothécaires peuvent avoir et la position difficile des professionnels entre respect de la loi et volonté des décideurs. Ainsi, le choix de diffuser librement les contenus n'étant plus couverts par le droit d'auteur s'est appuyé sur les difficultés à aborder les contraintes juridiques, mais reposait également sur d'autres raisons stratégiques : la facilitation de la réutilisation par les usagers, en particulier sur internet et à l'heure du développement des médias sociaux ; la simplification logistique des systèmes de tarification ; l'incitation pour les usagers à commander plus de numérisations⁹⁵. Ainsi, au-delà des seules questions juridiques, ce cas d'étude met en évidence les différentes facettes du problème de la diffusion des numérisations. On peut alors les résumer en ces termes : une fois résolues les questions juridiques, la bibliothèque souhaite-t-elle favoriser le partage et la diffusion de ses numérisations ? Quel intérêt a-t-elle à encourager ces pratiques ?

Ainsi, les constats établis dans cet état des lieux préliminaire nous offrent des pistes de développement. S'il est clair que la numérisation à la demande ouvre de nombreuses perspectives, quelles sont-elles et comment peut-on les mettre en œuvre ? Il est plusieurs domaines dans lesquels la numérisation à la demande peut présenter des atouts : la politique documentaire, les services aux chercheurs, la coopération avec la communauté universitaire. Au regard de nos observations, nous tenterons donc d'exposer les opportunités que nous avons pu déceler, et d'en faire des propositions concrètes pour la meilleure intégration des services de numérisation à la demande dans les politiques documentaire et de services des établissements.

⁹³ CALIMAQ. NumeLyo, la bibliothèque numérique de Lyon, et l'ombre portée du contrat de Google. Dans : *S.I.Lex* [en ligne]. 12 décembre 2012. [Consulté le 30 janvier 2019]. Disponible à l'adresse : <https://scinfolex.com/2012/12/15/numelyo-la-bibliotheque-numerique-de-lyon-exister-a-lombre-de-google/>.

⁹⁴ VINCENT, Jean-François. La licence ouverte à la Bibliothèque interuniversitaire de Santé. *Bibliothèque(s)*. Octobre 2014, n° 76, p. 45-46.

⁹⁵ *Ibid.*, p. 46.

LA NUMERISATION A LA DEMANDE : QUELLES OPPORTUNITES DOCUMENTAIRES ET STRATEGIQUES ?

La numérisation à la demande est donc, comme nous l'avons montré en dressant un état des lieux des pratiques actuelles, un ensemble de moyens. Dans quelle mesure est-il possible de prendre en compte ces apports concrets de la numérisation à la demande et d'en tirer des enseignements ? Le dynamisme des professionnels chargés de ces services témoigne d'une volonté de développement de ceux-ci. Il reste à déterminer dans quelles directions l'évolution souhaitée pourrait se faire. Nous avons constaté les liens étroits de la numérisation à la demande avec l'élaboration des politiques de numérisation, ainsi qu'avec les services aux chercheurs. La numérisation à la demande apparaît également souvent comme un dispositif favorisant la rencontre entre les publics et les bibliothécaires. Dans cette perspective, il nous a semblé pertinent d'envisager ce service comme un levier de coopération entre usagers et professionnels. Ce sont ces trois lignes que nous nous proposons d'étudier. La discussion avec des collègues responsables de ce type de services a été essentielle à la construction de ces questionnements. De même, la deuxième partie de notre enquête généraliste, portant sur les liens entre numérisation à la demande et politique documentaire, viendra nourrir notre raisonnement. Ainsi, nous tenterons d'ancrer nos propositions dans le concret.

On remarquera que notre réflexion, en particulier sur le dernier point, se concentre essentiellement sur les possibilités que la numérisation à la demande offre pour les bibliothèques universitaires et spécialisées. Les pistes sont néanmoins envisagées comme pouvant se transposer dans le contexte des bibliothèques municipales. Nous tâcherons de mettre en lumière les passerelles entre ces deux contextes. Il s'agit en effet surtout de proposer des idées de développement dans le cadre desquelles la numérisation à la demande s'inscrit dans un mécanisme dépassant le simple service individualisé. Il nous a paru primordial de réintégrer ce service dans une offre plus large, qu'elle soit documentaire ou de services.

FAIRE DE LA NUMERISATION A LA DEMANDE UN OUTIL DE POLITIQUE DOCUMENTAIRE

Nous avons observé que les apports de la numérisation à la demande aux politiques de numérisation et, plus largement, à la constitution de bibliothèques numériques, sont divers. Les usagers peuvent apporter leur concours à ces processus selon des modalités variées : il est possible de les inclure directement dans l'étape de sélection des documents, mais également d'établir des critères de priorisation en fonction de leurs demandes et retours sur l'offre déjà établie. Enfin, ils peuvent contribuer en apportant leurs propres documents à numériser. Ces trois aspects nous poussent à nous interroger, du point de vue du bibliothécaire, sur la manière de formaliser ces opportunités. Comment la demande peut-elle être intégrée dans l'élaboration d'un plan de numérisation ?

S'adapter à de multiples contraintes : du public-cible au projet d'établissement

Le plan de numérisation : une politique documentaire

La numérisation est un domaine où les contraintes sont fortes : les ressources financières limitées et les coûts élevés à la fois matériels et humains qu'elle requiert, l'évolution rapide de la technologie, les questions juridiques, l'exigence des usagers sont autant de difficultés auxquelles sont régulièrement confrontés les bibliothécaires⁹⁶. On retrouve parallèlement à ces contraintes les étapes classiques de constitution de collection, adaptées au processus de numérisation et non d'acquisition : d'abord, la sélection, ensuite, la numérisation, et enfin la gestion⁹⁷. En effet, il importe en premier lieu de définir intellectuellement « les meilleurs documents entrant dans le champ des objectifs définis »⁹⁸. C'est ensuite l'entrée matérielle des documents dans la collection qui est au centre des préoccupations : constitution des lots, envoi au prestataire de numérisation, numérisation, contrôle-qualité et conformité au cahier des clauses techniques particulières (CCTP). Enfin, la structuration de la collection numérique, l'accès et les modalités de communication sont abordés. En amont de ces étapes, la définition des objectifs du projet de numérisation est un moment-clé. C'est celui de la prise en compte des différentes contraintes et occasions qui modèlent le programme. C'est à ce moment qu'entre en compte la demande, et que les professionnels déterminent la place qu'ils lui accordent dans la première étape, celle de la sélection.

Nous nous sommes dans un premier temps interrogés sur l'existence de documents formulant les objectifs des programmes de numérisation des établissements. Sur les 41 réponses obtenues à cette question de notre enquête, seulement 21 répondants indiquent travailler dans des bibliothèques ayant formalisé un document de politique documentaire pour leurs collections physiques. Sur ces 21 répondants, 8 ont inclus un volet numérisation dans leur charte documentaire et 13 disposent d'une charte de numérisation indépendante (cf. annexe 1 pour la synthèse des résultats d'enquête « Numérisation à la demande et politique documentaire »). Étant donné que nous nous intéressons à l'élaboration de ces documents, nous nous attacherons ici principalement aux établissements qui ont pu nous éclairer sur l'utilisation qu'ils en font. Dans le cas des collections physiques, les politiques documentaires sont souvent utilisées comme cautions face aux demandes d'acquisition des usagers lorsque celles-ci sont jugées inadaptées par les professionnels. Ce document, qui rend compte des choix professionnels, est ainsi à la fois un outil pour le bibliothécaire et un argument d'acceptation ou non de la demande du lecteur. Ce schéma peut-il être transposé dans le cas des collections numérisées ? Quelles sont les motivations d'un lecteur lorsqu'il fait une demande de numérisation ? Cette question a été posée dans le corps de notre enquête, de manière volontairement orientée : « Selon vous, pourquoi une demande se manifeste-t-elle ? Est-ce la manifestation d'une lacune

⁹⁶ MILLS, Alexandra. User Impact on Selection, Digitization, and the Development of Digital Special Collections. *New Review of Academic Librarianship*. Mai 2015, Vol. 21, n° 2, p. 160.

⁹⁷ Ces étapes sont adaptées de celles proposées par Bertrand Calenge pour la constitution de collections physiques. CALENGE, Bertrand. *Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'Internet*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 2008, p. 77. ISBN 978-2-7654-1048-5.

⁹⁸ *Ibid.*

dans la politique de numérisation ? »⁹⁹. Déplaçant la focale du bibliothécaire vers l'utilisateur, 18 répondants transposent cette question vers son pendant : est-ce la manifestation de demandes très spécifiques ? En effet, ces 18 répondants voient la principale source des demandes dans la spécificité des besoins des chercheurs. Sept d'entre eux complètent en affirmant que c'est en effet le résultat d'une lacune lorsque le document demandé en numérisation est en lien avec la politique de numérisation. Un répondant estime par extension que ces demandes sont de bons indices pour réviser la politique de numérisation. Trois répondants déplacent le problème de la sélection des documents à la question de la visibilité des contenus numérisés, considérant que les demandes de numérisation proviennent d'utilisateurs qui n'ont pas réussi à trouver ce qu'ils cherchaient en raison de la mauvaise visibilité des contenus. Nous ne sommes plus dans ce dernier cas dans la première phase de la constitution de collection, mais dans la troisième, celle de la gestion et de la communication des collections. Tous ces indices nous indiquent que le plan de numérisation, numérisation à la demande y compris, est bel et bien un document de politique documentaire, qui sert aux bibliothécaires de référence interne et externe. L'exemple de la BnF est d'ailleurs encore une fois révélateur : en effet, elle s'appuie dans la pratique sur sa charte de numérisation pour refuser les demandes de numérisation qu'elle ne peut ou ne souhaite pas faire passer dans les marchés. Elle redirige à ce moment-là la demande vers l'Association des Amis ou le département de la reproduction¹⁰⁰.

Revenons à la phase de sélection : des critères communs pour la numérisation sont acceptés par tous les établissements, comme les conditions juridiques, l'intérêt documentaire et patrimonial, l'existence d'un public pour ces sélections de documents et l'usage anticipé de celles-ci¹⁰¹. Un canevas similaire ressort de notre enquête (cf. annexe 1 pour la synthèse des résultats d'enquête « Numérisation à la demande et politique documentaire »), puisque l'intérêt patrimonial est le critère le plus souvent cité pour l'élaboration des chartes de numérisation (95% des répondants), juste avant l'intérêt documentaire (90%). Suivent ensuite l'expression des besoins des usagers (52%), que l'on peut considérer comme la garantie de l'existence d'un public pour les collections numérisées, les domaines de spécialité (une réponse) et les statistiques d'usage réel des documents déjà en ligne (une réponse). Ces réponses montrent un partage assez équilibré entre préoccupations purement documentaires et souci d'adapter l'offre aux publics. Il s'agit donc de trouver la façon de pondérer ces critères.

Pondérer les critères de numérisation : une étape décisive

Les faibles budgets alloués aux bibliothèques les poussent aujourd'hui à éviter les opérations de numérisation de masse et à s'interroger longuement sur la numérisation de leurs ouvrages. L'usage des ressources numérisées grâce à l'investissement d'argent public prend une place de plus en plus importante dans la répartition des crédits. Le CLIR soulève un problème important de ce point de vue : la qualité intellectuelle du document original garantit-elle le niveau d'accès

⁹⁹ Question n°42, questionnaire « Numérisation à la demande et politique documentaire », cf. annexe 2.

¹⁰⁰ Entretien avec Eric Dussert, coordinateur de la numérisation des imprimés, BnF/DCO, 15 juin 2018.

¹⁰¹ HAZEN, Dan, HORRELL, Jeffrey et MERRILL-OLDHAM, Jan. *Selecting Research Collections for Digitization-Full Report* [en ligne]. [S. l.] : Council on Library and Information Resources, août 1998. [Consulté le 16 juillet 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.clir.org/pubs/reports/hazen/pub74/>.

rendu possible par la numérisation¹⁰² ? Autrement dit, faut-il numériser un document en raison de sa seule qualité intellectuelle, alors que l'on sait que son accès en ligne ne sera d'aucune utilité au public ? Paul Ayriss, directeur des bibliothèques de l'*University College London* (UCL) et ancien président de la ligue des bibliothèques européennes de recherche (LIBER), affirme en réponse qu'il n'y a pas d'intérêt à sélectionner des documents pour la numérisation s'il n'y pas d'usage possible de ces documents parmi les groupes d'utilisateurs ciblés¹⁰³. C'est pourquoi il est nécessaire de garder à l'esprit que le public-cible de la numérisation n'est pas le même que celui des acquisitions. En effet, les plans de développement des collections physiques viennent répondre aux besoins locaux d'une communauté géographiquement délimitée. Au contraire, les projets collaboratifs de numérisation visent un public national, voire international¹⁰⁴. Cet objectif théorique peut être modéré en fonction du public effectif des bibliothèques numériques. On remarque par exemple une surreprésentation des Parisiens et habitants de la petite couronne dans les Gallicanauts : dans ce cas, les publics habitués à fréquenter physiquement la bibliothèque recouvrent grandement ceux qui fréquentent virtuellement la bibliothèque numérique¹⁰⁵.

Ainsi transparait l'importance de connaître le public de sa bibliothèque numérique. Dans cette perspective, Alexandra Mills de l'université de Concordia rappelle que l'IFLA recommande de mener les projets de numérisation en consultant les différentes parties intéressées, dont les usagers. La collaboration devient un moyen de réduire la subjectivité des bibliothécaires¹⁰⁶. Nous avons signalé en introduction de cette étude que la clé de la réussite des bibliothèques aujourd'hui était leur capacité à prendre en compte leurs usagers, et de nombreux établissements tentent de se conformer à ce mode de fonctionnement. Toutefois, bien que les institutions culturelles mettent en avant la place de l'évaluation de l'usage dans les projets de numérisation, les décisions sont généralement prises sans implication directe des usagers¹⁰⁷. Si étudier les demandes de numérisation est suggéré dans un rapport d'OCLC comme moyen de mettre en place des critères de sélection efficaces, on peut envisager d'anticiper et de préférer mettre en place des plans de numérisation prenant les besoins des usagers en compte en amont des mises en ligne¹⁰⁸. Dans un deuxième temps, la proposition d'OCLC reste valide afin de corriger ce plan de numérisation. Concrètement, cela peut passer par une collaboration, voire une co-construction des chartes de numérisation entre bibliothécaires et usagers. C'est par exemple le cas au Service des bibliothèques de l'Université de Strasbourg, où la charte de numérisation a été élaborée avec des

¹⁰² « *Does the intellectual quality of the source material warrant the level of access made possible by digitizing ?* » traduction par nos soins. Dans : *Ibid.*

¹⁰³ « *There is no point in selecting materials for digitization if there is no support for using resources amongst target user groups* » traduction par nos soins. Paul AYRIS, dans : MILLS, Alexandra. *op. cit.*, p. 163.

¹⁰⁴ ZHANG, Allison B. et GOURLEY, Don. *Creating digital collections: a practical guide*. Oxford : Chandos, 2008, p. 21. ISBN 978-1-84334-396-7.

TMO RÉGIONS. *Enquête auprès des usagers de la bibliothèque numérique Gallica* [en ligne]. [S. l.] : [s. n.], 10 avril 2017. [Consulté le 14 août 2018], p. 6. Disponible à l'adresse : http://www.bnf.fr/documents/mettre_en_ligne_patrimoine_enquete.pdf.

¹⁰⁶ MILLS, Alexandra. *op. cit.*, p. 166.

¹⁰⁷ DOBREVA, Milena, O'DWYER, Andy et KONSTANTELOS, Leo. User needs in digitization. Dans : HUGHES, Lorna M., *Evaluating and measuring the value, use and impact of digital collections*. London : Facet Publishing, 2012, p. 73. ISBN 978-1-85604-720-3.

¹⁰⁸ SCHAFFNER, Jennifer, SNYDER, Francine et SUPPLE, Shannon. *Scan and Deliver!: Managing User-initiated Digitization in Special Collections and Archives*. [S. l.] : OCLC Research Dublin, OH, 2011, p. 8.

enseignants-chercheurs¹⁰⁹. Au-delà de la question des plans de numérisation, les établissements favorisent la participation des usagers à différents niveaux. La charte de numérisation de la BnF précise que

[la BnF] souhaite passer à un mode « collaboratif » avec ses partenaires et ses publics – développement des activités de réseaux sociaux, participation des usagers aux corrections d’OCR¹¹⁰.

Ce changement de mode de fonctionnement correspond aux évolutions que l’on constate dans le cadre des constructions de Learning Centers. Comme l’explique Julien Roche, un Learning Center est en quelque sorte une « bibliothèque augmentée », qui « construi[t] et réinterrog[e] plus fortement [son] projet à la lumière des besoins exprimés par les publics »¹¹¹. Cette conception de la bibliothèque permet de mettre en place des collections, services et plateformes adaptés aux usages et aux usagers. On sait que les usagers investissent une part plus importante de leur temps dans l’utilisation de portails qu’ils comprennent et peuvent ainsi facilement manipuler¹¹². Ce dernier point démontre l’importance, en particulier dans les projets de numérisation, à différentes étapes du programme, d’impliquer au maximum les utilisateurs futurs de collections numérisées et de la plateforme y donnant accès.

La place du projet d’établissement

Toutefois, dans le processus de sélection des documents en vue de la numérisation, il semble hasardeux de s’appuyer uniquement sur les attentes des usagers : en effet, ces derniers risqueraient d’assembler des collections manquant de cohérence et incompatibles avec les objectifs institutionnels. Pour le professionnel, il est nécessaire de mettre en regard la demande et les priorités de l’établissement¹¹³. Savoir où placer le curseur entre ces deux ensembles de données est ainsi essentiel dans la mise en place d’une charte de numérisation. Le cadre réglementaire national fait également partie des éléments à prendre en compte. Par exemple, l’article L. 123-6 du Code de l’éducation, modifié par la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013, dite aussi loi Fioraso, institue le fait que « [le service public de l’enseignement supérieur] participe à l’étude et à la mise en valeur des éléments du patrimoine national et régional »¹¹⁴. Ainsi, les bibliothèques universitaires assurent cette mission. A l’heure des fusions d’universités, les SCD travaillent à la mise en valeur du patrimoine local de tous les établissements membres. Ce travail entraîne parfois la recherche d’un patrimoine documentaire méconnu, détenu essentiellement par les laboratoires. C’est le cas au Service de coopération documentaire, service dépendant de la direction de la documentation de l’université de Bordeaux mais portant des projets communs avec l’Université Bordeaux Montaigne, Bordeaux INP, Bordeaux Sciences Agro et Sciences Po

¹⁰⁹ Entretien avec Nicole Heyd, adjointe au responsable du service de la conservation et de la valorisation, Chef de projet EOD, Université de Strasbourg (par téléphone), 20 septembre 2018.

¹¹⁰ BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE. *Charte documentaire de numérisation des collections de la Bibliothèque nationale de France*. janvier 2017, p. 14.

¹¹¹ ROCHE, Julien. Le Learning Centre est-il soluble dans la bibliothèque ? Dans : CAVALIER, François et POULAIN, Martine (dir.), *Bibliothèques universitaires: nouveaux horizons*. Paris, France : Éditions du Cercle de la librairie, 2015, p. 118. ISBN 978-2-7654-1469-8.

¹¹² DOBREVA, Milena, O’DWYER, Andy et KONSTANTELOS, Leo. *op. cit.*, p. 81.

¹¹³ MILLS, Alexandra. *op. cit.*, p. 161.

¹¹⁴ *Code de l’éducation - Article L123-6*. [s. d.].

Bordeaux. C'est en partie au nom du rayonnement de l'établissement que les programmes de numérisation du Service de coopération documentaire intègrent les ressources de ces différentes institutions. De même, dans le traitement des demandes de numérisation, la question se pose : en effet, dans certains cas, c'est moins le document sur lequel porte la demande que l'affiliation institutionnelle et le domaine de recherche du demandeur qui importent. En effet, la bibliothèque ne se veut pas prescriptrice sur le fond, elle cherche à identifier des séries ou thématiques intéressantes pour une communauté donnée, celle des partenaires de l'établissement¹¹⁵.

La BnF, en tant que pionnière dans la mise en place de projets de numérisation d'ampleur, nous offre là un bon exemple. Le décret n° 89-777 du 13 octobre 1989 créant l'établissement public de la bibliothèque de France (EPBF) a initié le projet d'une bibliothèque d'un nouveau genre. C'est dans ce cadre qu'a été préparé le projet de poste de lecture assistée par ordinateur (PLAO), ancêtre de ce qui deviendra Gallica. L'objectif du PLAO était alors de proposer sous forme numérique les « textes fondamentaux, classiques, corpus de référence qui constituer[ai]ent le fonds commun du travail des chercheurs et le cœur du patrimoine culturel que conserve la bibliothèque »¹¹⁶. Ce qui nous intéresse ici est la méthode employée pour façonner une première bibliothèque numérique, présentée au Conseil scientifique (CS) de l'EPBF le 8 novembre 1991. En effet, ce travail a été le fruit d'une collaboration entre les « grands lecteurs » et les ingénieurs informaticiens de l'établissement. Ces « grands lecteurs », choisis parmi les usagers de la bibliothèque nationale, étaient des universitaires, spécialistes d'une discipline¹¹⁷. Le PLAO est alors destiné à une lecture d'étude et de recherche, pour laquelle le lecteur est compétent. Ce lecteur est un savant, ou un lecteur professionnel, c'est-à-dire qu'il lit pour son travail : étudiant, intellectuel, ingénieur, avocat, journaliste¹¹⁸. Cette vision de l'utilisateur, et ainsi du PLAO, est cohérente avec le projet de l'EPBF. C'est la fusion de la bibliothèque nationale et de l'EPBF, créant la BnF, qui rompt la continuité entre le projet d'établissement et le projet du PLAO. En effet, la BnF se veut plus inclusive – l'idée du Haut-de-Jardin en est une des expressions – et le programme de numérisation doit toucher un public plus diversifié que celui des chercheurs. Le public-cible devient l'ensemble de la population âgée de plus de 18 ans¹¹⁹. Le développement d'internet, nouveau moyen de donner accès aux numérisations, joue également un rôle. Une critique revient de manière récurrente : le PLAO représentait

un univers particulier, étranger aux contingences économiques, qui n'a pas les mêmes préoccupations, les mêmes objectifs que les gens que l'on peut toucher par internet¹²⁰.

La prééminence du modèle de lecture savante entraîne l'arrêt de ce projet : le PLAO est mort car il a été créé dans un contexte qui n'existait plus au moment de sa mise en œuvre. On peut déceler dans ce projet historique un élément essentiel au

¹¹⁵ Entretien avec Romain Wenz, responsable du service du patrimoine documentaire, université de Bordeaux, 22 juin 2018 (par téléphone).

¹¹⁶ BÉQUET, Gaëlle. *Trois bibliothèques européennes face à Google: aux origines de la Bibliothèque numérique (1990-2010)*. Paris : École des chartes, 2014, p. 61.

¹¹⁷ *Ibid.*

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 62.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 111.

¹²⁰ *Ibid.*, p. 114.

bon déroulement des projets de numérisation : l'adéquation entre le programme de numérisation et les objectifs institutionnels. Sans éclipser l'importance de la participation des publics, dont l'EPBF avait déjà conscience à sa création, c'est le projet d'établissement qui a été décisif dans ce projet. Ainsi, si la demande est en effet un outil très profitable dans l'élaboration des plans de numérisation, toute la difficulté réside dans l'équilibre à trouver entre cette demande et les attentes institutionnelles.

Définir des indicateurs statistiques : communications, consultations, citations

L'accessibilité : la clé de l'impact

Nous avons observé que la participation des usagers, en particulier à travers l'analyse des demandes de numérisation, ouvrait de nombreuses possibilités en matière de politique documentaire. Néanmoins, sous quelles formes est-il possible d'exploiter ces données ? Quels outils peut-on construire à partir de l'analyse de la demande ? Quels usages les bibliothèques peuvent-elles en faire ? Construire une collection ne se résume pas simplement à sélectionner des contenus cohérents, mais également à donner accès à ces contenus. Bertrand Calenge rappelait ainsi en 2014 que les bibliothèques devaient passer de la gestion des collections à la médiation des connaissances, en travaillant à rendre ces collections accessibles¹²¹. Il est intéressant de mettre en regard de cette affirmation une des interrogations principales des bibliothécaires lorsqu'il s'agit de sélectionner les documents à numériser. En effet, la question de savoir s'il est tellement difficile d'avoir accès au document non numérisé que sa numérisation générerait un nouveau public pour ce document est centrale dans le processus de sélection. On peut considérer qu'une politique de communication des documents très restrictive, une localisation très reculée ou un très mauvais signalement du document dans les catalogues sont des arguments qui jouent en faveur de la numérisation. Dans ces cas, cette dernière permet une réelle amélioration de l'accès à l'ouvrage¹²². On constate en effet que l'accessibilité des documents est le motif le plus largement invoqué, et pas seulement par les professionnels, pour la numérisation. La bibliothécaire canadienne Alexandra Mills le place en première position, devant la satisfaction des attentes des usagers, la conservation préventive, l'adéquation avec les objectifs institutionnels¹²³. De même, le cadre de travail produit par la combinaison d'usagers et de bibliothécaires médiateurs au sein du projet DiSCmap y accorde une grande importance. Les premiers critères de numérisation communs aux deux groupes sont l'amélioration de l'accès au sein du réseau d'enseignement supérieur et l'amélioration de l'accès en dehors de ce réseau. Viennent ensuite la volonté de renforcer l'impact sur la recherche et l'enseignement et de consolider la collaboration entre professionnels et lecteurs¹²⁴.

¹²¹ CALENGE, Bertrand. Comment intégrer les ressources numériques dans une politique documentaire ? Dans : BARRON, Géraldine et LE GOFF-JANTON, Pauline (dir.), *Intégrer des ressources numériques dans les collections*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2014, p. 47. ISBN 979-10-91281-18-8.

¹²² HAZEN, Dan, HORRELL, Jeffrey et MERRILL-OLDHAM, Jan. *Selecting Research Collections for Digitization-Full Report* [en ligne]. [S.l.] : Council on Library and Information Resources, août 1998. [Consulté le 16 juillet 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.clir.org/pubs/reports/hazen/pub74/>.

¹²³ MILLS, Alexandra. *op. cit.*, p. 161.

¹²⁴ GRIFFITHS, Jillian R. Questionnaires, interviews and focus groups as means for user engagement with evaluation of digital libraries. Dans : DOBREVA, Milena, O'DWYER, Andy et FELICIATI, Pierluigi, *User studies for*

Cette question de l'impact est d'ailleurs conditionnée par la qualité de l'accès offert. Il faut garder en tête que l'impact n'est pas une notion monolithique : il peut recouvrir des réalités multiples. Un document numérisé peut servir à un public de niche plutôt que le grand public ; il peut avoir un effet sur la trajectoire de la recherche ultérieure plutôt que sur ses résultats directs ; il peut améliorer l'expérience d'apprentissage des étudiants tout comme l'expérience d'enseignement des professeurs¹²⁵. Entre 2008 et 2009, l'*Oxford Internet Institute*, département de l'université d'Oxford spécialisé dans l'étude du rôle social d'internet, s'est attaché à développer une boîte à outils pour la mesure de l'usage et de l'impact des ressources académiques numérisées. Cette boîte à outils, le *Toolkit for the Impact of Digitised Scholarly Resources* (TIDSR), devait servir à la fois aux professionnels de l'information et aux chercheurs intéressés par les méthodes classiques et alternatives de mesure d'impact¹²⁶. Le TIDSR a permis de souligner l'importance de la phase d'analyse d'impact dans les projets de numérisation et de prévoir les fonds pour cette étape¹²⁷. On constate en effet que seuls les établissements ayant des moyens considérables mettent en place ce type d'étude. En France, la BnF a créé en partenariat avec TelecomParisTech le Bibli-Lab, laboratoire d'étude des usages du patrimoine numérique des bibliothèques. Plusieurs études ont été menées dans ce cadre, qui pointent l'importance de réunir des statistiques d'usage de l'existant afin de développer les projets futurs.

Des attentes supposées aux attentes explicites des usagers

L'observation et la compréhension des usages permettraient de nourrir une partie de la politique documentaire elle-même, et d'outiller la production de nouvelles métadonnées¹²⁸.

Cette conclusion du rapport sur l'observation et l'évaluation des usages de Gallica de 2014 illustre parfaitement les pistes que l'analyse des pratiques des lecteurs peut apporter. En effet, il s'agit de ne plus présumer des attentes du public mais d'être plus à l'écoute des lecteurs, à la fois directement et en étudiant leurs comportements face aux collections¹²⁹. Les travaux du Bibli-Lab insistent justement sur la prise en compte des pratiques et préoccupations des usagers¹³⁰. La BnF réalise ainsi périodiquement des enquêtes auprès des lecteurs sur leurs habitudes à la fois dans les salles de lecture et sur Gallica. Néanmoins, on peut déplorer l'aspect hypothético-déductif des sondages : ils permettent de tester des hypothèses, et par conséquent peuvent être biaisés. De même, les réponses des

digital library development. London, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : Facet, 2012, p. 65-66. ISBN 978-1-85604-765-4.

¹²⁵ SHOWERS, Ben. A strategic approach to the understanding and evaluation of impact. Dans : HUGHES, Lorna M., *Evaluating and measuring the value, use and impact of digital collections*. London : Facet Publishing, 2012, p. 64. ISBN 978-1-85604-720-3.

¹²⁶ La page web du projet et disponible en ligne : <https://www.oii.ox.ac.uk/research/projects/tidsr/>.

¹²⁷ SHOWERS, Ben. *op. cit.*, p. 66.

¹²⁸ BEAUDOUIN, Valérie et DENIS, Jérôme. *Observer et évaluer les usages de Gallica. Réflexion épistémologique et stratégique* [en ligne]. [S. l.] : Bibliothèque nationale de France, Telecom ParisTech, septembre 2014, p. 11. [Consulté le 14 août 2018]. Disponible à l'adresse : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01078530/document>.

¹²⁹ ERWAY, Ricky, SCHAFFNER, Jennifer, OCLC, et al. *Shifting gears: gearing up to get into the flow*. Dublin, Ohio : OCLC Programs and Research, 2007 ; p. 3. [Consulté le 3 février 2019]. ISBN 978-1-55653-372-3. Disponible à l'adresse : <http://www.oclc.org/content/dam/research/publications/library/2007/2007-02.pdf>.

¹³⁰ BEAUDOUIN, Valérie et DENIS, Jérôme. *op. cit.*, p. 11.

lecteurs correspondent à ce qu'ils pensent faire et non de façon purement factuelle à ce qu'ils font. Les établissements ont besoin de mesures d'audiences s'appuyant sur des marqueurs pré-établis et sur les données d'activité¹³¹.

Ces données d'activité peuvent être recueillies en ligne mais aussi en salle de lecture. En effet, étudier les statistiques de la salle de lecture peut apporter des éléments exploitables pendant la mise en place d'un plan de numérisation¹³². La bibliothèque Richard J. Daley de l'université de l'Illinois à Chicago consulte par exemple les statistiques de communication, les heures de visites de ses lecteurs, leur affiliation universitaire et leurs sujets de recherche¹³³. En effet, la multiplicité d'indicateurs est indispensable pour une approche juste des usages. La seule consultation d'un document en salle de lecture ne manifeste pas un besoin explicite de numérisation. En revanche, si plusieurs indicateurs croisés signalent une utilisation intensive de l'ouvrage, on peut envisager de l'inclure dans les programmes de numérisation. Par exemple, si un document est également demandé pour des consultations en salle de lecture, pour le prêt s'il y en a, pour le prêt entre bibliothèques, pour les reproductions commerciales, il peut être pertinent de le numériser afin d'en faciliter l'accès aux différents utilisateurs¹³⁴. On peut objecter à ce mécanisme qu'il oublie de prendre en compte la localisation géographique des usagers : en effet, un usage intensif d'un ouvrage en salle de lecture n'en fait pas automatiquement un bon candidat pour la numérisation si son public est essentiellement local. Dans ce cas, l'accès physique au document peut être jugé satisfaisant. Les statistiques nécessitent ainsi d'être considérées avec un recul critique suffisant pour qu'elles ne gouvernent pas les choix des professionnels. Un certain nombre d'indicateurs sont particulièrement éloquentes cependant : les statistiques de consultation/communication, les citations d'ouvrages détenus par la bibliothèque, les demandes de reproduction, les domaines de recherche. Ces quatre éléments permettent de préfigurer un état de la recherche : quelles sont les thématiques les plus travaillées, comment, et vers quoi mènent-elles¹³⁵ ? Lorsqu'il s'agit de la numérisation des imprimés, la BnF suit cette idée. En effet, un des axes qu'elle adopte dans l'élaboration de ses plans de numérisation est la prospective de sujets. Elle tente par ce biais de prévenir les besoins des chercheurs, en numérisant par avance des corpus thématiques. Une application concrète, bien que peu fondée sur les statistiques d'usage, en est la mise en place en février 2019 d'un Comité de sélection pour les revues et magazines (presse non quotidienne), composé de spécialistes des périodiques et d'universitaires extérieurs¹³⁶. La BnF procède de la même manière lorsqu'il s'agit d'analyser les consultations sur Gallica : il est effectivement possible de repérer des grands domaines prioritaires à partir des statistiques de Gallica, bien que ceux-ci recouvrent presque exactement les

¹³¹ Les limites des sondages mis en place par la BnF sont présentées dans CHEVALLIER, Philippe. Le patrimoine numérisé : nouveaux usages, nouveaux usagers ? Réflexions méthodologiques autour de Gallica. Dans : ROUSTAN, Mélanie, MONJARET, Anne, BRAULT, Julien, et al., *La recherche dans les institutions patrimoniales : sources matérielles et ressources numériques*. Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2016, p. 49. ISBN 979-10-91281-84-3.

¹³² CUSTER, Mark. *Incorporating Patron requests into archival workflows and digital repository interfaces* [en ligne]. Austin, Texas, 15 août 2009. Disponible à l'adresse : https://saa.archivists.org/Scripts/4Disapi.dll/4DCGI/events/eventdetail.html?Action=Events_Detail&InvID_W=1089.

¹³³ HARRIS, Valerie. How Can I Help You?: Becoming User-Centered in Special Collections. *Archival Issues* [en ligne]. 2010, Vol. 32, n° 2, p. 83. [Consulté le 16 juillet 2018]. Disponible à l'adresse : <http://digital.library.wisc.edu/1793/72383>.

¹³⁴ CUSTER, Mark. *op. cit.*

¹³⁵ MILLS, Alexandra. *op. cit.*, p. 165.

¹³⁶ Entretien avec Eric Dussert, coordinateur de la numérisation des imprimés, BnF/DCO, 15 juin 2018.

domaines les plus demandés en communication physique¹³⁷. A l'université de Bordeaux également, les demandes de communication sont analysées de près pour nourrir la politique de numérisation¹³⁸.

Les apports du numérique dans les mesures d'impact

Les technologies numériques permettent de travailler rapidement sur une grande quantité de données. Les outils statistiques de la BnF comme le logiciel de mesure d'audiences de sites web XiTi permettent d'obtenir des données quantitatives qui peuvent être exploitées pour mieux adapter les services aux pratiques des usagers. Un atout de XiTi est qu'il permet une finesse du grain d'analyse très importante et l'on peut ainsi étudier les usages à des échelles très précises. Néanmoins, cette méthode demande beaucoup de travail de mise en place, puisque chaque nouveau type de mesure exige le marquage des objets étudiés et que l'analyse des données extraites est très chronophage, et par conséquent nécessite des ressources humaines considérables¹³⁹. Un projet de modélisation des comportements des Gallicanautes par l'analyse des *logs*, données d'activité, a été mené en 2017 par la BnF¹⁴⁰. S'il l'on y constate des éléments intéressants, comme l'étanchéité entre les différents blocs qui constituent Gallica (recherche, consultation du document, pages de médiation), on y retrouve également cette difficulté à accéder à une analyse fine des pratiques¹⁴¹. Si ces indicateurs semblent intéressants à prendre en compte, leur mise en place nécessite une force de travail et un ensemble de compétences que tous les établissements ne peuvent pas s'offrir.

Des mesures alternatives, sur le modèle des *altmetrics* par rapport à la bibliométrie traditionnelle, peuvent être trouvées. Elles peuvent apporter un complément aux indicateurs traditionnels, parfois insuffisants. Ces mesures alternatives sont liées aux usages de partage de contenus numériques : on y trouve le nombre de téléchargements, de partages sur les médias sociaux comme Twitter ou Facebook, de mentions sur des blogs, des wikis, des médias traditionnels. Ce type de mesure est reconnu par la *National Information Standards Organization* (NISO), l'institut américain chargé des normes dans le domaine des sciences de l'information et des bibliothèques. A la BnF par exemple, l'activité sur les réseaux sociaux est mesurée, mais encore une fois de manière peu approfondie : sont recueillis les nombres de téléchargements et de partages, mais pas le nombre de mentions¹⁴². Si ces pratiques sont aujourd'hui balbutiantes, elles offrent une perspective pour tout professionnel soucieux de mieux appréhender les pratiques de son public, et incluent les usages numériques, promis à se développer encore davantage.

¹³⁷ *Ibid.*

¹³⁸ Entretien avec Romain Wenz, responsable du service du patrimoine documentaire, université de Bordeaux, 22 juin 2018 (par téléphone). WENZ, Romain. « Partager les cookies pour contribuer à la stratégie » : numériser en fonction des usages des catalogues. Bibliothèque nationale de France, 3 octobre 2018.

¹³⁹ BEAUDOUIN, Valérie et DENIS, Jérôme. *op. cit.*, p. 5.

¹⁴⁰ D'ALCHÉ-BUC, Florence, BEAUDOUIN, Valérie, BERMÈS, Emmanuelle, et al. *Analyse des logs de Gallica et de Data BnF et modélisation des comportements*. [S. l.] : [s. n.], 15 décembre 2017.

¹⁴¹ Entretien avec Irène Bastard, cheffe de projet Publics et usages, BnF/Délégation à la stratégie, 29 novembre 2018.

¹⁴² *Ibid.*

De la prise en compte d'un public-cible à l'analyse des usages numériques en passant par les objectifs institutionnels et l'importance donnée à l'accès pour le plus grand nombre, les projets de numérisation ne manquent pas de contraintes. Savoir où placer le curseur entre ces différentes exigences dépend de l'établissement, des moyens alloués et de l'usage envisagé pour ces collections par les professionnels. Toutefois, quel que soit le cas, prendre en compte la demande, au sens large mais également à travers les demandes de numérisation, permet de constituer des indicateurs offrant de nouvelles méthodes de construction des collections. C'est en cela que la demande peut être vue comme outil au service de la politique documentaire.

FAIRE DE LA NUMERISATION A LA DEMANDE UN SERVICE A LA RECHERCHE

La numérisation à la demande entend ainsi satisfaire au mieux les attentes du public. Si les bibliothèques numériques sont une première étape vers une meilleure médiation entre les collections numérisées et ce public, en particulier les chercheurs, on peut envisager que la numérisation à la demande intègre l'éventail des services aux chercheurs. Dans cette perspective, la numérisation patrimoniale n'est pas exclue du dispositif, puisqu'elle consiste en la mise à disposition d'un document auprès d'un usager au même titre que la fourniture électronique de document (FED). Cette dernière, largement moins répandue que la première, cristallise toutefois les mécontentements, interrogations et espoirs. Nous nous pencherons ainsi précisément sur cette question. Il s'agira alors dans un deuxième temps de réfléchir à la possibilité de donner encore plus de liberté aux usagers dans le processus de numérisation à la demande, qu'elle soit patrimoniale ou non.

Moderniser la fourniture de document, un enjeu crucial pour l'accès à l'information

Origines et évolution de la FDD

Le Prêt entre bibliothèques (PEB) était à l'origine l'outil central du réseau des Cadist. Ces transactions au sein du réseau de l'ESR permettent aux usagers d'un établissement documentaire d'obtenir un document original ou une reproduction de ce document ne figurant pas dans les fonds de leur établissement. Si les Cadist ont laissé leur place au dispositif CollEx en 2017, ceux-ci avaient déjà amorcé des initiatives en faveur d'une évolution des services à la recherche, par exemple en numérisant leurs collections ou en négociant des ressources électroniques via Couperin. CollEx a pris la suite à travers sa mission d'organisation de la coopération entre bibliothèques et de développement des services aux chercheurs au niveau national¹⁴³. L'ABES, qui gère actuellement le réseau PEB, est un acteur essentiel lorsqu'il s'agit de mutualiser les services pour réduire l'effort consacré à la diffusion des documents. Dans son projet d'établissement 2018-2022, on trouve en effet l'action n°14, dont l'objectif est d'« accompagner la rénovation du PEB et de la fourniture de documents à distance (FDD) ». Le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de

¹⁴³ CAVALIER, François. Des Cadist à CollEx : des dispositifs nationaux pour valoriser les collections. *Ar(abes)ques*. 2015, n° 80, p. 4-5.

l'Innovation (MESRI) a en effet chargé conjointement l'ABES et le Centre technique du livre de l'Enseignement supérieur (CTLes) de la modernisation de ces dispositifs¹⁴⁴.

La raison d'être de ces services est l'inégale et insatisfaisante répartition des ressources sur le territoire. A l'heure du numérique, on ne voit plus comme remède à ce problème la dissémination des documents ni leur acquisition, mais l'accès numérique plus large et la mise en place d'outils permettant d'augmenter leur visibilité¹⁴⁵. En effet, fournir un accès aisé aux ressources académiques est devenu un rôle primordial des bibliothèques, reléguant la possession de ces ressources au second plan¹⁴⁶. Selon les termes de Frédéric Blin et Albert Poirot, les bibliothèques sont passées d'une structure « *just in case* » à une structure « *just in time* » : elles n'achètent et ne conservent plus la documentation pour le rare cas où elle serait utile, mais doivent fournir l'information contenue dans ces documents dans les plus brefs délais. Sur le même modèle que celui du passage des Cadist aux Collex, le réseau allemand des *Sondersammelgebietbibliotheken* (« bibliothèques d'acquisition spécifique ») s'est modernisé pour passer de la constitution de collections d'excellence à l'accompagnement des besoins des chercheurs¹⁴⁷.

Le cadre réglementaire

Une définition globale de la fourniture de documents serait de l'assimiler à l'usage partagé de ressources de bibliothèques individuelles par le biais du prêt et de la reproduction, entre bibliothèques et auprès des usagers¹⁴⁸. Elle regroupait jusqu'à peu plusieurs réseaux : le PEB, mentionné plus haut, mais aussi le PIB, réseau de la BnF et des bibliothèques territoriales, arrêté au 31 août 2018, et la plateforme RefDoc, service de FDD de l'Institut de l'information scientifique et technique (Inist) à destination du CNRS, également arrêté au 31 décembre 2018. La FDD concerne à la fois le prêt d'originaux et l'envoi de reproductions. Elle est donc régie par plusieurs articles du Code de la propriété intellectuelle. Ainsi, l'article L. 122-10 précise que

la publication d'une œuvre emporte cession du droit de reproduction par reprographie à un organisme de gestion collective [...] agréé à cet effet par le ministre chargé de la culture. [...]

La reprographie s'entend de la reproduction sous forme de copie sur papier ou support assimilé par une technique photographique ou d'effet équivalent permettant une lecture directe¹⁴⁹.

La société de gestion collective chargée du droit de reproduction est le Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC). L'exception pédagogique et de

¹⁴⁴ AGENCE BIBLIOGRAPHIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. *Projet d'établissement ABES 2018-2022* [en ligne]. 25 octobre 2018, p. 18. [Consulté le 5 février 2019]. Disponible à l'adresse : <http://www.abes.fr/Connaitre-l-Abes/Projets-d-etablissement>.

¹⁴⁵ SCHÖPFEL, Joachim. Open supply? On the future of document supply in the world of open science. *Interlending & Document Supply*. Novembre 2016, Vol. 44, n° 4, p. 2-6.

¹⁴⁶ CAVALIER, François. *op. cit.*, p. 4-5.

¹⁴⁷ BLIN, Frédéric et POIROT, Albert. Le patrimoine des bibliothèques universitaires. Dans : CAVALIER, François et POULAIN, Martine (dir.), *Bibliothèques universitaires : nouveaux horizons*. Paris, France : Éditions du Cercle de la librairie, 2015, p. 81. ISBN 978-2-7654-1469-8.

¹⁴⁸ SCHÖPFEL, Joachim. 2016, *op. cit.*.

¹⁴⁹ *Code de la propriété intellectuelle - Article L122-10*. [s. d.].

recherche, détaillée dans l’alinéa 3 de l’article 122-5 du Code de la propriété intellectuelle, permet sous certaines conditions d’effectuer des reproductions d’œuvres sans accord de l’auteur lorsqu’elles sont en lien avec une activité d’enseignement ou de recherche¹⁵⁰. On constate que ce cadre réglementaire est considéré comme une contrainte à assouplir par les professionnels¹⁵¹. En effet, les droits de prêt et de reproduction ne s’appliquent pas au numérique, et la convention entre la CPU et le CFC ne couvre que les reproductions sur support physique. Cette convention, établie en 2005 et depuis reconduite trois fois en 2010, 2016 et 2017, couvrait jusqu’au 30 septembre 2018 les conditions de reprographie pour les universités. Il n’est ainsi pas prévu par la législation française de fournir des copies numériques au titre du PEB. L’absence de prise en compte des supports numériques dans ce document pose toutefois question. Un rapport de Jean-Louis Baraggioli sur la modernisation de la FDD dans le cadre du GIS CollEx-Persée, remis au MESRI en octobre 2018, en fait également état. A travers 18 propositions, il préconise une transformation profonde du système existant¹⁵². En effet, la proposition n°5 est la suivante :

Il conviendrait de négocier avec le CFC une extension du domaine d’application de la notion d’exception pédagogique et de recherche afin qu’elle puisse prendre en compte les copies numériques faites par des bibliothécaires dans le cadre de la FDD¹⁵³.

Cette demande pourrait s’appuyer sur la déclaration de l’*International Federation of Library Associations and Institutions* (IFLA) sur le droit d’auteur dans l’environnement numérique de 2000, qui affirmait que « le support numérique n’est pas différent »¹⁵⁴. Puisque l’information sur support numérique permet une meilleure accessibilité, en particulier aux usagers distants, il semble important d’intégrer ce mode de médiation dans les pratiques.

Pour une visibilité accrue et un accès facilité

Afin de mieux saisir les enjeux pratiques de la FED, nous avons élaboré une enquête visant à recueillir des témoignages de gestionnaires de PEB, tous niveaux hiérarchiques confondus, en leur laissant un espace de saisie libre (cf. annexe 5 pour les résultats d’enquête « Pratiques actuelles des gestionnaires de PEB »). L’intégralité de nos répondants nous ont indiqué considérer le PEB essentiellement comme un service aux chercheurs, et 21% estiment possible d’en faire un produit d’appel pour la bibliothèque. Ces deux éléments nous confortent dans l’idée que son évolution est nécessaire. Mais alors, quelle modernisation les gestionnaires de PEB souhaitent-ils ? Les usagers attendent de la FDD qu’elle suive certaines lignes : une grande diversité de l’information, une bonne qualité d’information, le respect des contraintes juridiques, une tarification raisonnable, mais aussi une

¹⁵⁰ Code de la propriété intellectuelle - Article L122-5. [s. d.].

¹⁵¹ SCHÖPFEL, Joachim. Open access and document supply. MICHAEL BAKER, David (dir.), *Interlending & Document Supply*. Novembre 2014, Vol. 42, n° 4, p. 190.

¹⁵² BARAGGIOLI, Jean-Louis. *Etude sur la modernisation du prêt entre bibliothèques et fourniture de documents à distance dans le cadre du GIS CollEx-Persée*. Paris : Ministère de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et de l’Innovation, 31 octobre 2018, p. 3.

¹⁵³ *Ibid.*, p. 85.

¹⁵⁴ INTERNATIONAL FEDERATION OF LIBRARY ASSOCIATIONS AND INSTITUTIONS. *Position de l’IFLA sur le droit d’auteur des documents numériques* [en ligne]. [S. l.] : [s. n.], 21 août 2000, p. 2. Disponible à l’adresse : https://www.ifla.org/files/assets/clm/position_papers/pos-dig-fr.pdf.

visibilité accrue¹⁵⁵. Ce dernier point apparaît comme primordial dans le paysage informationnel actuel : les usagers favorisent les outils simples et qu'ils maîtrisent¹⁵⁶.

Là où les bibliothèques rencontrent des difficultés à fournir des documents sous forme numérique hors de leur communauté d'utilisateurs – et parfois même au sein de cette communauté –, d'autres acteurs y parviennent. Le site pirate Sci-Hub fournissant un accès gratuit aux contenus des éditeurs académiques en contournant les *paywalls* en est un bon exemple. En effet, Sci-Hub propose une recherche simple par identifiants pérennes, là où la consultation des bases de données via les portails des bibliothèques est le plus souvent complexe (bien que les outils de découverte cherchent à faciliter les démarches)¹⁵⁷. Si l'ombre de Sci-Hub plane sur les offres de ressources électroniques en bibliothèque, on y trouve un argument pour le développement de la FED. Un répondant à notre enquête attire l'attention sur le fait que ce service doit être mis en place afin d'éviter que la communauté universitaire ne se tourne vers ce type de site. L'offre institutionnelle de bases de données et périodiques en ligne se trouve alors questionnée : bien qu'elle ait le même rôle que Sci-Hub (soit la fourniture de documents, immédiate, numérique, sans intermédiaire) mais dans un cadre légal, le répondant estime que le bibliothécaire est une meilleure réponse à la menace des plateformes illégales que l'offre documentaire institutionnelle. Dans ce contexte, le catalogue de la bibliothèque ne doit plus être la carte des ressources d'une seule bibliothèque, mais un moyen par lequel ces ressources sont reliées au monde extérieur à cette bibliothèque, sur le modèle d'un réseau¹⁵⁸. De même que notre raisonnement montre qu'un service performant de FED repose nécessairement sur un bon signalement des ressources, la numérisation à la demande met parfois en lumière des problèmes de cet ordre. A l'université de Bordeaux, par exemple, les demandes de numérisation ont révélé des trous en signalement : il est arrivé que soit demandé en numérisation un ouvrage cité, avec sa cote de la bibliothèque, dans des bibliographies de thèses mais n'apparaissant pas dans le Sudoc¹⁵⁹. Ces constats orientent les services de PEB vers de nouvelles trajectoires, prenant mieux en compte les étapes en amont de la fourniture, telles que le signalement ou la médiation, ainsi que les moyens de fourniture, évoluant du papier vers le numérique. Le bibliothécaire américain Gabriel J. Gardner de la *California State University* va jusqu'à établir des liens entre la décroissance du PEB et le développement des outils de découverte, qui permettent aux usagers de trouver plus aisément ce qu'ils recherchent¹⁶⁰.

La décroissance du PEB, sensible dans les chiffres de Supeb comme dans ceux de l'Enquête statistique générale auprès des bibliothèques universitaires (ESGBU), révèle surtout le besoin de changer d'orientation dans ces services. En

¹⁵⁵ SCHÖPFEL, Joachim. 2016, *op. cit.*.

¹⁵⁶ DOBREVA, Milena, O'DWYER, Andy et KONSTANTELOS, Leo. User needs in digitization. Dans : HUGHES, Lorna M., *Evaluating and measuring the value, use and impact of digital collections*. London : Facet Publishing, 2012, p. 81. ISBN 978-1-85604-720-3.

¹⁵⁷ GARDNER, Gabriel J, MCLAUGHLIN, Stephen R et ASHER, Andrew D. *Shadow Libraries and You: Sci-Hub and the future of ILL*. Baltimore, Maryland, 22 mars 2017, p. 20.

¹⁵⁸ PRESCOTT, Andrew. The digital library. Dans : HUGHES, Lorna M., *Evaluating and measuring the value, use and impact of digital collections*. London : Facet, 2012, p. 19. ISBN 978-1-85604-720-3.

¹⁵⁹ Entretien avec Romain Wenz, responsable du service du patrimoine documentaire, université de Bordeaux, 22 juin 2018 (par téléphone) et 6 novembre 2018

¹⁶⁰ GARDNER, Gabriel J, MCLAUGHLIN, Stephen R. et ASHER, Andrew D. *op. cit.*, p. 20.

effet, d'outil phare pour accéder à l'information, il est devenu « une forme d'adjuvant de l'accès numérique »¹⁶¹. Toutefois, une plateforme illégale de l'ampleur de Sci-Hub est en fait un symptôme de la répartition inégale des ressources électroniques¹⁶². Une étude de cas de l'Université d'Utrecht montre néanmoins que 60% des téléchargements réalisés depuis Sci-Hub concernent des documents accessibles par le biais des abonnements de la bibliothèque et 15% des documents disponibles en *Open Access*. Les 25% restants peuvent être vus comme, plutôt qu'une opportunité pour les sites pirates, une opportunité pour les services à la recherche. Dans cette perspective, ce serait le rôle des services de FDD que de permettre aux usagers d'obtenir rapidement une copie numérique de ces contenus¹⁶³.

Fournir des documents numériques : quelles solutions aujourd'hui en France ?

Face à une situation verrouillée sur le plan juridique et une position de faiblesse des universités par rapport aux géants de l'édition académique, quelles pistes les bibliothèques universitaires peuvent-elles explorer afin de s'adapter au mieux aux besoins de leurs publics ? Les bibliothécaires négociateurs au sein de Couperin tentent au maximum d'obtenir des accords des éditeurs pour la FED. Cependant, étant donné que la fourniture de documents numériques n'est pas autorisée par la loi, les modalités de ce service sont complexes. Les logiciels de type ARIEL, comme la solution VisioDoc de la société Protego, sont des prérequis indispensables : ils rendent possible, après transmission d'un document numérique, la fourniture d'un document sous format papier, conformément à la loi. En effet, ce dispositif permet au bibliothécaire d'envoyer un lien vers un document nativement numérique ou un scan. Sur la visionneuse de VisioDoc, l'utilisateur en possession du lien peut consulter la première page du document qu'il a demandé et s'assurer de son exactitude. Il a ensuite la possibilité de l'imprimer, une fois seulement. La reproduction se fait ainsi sur support papier, tout en ayant transité au format numérique¹⁶⁴. Le récent rapport de Jean-Louis Baraggioli souligne que ce dispositif pourrait être testé au niveau national sur la période 2019-2020¹⁶⁵. Six des répondants à notre enquête utilisent ce type de logiciel, et 13 font part de leur volonté de voir mettre en place des dispositifs de diffusion en ligne sécurisés (cf. annexe 5 pour les résultats d'enquête « Pratiques actuelles des gestionnaires de PEB »).

Cet attachement au respect du cadre juridique est sensible, et on le retrouve dans les 61% de répondants qui envoient des articles tirés de leurs bases de données pour lesquelles les contrats autorisent la diffusion sous forme numérique. Il entre néanmoins parfois en conflit avec la détermination à fournir au maximum l'information demandée. On constate ainsi que 94% des répondants scannent des articles à la demande pour les usagers et 41% recherchent des documents en dehors des ressources proposées par leur établissement. De même, lorsqu'il s'agit des

¹⁶¹ CAVALIER, François. *op. cit.*, p. 4-5.

¹⁶² SCHÖPFEL, Joachim. 2016, *op. cit.*.

¹⁶³ GARDNER, Gabriel J, MCLAUGHLIN, Stephen R et ASHER, Andrew D. *op. cit.*, p. 20. KRAMER, Bianca. *Sci-Hub: access or convenience? A Utrecht case study, part 1* [en ligne]. 20 juin 2016. [Consulté le 9 octobre 2018]. Disponible à l'adresse : <https://im2punt0.wordpress.com/2016/06/20/sci-hub-utrecht-case-study-part-1/>.

¹⁶⁴ Entretien avec Arnaud Sillet, directeur, BIU Santé, 18 octobre 2018.

¹⁶⁵ BARAGGIOLI, Jean-Louis. *op. cit.*, p. 70.

modes de transmission, 80% des répondants utilisent l'e-mail sans restrictions particulières, 11% des logiciels sécurisés type ARIEL et 17% des plateformes produisant des liens chronodégradables ou demandant une authentification. Dans la pratique, les bibliothécaires s'adaptent ainsi aux évolutions de l'enseignement et de la recherche universitaire. Par conséquent, nous avons tenu à interroger les professionnels sur les pistes d'amélioration qui leur semblaient pertinentes. 24% des répondants souhaiteraient voir la FED se développer. Sans surprise, et l'un ne pouvant aller sans l'autre, l'assouplissement des conditions juridiques est prôné par 18%. Viennent également en tête la revendication de la gratuité, exprimée par 19% des répondants, et la mise en place d'outils nationaux de diffusion électronique sécurisée (19%). Enfin, la question des thèses semble cristalliser l'insatisfaction : 8 répondants (soit 12%) souhaiteraient que les thèses déposées en ligne soient diffusables à l'ensemble de la communauté universitaire, à l'échelle nationale. Dans le cas des accords entre éditeurs et bibliothèques pour la diffusion des contenus par la FED, deux pistes sont proposées par deux répondants. La première est de formaliser, au niveau de chaque établissement ou au niveau national, un document de référence rappelant les autorisations de diffusion de chaque éditeur. Le rapport de Jean-Louis Baraggioli va également dans ce sens, en citant comme exemple le réseau italien, qui a mis en place une base de données mutualisée sur les modalités de FDD autorisées dans les licences¹⁶⁶. La seconde est de proposer une révision de la convention CFC/CPU en y intégrant des représentants du consortium Couperin.

L'Open Access, remplaçant de la FDD ?

A l'heure où la science ouverte est inscrite dans les politiques publiques, parler de fourniture électronique de documents peut, à première vue, paraître dépassé. Beaucoup considèrent que le développement de l'*Open Access* aboutira à la mort de la FDD car « une transformation numérique aboutie rendra le PEB obsolète »¹⁶⁷. En effet, dans un monde où l'intégralité de l'information est disponible en ligne, pourquoi garder un service de fourniture de documents ? Si l'accès ouvert et la fourniture de document ont un objectif commun, ils ne fonctionnent pas selon les mêmes codes. Là où l'*Open Access* permet une communication directe entre l'auteur et le lecteur, la FDD offre une médiation professionnelle ; le premier vise à ouvrir au maximum les conditions de réutilisation alors que le second ne cherche pas à la favoriser ; dans le cas du premier, l'attention est focalisée sur l'auteur/fournisseur alors que dans le second cas, elle l'est sur l'utilisateur ; enfin, et de manière plus subjective, l'*Open Access* est un sujet en vogue alors que la FDD est en perte de vitesse¹⁶⁸. Toutefois, l'opposition entre *Open Access* et FDD peut paraître prématurée : en effet, l'accès ouvert concerne pour le moment principalement la recherche financée publiquement, et n'est inscrite dans la loi que pour l'Union européenne, qui ne produit qu'un tiers des articles scientifiques dans le monde¹⁶⁹. Dans la situation actuelle, la FDD est ainsi plus à même de répondre aux besoins des usagers. Cela

¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 89.

¹⁶⁷ Extrait de l'enquête « Pratiques actuelles des gestionnaires de PEB », cf. annexe 5 pour les résultats d'enquête.

¹⁶⁸ SCHÖPFEL, Joachim. 2014, *op. cit.*, p. 187.

¹⁶⁹ SCHÖPFEL, Joachim. 2016, *op. cit.*, p. 2-6.

pourrait évoluer si la science ouverte se généralisait par le biais d'obligations politiques¹⁷⁰.

Cependant, le développement de l'*Open Access* offre une opportunité à la FDD : il remet sur le devant de la scène les services des bibliothèques à la communauté universitaire. On ne se demande donc pas s'il faut perpétuer ce service, mais selon quelles modalités il faut le faire évoluer. Faut-il intégrer la FDD aux services aux chercheurs ? Cette hypothèse semble faire sens, mais nécessite le développement de nouvelles compétences juridiques et techniques, plus en phase avec le fonctionnement actuel de la recherche. Il faut également revoir les circuits actuels et la tarification de ces services. Le rapport de Jean-Louis Baraggioli suggère également d'aligner la mise en œuvre de ce type de service sur l'idée d'un guichet unique, que serait une nouvelle version de Supeb. Le réseau actuel du PEB rénové s'appuierait sur 12 bibliothèques identifiées comme « gros fournisseurs » afin de simplifier les transactions¹⁷¹. Cette logique de réseau fonctionnant autour d'un guichet unique rappelle le modèle du réseau de numérisation à la demande EOD, organisé autour de l'université d'Innsbruck. On se rappelle que le motif qui avait poussé cet établissement à monter ce réseau était de rendre tous les documents accessibles aux chercheurs afin de leur éviter la contrainte temporelle de la numérisation de masse – dans le cas de la numérisation patrimoniale –, ce que l'on peut ici transposer dans le cadre de la diffusion libre des contenus académiques, qui bien que solide n'est que balbutiante.

Proposer des services innovants de numérisation individualisée : vers l'autonomie des usagers

Numérisation pour ou par l'utilisateur ?

Comme le souligne Graziella Pastore dans son mémoire sur la coopération entre chercheurs et bibliothécaires dans le cadre des projets de numérisation de corpus documentaires, les modalités de travail des chercheurs sont aujourd'hui étroitement liées à la numérisation de masse et aux outils numériques dont ils disposent. Certains vont jusqu'à « transform[er] leur séance de travail en salle de lecture en une séance de prise de vues »¹⁷². Ils se fabriquent ainsi une base d'images, leur bibliothèque numérique personnelle, sur laquelle ils travaillent une fois sortis de la bibliothèque. Ils constituent de ce fait des corpus forgés sur mesure pour leurs besoins. De prime abord, il semble que la numérisation à la demande pourrait offrir une alternative à cette activité chronophage. Néanmoins, le délai de plusieurs jours, voire plusieurs semaines, qui s'accompagne parfois d'une transaction onéreuse, est un frein pour les chercheurs. De plus, la numérisation à la demande requiert que le demandeur sache déjà exactement ce dont il a besoin. Or, le chercheur fonctionne souvent par étapes, l'une déclenchant la suivante : il ne peut donc pas toujours prévoir ses besoins documentaires. La consultation d'un document, sous forme physique en salle de lecture ou sous forme numérique sur une bibliothèque numérique, lui permet de confirmer ou d'infirmer son intérêt pour

¹⁷⁰ SCHÖPFEL, Joachim. 2014, *op. cit.*

¹⁷¹ BARAGGIOLI, Jean-Louis. *op. cit.*, p. 86.

¹⁷² PASTORE, Graziella et DI MÉO, Nicolas. *Les coopérations entre chercheurs et bibliothécaires dans le cadre des projets de numérisation de corpus documentaires*. Mémoire d'étude de conservateur des bibliothèques. Villeurbanne : Enssib, 2018, p. 35.

cette ressource. Cela ne peut pas toujours être fait à partir d'une notice bibliographique.

On constate ainsi que la numérisation à la demande n'est pas toujours adaptée aux besoins de numérisation des chercheurs : elle requiert une connaissance fine du document demandé et du temps pour la réalisation, et peut manquer de spontanéité. Une solution alternative peut alors être envisagée : la tente de numérisation. Ce dispositif relève également des services de numérisation à la demande, dans la mesure où l'utilisateur est à l'origine de la numérisation. La seule différence est qu'il réalise la numérisation lui-même, à la place du bibliothécaire. Concrètement, il s'agit d'un outil qui prend selon les modèles la forme d'une petite tente en nylon ou d'une boîte en carton rigide, pliable, avec une ouverture sur le dessus par laquelle la photographie peut être prise. Elle fonctionne sur le principe d'un numériseur matriciel, à la différence que l'appareil photographique n'est pas fixe mais change en fonction de l'utilisateur : en effet, ce dernier peut choisir de réaliser sa prise de vue avec son téléphone ou une tablette.

Un volet du projet européen *Recognition and Enrichment of Archival Documents* (READ) a pour objectif de développer ce type d'outil. La *ScanTent* conçue par le *Computer Vision Lab* de l'Université technique de Vienne va de pair avec une application mobile, *DocScan*, dans le but de faciliter à la fois la prise de vue par le public et le traitement des images, leur référencement, et leur mise à disposition. L'application peut être utilisée indépendamment, mais elle est optimisée pour une utilisation couplée avec la *ScanTent*. Cet équipement est actuellement testé au moyen de prototypes dans des établissements membres du réseau READ. La tente permet la numérisation de ressources jusqu'au format A3, pèse 500 grammes et est pliable. Elle comporte un éclairage par LED et une ouverture surplombée par un support pour téléphone portable afin de permettre à l'utilisateur d'avoir les mains libres lors de la prise de vue.

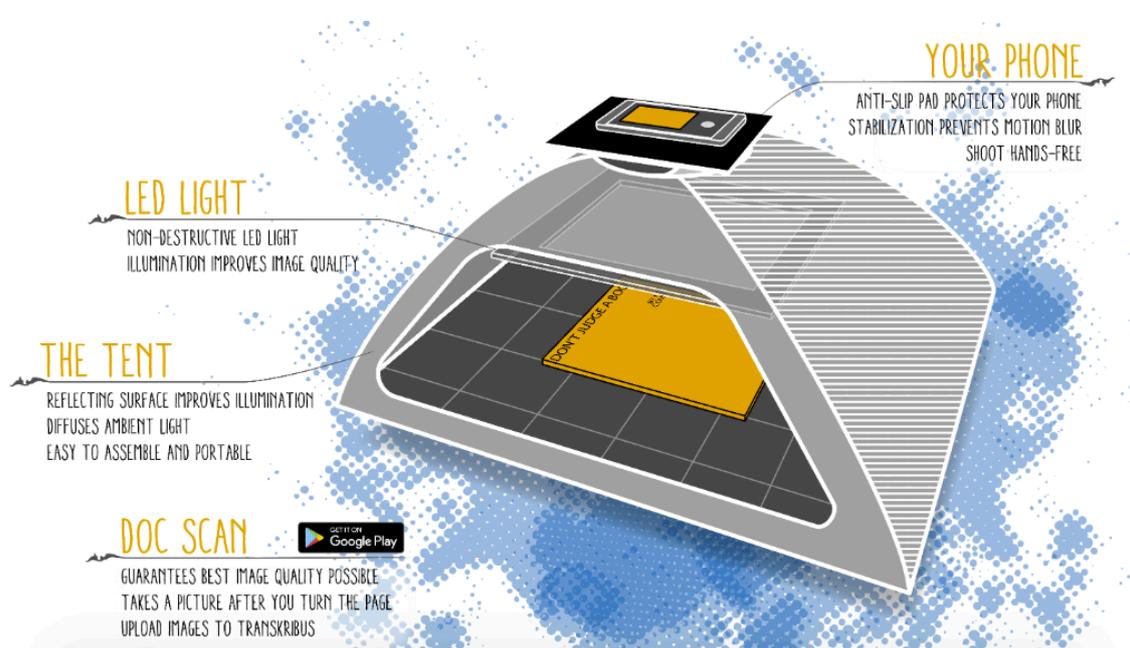


Figure 7. Schéma de la *ScanTent* du *Computer Vision Lab*. Source : Kleber, Diem, et Hollaus, « *DocScan and the ScanTent* ». Licence : [CC BY-NC-ND 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/).



Figure 8. Trois prototypes de *ScanTent* actuellement en test. Source : Kleber, Diem, et Hollaus, « DocScan and the ScanTent ». Licence : [CC BY-NC-ND 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/).

L'application *DocScan* apporte des fonctionnalités supplémentaires. Elle dispose de deux modes : le mode « *series* » (série) et le mode « *single* » (cliché unique). Le premier mode permet d'activer une fonction de déclenchement automatique avec détection du mouvement, et par conséquent laisse la possibilité pour le lecteur de manipuler le document à numériser avec ses deux mains, pour plus de sécurité. Le second mode permet la prise d'un cliché unique. Une fois enregistrée dans l'application, l'image peut être rognée et éditée, puis téléchargée sur la plateforme Transkribus pour des traitements comme l'OCR ou l'HTR¹⁷³.

La ScanTent : avantages et inconvénients

Nous avons pu obtenir des retours d'expérience de deux institutions ayant testé cette *ScanTent* : l'*University College London* (UCL), qui l'a testée dans le cadre d'un « scanathon » en juin 2018¹⁷⁴, et les archives de l'Université de Greifswald, qui l'a expérimentée en la mettant à disposition dans sa salle de lecture. Louise Seaward, coordinatrice du projet *Transcribe Bentham* qui a pour but de réaliser de manière participative la transcription des manuscrits de Jeremy Bentham dans le cadre du projet READ, nous a fait part des résultats du « scanathon », qui portent à la fois sur la *ScanTent* elle-même et sur l'application

¹⁷³ UNIVERSITY COLLEGE LONDON. *How to use DocScan and the ScanTent ?* 2018.

¹⁷⁴ Un scanathon est un événement durant lequel les participants testent des outils pour scanner des documents donnés.

associée *DocScan*. Les deux outils remportent l'adhésion du public de par leur facilité d'utilisation et leur commodité. Deux points techniques ont tout de même été soulevés par les vingt participants : d'une part, la disponibilité de *DocScan* uniquement sur Android et non sur iPhone réduit l'audience actuelle du dispositif ; d'autre part, ont été demandés des supports de tailles différentes pour les appareils de prise de vue, afin que la tente soit adaptée aux smartphones comme aux tablettes¹⁷⁵. Ces deux points ont été contournés par notre deuxième institution, les archives de l'Université de Greifswald : Dirk Alvermann, directeur, nous a rapporté avoir mis à disposition des lecteurs une tablette afin d'offrir la possibilité d'utiliser la *ScanTent* à n'importe quel usager¹⁷⁶.

Au-delà de ces considérations pratiques, la combinaison de ces deux outils offre des opportunités à la fois aux chercheurs et aux bibliothécaires et archivistes. L'application permet de conserver une copie de toutes les opérations de numérisation effectuées par les usagers, et ainsi d'établir des statistiques et de mieux comprendre les besoins de recherche du public. Le lien vers la plateforme Transkribus est également un avantage : il rend possible un traitement des images qui ne peut pas être offert dans le cas d'une photographie personnelle. Si ces tentes sont proposées dans les salles de lecture par les établissements, il est également possible de mettre en place, comme l'ont fait les archives de l'Université de Greifswald, un projet de *crowdscanning*, soit de scan participatif. La chaîne de travail proposée fonctionne alors comme suit : la bibliothèque produit à partir de la notice bibliographique du document à numériser un QR code contenant les métadonnées correspondantes, qu'elle transmet à l'utilisateur-numériseur ; l'utilisateur scanne le QR code et le document ; la numérisation s'ajoute automatiquement, grâce au QR code, à la notice bibliographique¹⁷⁷. Du fait de la multiplicité d'usages qui peut être fait de la combinaison *ScanTent/DocScan*, ce dispositif est très intéressant pour les établissements documentaires. Les participants au « scanathon » de Londres ont tout de même souligné l'importance du coût, qui selon eux doit être inférieur à celui d'un appareil photographique et d'un trépied pour être attrayant. Il a été annoncé à la conférence des usagers de Transkribus en novembre 2018 que le prix de mise en vente avoisinerait 200 euros, pour une première distribution au printemps 2019¹⁷⁸.

Une expérimentation a également été menée dans les salles du rez-de-jardin de la BnF : du 18 octobre 2018 au 31 janvier 2019, les usagers étaient invités à utiliser les « *scanbox* » mises à leur disposition pour numériser eux-mêmes des documents. Les conclusions de cette expérimentation seront rendues courant 2019¹⁷⁹.

Ainsi, que ce soit par l'extension de la FDD aux supports numériques ou par l'autonomie des usagers, il nous semble intéressant de mieux intégrer les processus

¹⁷⁵ Echanges par e-mail avec Louise Seaward, UCL, 19 octobre 2018.

¹⁷⁶ Echanges par e-mail avec Dirk Alvermann, Universitätsarchiv Greifswald, 5 novembre 2018.

¹⁷⁷ UNIVERSITÄTSARCHIV GREIFSWALD. *DocScan Greifswald* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 9 février 2019]. Disponible à l'adresse : <https://youtu.be/yyjUZln7jAg>.

¹⁷⁸ KLEBER, Florian, DIEM, Markus et HOLLAUS, Fabian. *DocScan and the ScanTent* [en ligne]. Vienne, 8 novembre 2018. [Consulté le 8 février 2019]. Disponible à l'adresse : <https://read.transkribus.eu/wp-content/uploads/2018/11/KLEBER-DIEM-HOLLAUS-.pdf>.

¹⁷⁹ Entretien avec Jean-Baptiste Vaisman, adjoint au chef du service numérisation, BnF/DSR, 30 novembre 2018 (par téléphone).

de numérisation à la demande aux services aux chercheurs. On constate en effet que c'est ce segment de public à qui sont le plus souvent destinés ces services, et qui les utilise le plus. Le mouvement général d'individualisation, voire de personnalisation des services, offre la possibilité de faire évoluer de manière stratégique la place de la numérisation à la demande des services de numérisation aux services aux chercheurs. Si le service rendu ne change pas, c'est la façon de l'aborder qui peut se transformer.

FAIRE DE LA NUMERISATION A LA DEMANDE UN LEVIER DE COOPERATION ENTRE BIBLIOTHEQUES ET ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Il apparaît ainsi que la numérisation à la demande peut être utilisée comme outil : d'abord pour développer la politique documentaire, mais aussi pour renforcer la politique de services proposés aux chercheurs. Une troisième piste possible est celle de la coopération. En effet, la rencontre entre les publics et les professionnels est omniprésente dans les services de numérisation à la demande. Découlant de l'aspect individualisé de ce dispositif, il nous semble que l'interaction entre ces deux entités pourrait être accrue. Partant du constat précédent que la numérisation à la demande est un outil d'enrichissement des bibliothèques numériques, nous tenterons de montrer que cet enrichissement peut se nourrir d'une demande préalable aux opérations de numérisation et non d'une demande ultérieure. Nous nous concentrerons dans cette partie sur le cas des bibliothèques académiques et spécialisées, dont le public est composé majoritairement d'enseignants-chercheurs. Par conséquent, nos propositions en l'état s'attachent principalement à la communauté universitaire. Dans cette perspective, nous verrons en quoi une collaboration en amont des plans de numérisation peut enrichir l'offre documentaire et de services de l'établissement. Il s'agira ensuite d'aller encore plus loin, en suggérant une coopération renforcée et élargie à la communauté étudiante.

Plaidoyer pour une collaboration en amont des processus de numérisation

Les axes stratégiques 2018-2022 de LIBER sont les suivants : faire des bibliothèques académiques des plateformes pour une communication scientifique innovante ; en faire des hubs de compétences et de services numériques ; en faire des partenaires de l'infrastructure de recherche¹⁸⁰. Cette dernière orientation est celle à laquelle nous souhaitons rattacher nos propositions. En effet, comme nous l'avons déjà rappelé, la participation, ou même la consultation, est le meilleur moyen « d'empêcher que les bibliothèques numériques ne deviennent de nouvelles boîtes noires »¹⁸¹. Ce glissement de la connaissance par l'observation à la connaissance par la participation nous interroge sur la façon de faire participer les publics.

¹⁸⁰ SWIATEK, Cécile. Quelles compétences pour les bibliothèques de recherche ? *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. Décembre 2017, Vol. 13. [Consulté le 10 février 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2017-13-0022-003>.

¹⁸¹ Citation de Philippe Chevallier, in PASTORE, Graziella et DI MÉO, Nicolas. *Les coopérations entre chercheurs et bibliothécaires dans le cadre des projets de numérisation de corpus documentaires*. Mémoire d'étude de conservateur des bibliothèques. Villeurbanne : Enssib, 2018, p. 43.

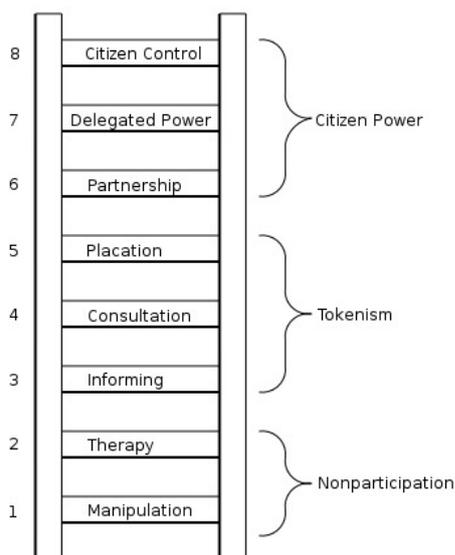


Figure 9. Echelle de la participation citoyenne de Sherry Arnstein, 1969. Source : Wikimedia Commons. Licence : [CC BY 3.0](https://creativecommons.org/licenses/by/3.0/).

L'échelle de la participation citoyenne proposée en 1969 par Sherry Arnstein nous permet d'isoler trois types de participation que les bibliothèques peuvent mettre en place avec leurs usagers : d'abord, la « non-participation », lorsque les décisions sont déjà prises par les professionnels ; ensuite, la « coopération symbolique », lorsque les professionnels prennent en compte les propositions des usagers mais tranchent ; enfin, la « délégation », lorsque professionnels et usagers prennent les décisions ensemble. Cette approche révèle que le rôle du bibliothécaire est transformé lorsque la participation est intégrée dans son quotidien : de gestionnaire de collection, il devient « animateur des projets de participation »¹⁸². Ce que Jillian R. Griffiths qualifie de « *gatekeeper instinct* » (« l'instinct du gardien ») chez le bibliothécaire est alors ébranlé : il ne s'agit plus de collecter, conserver et mettre à disposition l'information, mais de valoriser les relations entre bibliothécaires et lecteurs¹⁸³.

La collaboration entre chercheurs et bibliothécaires : comment procéder ?

Une récente étude du cabinet Six et Dix pour le GIS ColLEx-Persée au sujet de la numérisation au service de la recherche nous fournit un état des lieux des projets collaboratifs de numérisation. Elle établit un bilan des actions de numérisation sur les années 2006 à 2016 dans le but d'identifier les besoins des différents acteurs. Sur les 181 réponses obtenues à l'enquête, 55% proviennent de

¹⁸² BRETON, Elise. Penser les collections avec les usagers : les bibliothèques à l'heure de la co-construction. *Ar(abes)ques*. 2015, n° 80, p. 22-23.

¹⁸³ GRIFFITHS, Jillian R. Questionnaires, interviews and focus groups as means for user engagement with evaluation of digital libraries. Dans : DOBREVA, Milena, O'DWYER, Andy et FELICIATI, Pierluigi, *User studies for digital library development*. London, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : Facet, 2012. ISBN 978-1-85604-765-4. BELL, Steven. From Gatekeepers to Gate-Openers: Our Future Lies in Designing Meaningful Library User Experiences. *American Libraries* [en ligne]. Septembre 2009, Vol. 40, n° 8-9. [Consulté le 10 février 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.questia.com/magazine/1G1-208060485/from-gatekeepers-to-gate-openers-our-future-lies>.

structures de recherche et 45% de structures documentaires¹⁸⁴. Cette répartition en elle-même est révélatrice du partenariat naturel qui se forme entre ces organisations. Aujourd'hui, de nombreuses institutions intègrent la participation des usagers dans l'élaboration initiale de leurs programmes de numérisation¹⁸⁵. Mais de quelle forme de participation s'agit-il ? La spécialiste de numérisation Milena Dobрева de l'UCL propose quatre types de participation lorsqu'il est question de numérisation : la participation préalable (« *front-end involvement* ») ; l'évaluation par boucles itératives (« *normative evaluation* ») ; l'évaluation sommative (« *summative evaluation* ») ; l'engagement direct (« *direct engagement* »)¹⁸⁶.

La participation préalable

Dans ce premier type de participation, les usagers apportent leur concours à l'établissement de critères de numérisation, comme les exigences techniques, la sélection des documents ou les critères de priorisation. Les objectifs de cette démarche sont d'identifier antérieurement à la numérisation ce que les usagers entendent par une ressource numérisée de qualité. Un écueil peut être que les usagers sélectionnés pour le projet n'aient pas les mêmes attentes que les futurs utilisateurs de la bibliothèque numérique. Il faut, autant que possible, que les premiers soient choisis parmi les seconds.

L'évaluation par boucles itératives

Dans ce deuxième type de participation, l'objectif est de corriger une offre existante : les usagers signalent leurs souhaits et difficultés au sujet de l'ergonomie de la plateforme ou des contenus proposés. Cette démarche permet d'améliorer les outils de découverte et de visualisation et d'apporter des modifications à la sélection des contenus à numériser.

L'évaluation sommative

Dans cette troisième approche, l'importance est donnée au résultat final : il s'agit d'évaluer l'adéquation entre les attentes d'une communauté d'usagers et la réalisation. La participation des usagers sert ici d'outil de valorisation des ressources numériques.

L'engagement direct dans la création de contenus numériques

Enfin, le quatrième type de participation propose aux usagers de prendre en main les outils numériques à leur disposition pour contribuer à l'enrichissement de l'offre. On pense par exemple au *crowdsourcing*, production participative de textes ou de métadonnées. Cette approche peut permettre d'augmenter la qualité de

¹⁸⁴ SIX ET DIX. *Étude sur la numérisation de ressources au service de la recherche, destinée à accompagner la définition d'une politique nationale de numérisation dans le cadre de l'infrastructure de recherche CollEx-Persée* [en ligne]. [S. l.] : [s. n.], 27 septembre 2018, p. 5. Disponible à l'adresse : http://www.collex.eu/wp-content/uploads/2018/09/Rapport_Etude_Num%C3%A9risation_Version_Finale.pdf.

¹⁸⁵ MILLS, Alexandra. User Impact on Selection, Digitization, and the Development of Digital Special Collections. *New Review of Academic Librarianship*. Mai 2015, Vol. 21, n° 2, p. 160.

¹⁸⁶ DOBREVA, Milena, O'DWYER, Andy et KONSTANTELOS, Leo. User needs in digitization. Dans : HUGHES, Lorna M., *Evaluating and measuring the value, use and impact of digital collections*. London : Facet Publishing, 2012, p. 77. ISBN 978-1-85604-720-3.

l'offre. L'écueil à éviter est l'effet inverse, lorsque la qualité est réduite en raison d'une participation peu fiable.

Les projets cités dans l'étude CollEx-Persée, ainsi que ceux mentionnés par certains de nos interlocuteurs, mêlent souvent inconsciemment ces types de participation. L'enquête rapporte par exemple que dans 75% des cas, les chercheurs sont sollicités par les bibliothèques pour sélectionner les documents ou, dans 52% des cas, définir le type de document à sélectionner. Ces deux formes de contribution entrent dans le champ de la participation préalable. Dans 47% des cas, les chercheurs sont sollicités pour l'enrichissement et la structuration des projets et plateformes, ce qui relève de l'engagement direct¹⁸⁷. Parfois, comme dans le cas du Service des bibliothèques de l'Université de Strasbourg, les chartes de numérisation sont construites en concertation avec les enseignants-chercheurs de l'établissement, ce qui revient à de la participation préalable également¹⁸⁸. Le cadre proposé par Milena Dobrova est utile dans la mesure où la co-construction n'est qu'un outil et ne doit pas être une fin en soi : il est nécessaire d'avoir en tête les objectifs du projet avant d'y associer des usagers. Dans l'enquête CollEx, l'objectif de 82% des projets est la valorisation et celui de 52% le soutien à la recherche. Ces objectifs peuvent se recouvrir, puisque seulement 28 programmes ont le soutien à la recherche comme but unique¹⁸⁹. On remarque dans la phase de diagnostic des programmes que les sources de satisfaction des partenaires répondent aux objectifs fixés au départ : l'utilité pour la recherche et l'aboutissement d'une coopération entre bibliothécaires et chercheurs sont deux éléments cités par les répondants¹⁹⁰.

Parmi les grandes orientations proposées par l'étude CollEx, on trouve la volonté de préciser la cible des projets, pour évoluer du soutien au patrimoine vers le soutien à la recherche de manière plus globale¹⁹¹. Une enquête menée à la bibliothèque Richard J. Daley de l'Université de l'Illinois à Chicago révèle en outre que certains usagers souhaiteraient une collaboration rapprochée entre bibliothécaires et spécialistes d'une discipline. L'apport de spécialistes permettrait aux bibliothécaires d'être plus en phase avec l'actualité d'une discipline donnée¹⁹². La participation de ces spécialistes est donc un avantage indéniable pour les bibliothèques spécialisées.

La collaboration entre chercheurs et bibliothécaires : ce que les bibliothèques ont à y gagner

Depuis la mise en place de programmes de numérisation participatifs en France, on remarque que les usagers sont principalement sollicités en aval de l'opération de numérisation. Ils sont ainsi interrogés sur des fonctionnalités et non

¹⁸⁷ SIX ET DIX. *op. cit.*, p. 18.

¹⁸⁸ Entretien avec Nicole Heyd, adjointe au responsable du service de la conservation et de la valorisation, Chef de projet EOD, Université de Strasbourg, 20 septembre 2018 (par téléphone).

¹⁸⁹ SIX ET DIX. *op. cit.*, p. 26.

¹⁹⁰ *Ibid.*

¹⁹¹ *Ibid.*

¹⁹² HARRIS, Valerie. How Can I Help You?: Becoming User-Centered in Special Collections. *Archival Issues* [en ligne]. 2010, Vol. 32, n° 2. [Consulté le 16 juillet 2018]. Disponible à l'adresse : <http://digital.library.wisc.edu/1793/72383>.

sur les documents, ou alors sont mis à contribution pour l'enrichissement des contenus¹⁹³. On retrouve ici les approches participatives de l'évaluation par boucles itératives et de l'engagement direct. Un bon exemple est le projet CORRECT de la BnF : entre 2013 et 2015, une plateforme de correction d'OCR collaborative a été mise en place, avec pour ambition double de « faciliter la correction et de faciliter la collaboration »¹⁹⁴. Il s'agissait là de revenir sur les transcriptions OCR parfois inexactes de documents déjà sélectionnés, numérisés, mis en ligne. Le succès de cette opération, couplé à l'étude des publics de Gallica réalisée en 2017, témoigne de la volonté des usagers de s'investir davantage dans la construction de Gallica. Toutefois, les Gallicanautes désirent diversifier la nature de leurs contributions. Par exemple, 57% d'entre eux font part de leur volonté de suggérer des documents à numériser dans les domaines qui les intéressent¹⁹⁵.

Un enrichissement des collections mieux adapté aux attentes des lecteurs peut apporter, au-delà d'une satisfaction certaine, une croissance de la fréquentation de la bibliothèque numérique. Les usagers eux-mêmes constatent que la fréquence à laquelle ils consultent la bibliothèque numérique augmente lorsque le public participe à la sélection des documents qui y sont offerts¹⁹⁶. Cela crée un effet multiplicateur, puisque les usagers ayant participé à l'élaboration de l'offre numérisée développent un lien plus étroit avec celle-ci. Ils sont ainsi plus à même de transmettre leurs usages et de la valoriser¹⁹⁷. On retrouve ici les objectifs de l'approche de l'évaluation sommative, lorsque la participation des usagers est essentiellement un moyen de promouvoir une plateforme numérique, ses contenus et ses fonctionnalités. Alexandra Mills souligne que les bibliothèques espèrent qu'une plus grande inclusion des usagers dans les processus de constitution des bibliothèques numériques mènera à une plus grande utilisation des ressources par les usagers.

Un exemple récent qui nous permet dans le même temps de proposer une transposition de ce type de démarche en bibliothèque municipale est celui des médiathèques de Valence Romans Agglo, qui ont déployé le 1^{er} octobre 2018 leur bibliothèque numérique, l'Empreinte, histoires de Drôme et d'Ardèche. Ce projet est né de la collaboration entre la médiathèque et son prestataire Minuit Moins Une, spécialisé dans le design numérique. Le point de convergence de ces deux acteurs était une démarche « expérience utilisateur » (UX), par laquelle la médiathèque de Valence souhaitait nourrir la construction d'une plateforme sur laquelle « l'utilisateur se sente en confiance et puisse trouver intuitivement les

¹⁹³ BEAUDOUIN, Valérie et DENIS, Jérôme. *Observer et évaluer les usages de Gallica. Réflexion épistémologique et stratégique* [en ligne]. [S. l.] : Bibliothèque nationale de France, Telecom ParisTech, septembre 2014, p. 10. [Consulté le 14 août 2018]. Disponible à l'adresse : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01078530/document>.

¹⁹⁴ BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE. BnF - Plateforme CORRECT. Dans : www.bnf.fr [en ligne]. 1 juin 2015. [Consulté le 11 février 2019]. Disponible à l'adresse : http://www.bnf.fr/fr/professionnels/anx_numerisation/a.projet_correct.html#SHDC__Attribute_BlocArticle1BnF.

¹⁹⁵ TMO RÉGIONS. *Enquête auprès des usagers de la bibliothèque numérique Gallica* [en ligne]. [S. l.] : [s. n.], 10 avril 2017, p. 100. [Consulté le 14 août 2018]. Disponible à l'adresse : http://www.bnf.fr/documents/mettre_en_ligne_patrimoine_enquete.pdf.

¹⁹⁶ GRIFFITHS, Jillian R. *op. cit.*

¹⁹⁷ LING, Ted et MCLEAN, Anne. Taking it to the People: Why the National Archives of Australia Embraced Digitisation on Demand. *Australian Academic & Research Libraries*. Janvier 2004, Vol. 35, n° 1, p. 11.

informations qu'il cherche tout en ayant envie d'interagir avec le site »¹⁹⁸. Dans ce cadre, une série d'entretiens a été menée avec de possibles utilisateurs de divers horizons : chercheurs, amateurs éclairés, publics peu familiers du patrimoine et des bibliothèques. Les réalisations ont ensuite été améliorées par le processus des boucles itératives. Un projet de production participative de contenus a également été lancé sur la collection de photographies anciennes et de cartes postales du début du XX^e siècle. En créant un dossier « Lieux non identifiés » sur la plateforme Flickr via le programme *The Commons*, la médiathèque propose aux usagers de localiser les représentations iconographiques afin d'enrichir les données associées¹⁹⁹. On retrouve dans ce projet trois des approches proposées par Milena Dobрева : la participation préalable, l'évaluation par boucles itératives et l'engagement direct.

Ce type de projet trouve également sa place en bibliothèque universitaire, comme par exemple dans les bibliothèques de l'Université Grenoble-Alpes (UGA), avec le projet de bibliothèque numérique spécialisée dans les études italiennes Fonte Gaia (l'UGA est par ailleurs CollEx d'italien). Depuis le début de ce projet, le choix a été fait de suivre une démarche centrée utilisateur : ont ainsi été mis en place d'abord un questionnaire en ligne, puis une série d'entretiens de type *focus groups* avec les utilisateurs potentiels. Il est possible de suivre l'évolution de ce projet sur un blog dédié sur la plateforme Hypothèses²⁰⁰.

Fédérer bibliothécaires, étudiants et enseignants autour de projets communs

Nous avons constaté précédemment qu'une bibliothèque, y compris dans la construction de ses collections numérisées, doit être en phase avec son environnement. Le PLAO qui n'a pas survécu à la création de la BnF et à ses objectifs d'ouverture au plus grand nombre en est un exemple historique. La numérisation de collections qui s'adressent à des communautés locales, ethniques, culturelles spécifiques peut être un atout pour ces communautés comme pour les professionnels²⁰¹. Il ne s'agit pas nécessairement de s'adapter au plus grand nombre, mais au public-cible défini au préalable par l'établissement. De même, nous avons observé que l'enjeu dans la mise en œuvre d'une bibliothèque numérique est la visibilité et la disponibilité des contenus²⁰². La participation des

¹⁹⁸ MÉDIATHÈQUES VALENCE ROMANS AGGLO. Qui sommes-nous ? Dans : *L'Empreinte, bibliothèque numérique patrimoniale* [en ligne]. 2018. [Consulté le 12 février 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.lempreinte.valencromansagglo.fr/qui-sommes-nous.htm>.

¹⁹⁹ Cf. page web Flickr de la médiathèque de Valence Romans Agglo : <https://www.flickr.com/people/mediathequesvalencromansagglo/>.

²⁰⁰ Blog disponible en ligne : <https://fontegaia.hypotheses.org/>. Pour le questionnaire, cf. LEBLANC, Elina. À la découverte des utilisateurs de bibliothèques numériques : Les résultats du questionnaire Fonte Gaia. Dans : *Fonte Gaia Blog* [en ligne]. 13 février 2017. [Consulté le 21 février 2019]. Disponible à l'adresse : <https://fontegaia.hypotheses.org/1902>. Pour les comptes-rendus des entretiens, cf. LEBLANC, Elina. Perceptions des bibliothèques numériques et de leurs usages par les utilisateurs : Les entretiens Fonte Gaia. Dans : *Fonte Gaia Blog* [en ligne]. 16 octobre 2017. [Consulté le 21 février 2019]. Disponible à l'adresse : <https://fontegaia.hypotheses.org/2052>. Pour un retour d'expérience, cf. LEBLANC, Elina. Dans les coulisses de Fonte Gaia #3 : Design participatif des services de Fonte Gaia avec ses utilisateurs potentiels. Dans : *Fonte Gaia Blog* [en ligne]. 14 février 2019. [Consulté le 21 février 2019]. Disponible à l'adresse : <https://fontegaia.hypotheses.org/2634>.

²⁰¹ Alice PROCHASKA dans : DOBREVA, Milena. *DiSCmap Final Report* [en ligne]. [S. l.] : [s. n.], 2009, p. 9. [Consulté le 16 juillet 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.webarchive.org.uk/wayback/archive/20140614060147/http://www.jisc.ac.uk/whatwedo/programmes/digitisation/reports/discmap.aspx>.

²⁰² SMITH, Franck. Evaluer ses collections pour mieux servir les usagers. *Ar(abes)ques*. 2015, n° 80, p. 20-21.

publics abordée ci-dessus permet d'allier ces deux éléments : en associant les usagers à leurs projets, les bibliothèques prennent mieux en compte leurs attentes en matière à la fois de contenus et de mise à disposition. Toutefois, les professionnels doivent également mieux prendre en compte les méthodes de création de contenus de leurs établissements²⁰³. Quelles sont les politiques de diffusion des bibliothèques numériques ? Qui participe à l'enrichissement des données ? Quelles sont leurs politiques de réutilisation des contenus ? En quoi ces éléments peuvent-ils avoir un impact sur les pratiques de valorisation ? Ce sont autant de questions étroitement liées qui se posent dès lors que l'on se penche sur l'articulation entre licences de diffusion, mise à disposition des contenus pour les différents publics et valorisation.

De la création à la diffusion de contenus : quelles modalités ?

Le choix d'une licence de diffusion doit se faire, comme nous l'avons vu, en fonction des droits d'auteurs s'appliquant au document original. Néanmoins, peuvent également entrer en ligne de compte le contexte socio-culturel et technologique. La BIU Santé a ainsi basculé ses numérisations sous licence ouverte en 2013 dans le but d'adopter une licence cohérente avec les pratiques actuelles du web social²⁰⁴. En 2012, Lionel Maurel proposait un guide des bonnes pratiques en matière de diffusion en bibliothèques et musées²⁰⁵. Il y détaillait les propriétés de trois licences, la *Public Domain Mark*, la licence ouverte Etalab et la CC0. La première permet de signaler qu'un document est dans le domaine public, tout en s'adaptant à l'application du droit moral qui subsiste ou non après l'entrée d'une œuvre dans le domaine public selon les juridictions. Elle s'applique à l'œuvre et non aux métadonnées qui y sont associées. La licence ouverte a été élaborée par la mission Etalab pour le régime de diffusion des données de la plateforme data.gouv.fr. Elle oblige contractuellement à citer la source du document, mais couvre de manière indifférenciée l'œuvre et les métadonnées associées. Enfin, la CC0 a été conçue pour les auteurs souhaitant renoncer à leurs droits et non pour les œuvres numérisées déjà dans le domaine public. Toutefois, elle peut être utilisée dans ce contexte, bien qu'il faille théoriquement être titulaire des droits pour y renoncer, ce qui n'est pas le cas des établissements culturels. Lionel Maurel démontre que l'institution faisant ce choix y trouve le moyen d'indiquer qu'elle n'applique aucun droit sur cette œuvre numérisée ou sur les métadonnées associées²⁰⁶.

En effet, il s'agit de protéger également œuvre numérisée et métadonnées. Si les bibliothèques – sauf exception – sont celles qui possèdent les œuvres, les métadonnées qui s'y rapportent peuvent être enrichies par différents acteurs. Dans les bibliothèques universitaires et spécialisées, les chercheurs sont de bons partenaires. Toutefois, le chercheur voit souvent ses données comme des enrichissements de sa production scientifique, mais rarement comme un matériau pouvant venir alimenter les bases de données et plateformes des institutions

²⁰³ KALFON, Jérôme. D'une logique de collections à une logique de services. *Ar(ables)ques*. 2015, n° 80, p. 3.

²⁰⁴ VINCENT, Jean-François. La licence ouverte à la Bibliothèque interuniversitaire de Santé. *Bibliothèque(s)*. Octobre 2014, n° 76, p. 46-48.

²⁰⁵ CALIMAQ. Bibliothèques, musées : exemples de bonnes pratiques en matière de diffusion du domaine public. Dans : - *S.I.Lex* - [en ligne]. 11 novembre 2012. [Consulté le 9 octobre 2018]. Disponible à l'adresse : <https://scinfolex.com/2012/11/11/bibliotheques-musees-exemples-de-bonnes-pratiques-en-matiere-de-diffusion-du-domaine-public/>.

²⁰⁶ *Ibid.*

patrimoniales et culturelles²⁰⁷. Ils sont souvent préoccupés par la diffusion de leurs recherches, comme le montre le constat de l'enquête CollEx-Persée indiquant que certains d'entre eux demandent des délais d'embargo sur les ressources numérisées, quelles que soient les conditions juridiques réelles²⁰⁸. Contrairement aux autres agents publics qui cèdent leurs droits à leur tutelle, les enseignants-chercheurs conservent l'intégralité de leur droit d'auteur²⁰⁹. Néanmoins, les chercheurs, de par leur rôle prépondérant dans les activités de recherche et ce qu'il implique des points de vue scientifique, juridique et financier, sont des collaborateurs précieux pour les bibliothèques lorsqu'il s'agit de produire des données²¹⁰.

De la diffusion à la réutilisation de contenus : la valeur d'usage

Une bibliothèque choisit souvent de numériser un document à partir du moment où elle peut identifier une valeur ajoutée à cette œuvre par sa numérisation – et où cette valeur ajoutée est intéressante par rapport au coût de la numérisation²¹¹. C'est cette valeur ajoutée qui nous intéresse. Quelle peut-elle être ? Une des questions listées par le CLIR dans son guide d'élaboration des plans de numérisation est la suivante : la numérisation permet-elle de rehausser la valeur intellectuelle d'un document²¹² ? Des métadonnées enrichies par des chercheurs permettraient de l'affirmer. Toutefois, ce type de partenariat n'est pas toujours envisageable, selon les structures. Par conséquent, on peut s'interroger sur la nature et l'origine de la valeur d'un document. Une réponse possible est celle de la valeur d'usage : Etienne Cavalié et Géraldine Geoffroy soulignent qu'une piste est d'« améliorer et faciliter les possibilités de réutilisation » des documents numérisés pour que leur valeur grandisse²¹³. Dans le contexte des médias sociaux, cette proposition nous a interpellés. Plusieurs établissements travaillent en effet actuellement à « faire sortir virtuellement des murs » leurs collections numérisées²¹⁴. La BIU Santé a signé en 2016 une convention avec Wikimedia France pour procéder au versement de ses collections iconographiques de portraits dans Wikimedia Commons et créer des notices associées dans Wikidata. Au-delà de l'inscription de ce projet dans une dynamique d'ouverture des données, Solenne Coutagne souligne l'intérêt de ce versement du point de vue des usagers. En effet, les mêmes images, mais en version dégradée, étaient déjà réutilisées sur le web. Ce projet permet ainsi à la bibliothèque de s'assurer de la qualité des images et des métadonnées diffusées sur internet.

²⁰⁷ PASTORE, Graziella et DI MÉO, Nicolas. *op. cit.*, p. 83.

²⁰⁸ SIX ET DIX. *op. cit.*, p. 31.

²⁰⁹ MAUREL, Lionel. Quels choix juridiques pour la médiation culturelle et scientifique dans l'environnement numérique ? Dans : JUANALS, Brigitte et MINEL, Jean-Luc, *Enjeux numériques pour les médiations scientifiques et culturelles du passé*. Nanterre : Presses universitaires de Paris Nanterre, 2017, p. 185. ISBN 978-2-84016-268-1.

²¹⁰ PASTORE, Graziella et DI MÉO, Nicolas. *op. cit.*, p. 46.

²¹¹ Abby SMITH dans ZHANG, Allison B. et GOURLEY, Don. Selecting material for digitization. Dans : *Creating digital collections: a practical guide*. Oxford : Chandos, 2008, p. 19-20. ISBN 978-1-84334-396-7.

²¹² « Will digitising enhance the intellectual value of the material? » dans : HAZEN, Dan, HORRELL, Jeffrey et MERRILL-OLDHAM, Jan. *Selecting Research Collections for Digitization-Full Report* [en ligne]. [S. l.] : Council on Library and Information Resources, août 1998. [Consulté le 16 juillet 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.clir.org/pubs/reports/hazen/pub74/>.

²¹³ CAVALIÉ, Etienne et GEOFFROY, Géraldine. Transformer les collections en information grâce aux technologies du web sémantique. *Ar(abes)ques*. 2015, n° 80, p. 18.

²¹⁴ Nous devons cette expression significative à Solenne Coutagne, dans : COUTAGNE, Solenne. *Les portraits de la BIU Santé dans Wikimedia Commons*. Bibliothèque nationale de France, 3 octobre 2018.

La direction de la documentation de Bordeaux a également fait le choix de travailler dans le cadre de Wikimedia. Dans leur cas, cependant, cela a fait l'objet d'un partenariat avec des enseignants-chercheurs et des étudiants. Un tel dispositif permettait de faire converger des objectifs différents en un projet commun. Là où les étudiants du master Patrimoine et musées ont acquis des compétences en médiation culturelle, la bibliothèque a pu faire connaître son service de numérisation à la demande, sollicité dans le processus, et créer de nouveaux points d'entrée dans sa bibliothèque numérique. Les étudiants ont rédigé trois types d'articles : sur les fonds de la bibliothèque, sur les personnalités liées aux collections et à l'université de Bordeaux (majoritairement des parlementaires bordelais), sur des notions d'histoire du livre. Chaque article est illustré par une ou plusieurs numérisations demandées à la bibliothèque via son service de numérisation à la demande. Cet enrichissement de Wikipédia profite ainsi à la bibliothèque et aux étudiants, mais également aux chercheurs travaillant sur ces sujets²¹⁵. Dans ce contexte, il est fait de la numérisation un produit d'appel auprès de plusieurs communautés d'utilisateurs. C'est également un outil d'animation de ces communautés.

Ces deux approches de la numérisation peuvent se retrouver en bibliothèque municipale, où la valorisation est la principale activité liée aux bibliothèques numériques. On pense à plusieurs initiatives qui reposent sur cette appropriation par le public des documents numérisés, sur leur diffusion et leur réutilisation. Gallica propose régulièrement à ses usagers des contenus ludiques, tels que des étiquettes pour les cadeaux de Noël illustrées par des photographies de presse et d'autres documents issus des collections iconographiques²¹⁶. La BnF participe également, aux côtés de la BIU Santé, de la bibliothèque des Champs Libres à Rennes et de la bibliothèque municipale de Lyon, à la semaine annuelle « *Color our collections* » lancée par la bibliothèque de l'académie de médecine de New York, pendant laquelle les bibliothèques du monde entier peuvent proposer sous format PDF des documents iconographiques à colorier²¹⁷. On pense également à la bibliothèque municipale de Lyon qui invite ses usagers à créer des gifs²¹⁸ à partir de ses collections numérisées²¹⁹. Enfin, de manière plus globale, l'équipe de Gallica a lancé Gallica Studio, plateforme à la fois « boîte à outils et vitrine pour les réutilisations innovantes ou créatives des contenus disponibles dans Gallica »²²⁰. Elle rassemble des tutoriels pour apprendre à faire des origamis ou des linogravures, propose un nouveau moteur de recherche iconographique, met en relation les personnes intéressées par un projet collaboratif. Ces exemples

²¹⁵ Entretien avec Romain Wenz, responsable du service du patrimoine documentaire, université de Bordeaux, 6 novembre 2018. Page wikipédia du projet : https://fr.wikipedia.org/wiki/Wikip%C3%A9dia:Projets_p%C3%A9dagogiques/Master_Patrimoine_et_Mus%C3%A9es/Universit%C3%A9_Bordeaux_Montaigne.

²¹⁶ EQUIPE GALLICA. Gallica décore vos cadeaux. Dans : *Le blog de Gallica* [en ligne]. 20 décembre 2018. [Consulté le 14 février 2019]. Disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/blog/20122018/gallica-decore-vos-cadeaux>.

²¹⁷ THE NEW YORK ACADEMY OF MEDICINE LIBRARY. #Color Our Collections. Dans : *#Color Our Collections* [en ligne]. janvier 2019. [Consulté le 14 février 2019]. Disponible à l'adresse : <http://library.nyam.org/colorourcollections/>.

²¹⁸ GIF (Graphics Interchange Format) est un format d'image numérique, qui permet de stocker plusieurs images dans un fichier et ainsi de créer des animations lorsque les images sont affichées à un rythme suffisamment rapide.

²¹⁹ EQUIPE NUMELYO. Gifs animés. Dans : *Numelyo, bibliothèque numérique de Lyon* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 14 février 2019]. Disponible à l'adresse : https://numelyo.bm-lyon.fr/collection/BML:BML_00COL00101Gifanim.

²²⁰ EQUIPE GALLICA. Gallica Studio. Dans : *Gallica Studio* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 14 février 2019]. Disponible à l'adresse : <http://gallicastudio.bnf.fr/>.

d'opérations de valorisation s'appuient tous sur la mise à contribution des usagers, et vient répondre de manière détournée à la question de la demande. Nous pouvons nous reposer sur deux constats de départ : d'abord, la numérisation à la demande est une opportunité de dialogue entre bibliothécaires et usagers ; ensuite, la valorisation des collections passe par ce dialogue. Différentes modalités de participation des usagers permettent d'aboutir à différentes formes de prise en compte de la demande. Celle-ci peut porter sur les contenus, et dans ce cas elle influe sur les chartes de numérisation. Elle peut également porter sur les fonctionnalités, auquel cas elle influe sur les politiques de services. Elle se retrouve également dans le cadre de la valorisation et de la médiation, et peut alors avoir des conséquences sur les activités proposées par l'établissement.

Ainsi, nous avons tenté de proposer trois pistes de développement pour la numérisation à la demande lui permettant de s'inscrire dans un mécanisme plus large que le simple service individualisé. En effet, ces suggestions dépassent la numérisation à la demande en elle-même, pour étudier son insertion dans, tour à tour, la politique documentaire, l'évaluation des services, les services aux chercheurs, la coopération. Ces possibilités sont diverses. Elles ne sont pas nécessairement exclusives et plusieurs peuvent se recouvrir. La place prépondérante du média numérique aujourd'hui en bibliothèque peut expliquer la variété de perspectives que nous avons pu identifier. De service, puis moyen, la numérisation à la demande devient occasion d'amélioration ou de développement.

CONCLUSION

Nous nous sommes intéressés dans cette étude à l'incidence de la numérisation à la demande sur les politiques documentaire et de services. Cinq ans après un premier travail de conservateur de bibliothèque sur le sujet de la numérisation à la demande, nous souhaitons à travers cette étude faire le bilan des évolutions, disparitions, apparitions de ce type de service, mais aussi tenter de mettre en lumière les opportunités qu'ils peuvent offrir, et de dessiner des perspectives de développement et d'amélioration pour les services de numérisation à la demande existants. Nous nous sommes attachés à instaurer un dialogue avec les professionnels confrontés au quotidien à la numérisation à la demande afin de percevoir une réalité de terrain parfois difficile à appréhender de l'extérieur. A travers les deux questionnaires et 18 entretiens qui sont venus nourrir notre recherche, nous avons essayé de saisir les points dont les bibliothécaires jugeaient important de s'emparer dans le contexte actuel. Il s'agissait d'envisager la numérisation à la demande d'un point de vue stratégique, et non technique, tout en n'oubliant pas de prendre en compte ses aspects concrets.

Partant d'un sujet ancré dans les pratiques des établissements, nous nous sommes efforcés de prendre en considération la diversité des pratiques qui s'y rapportaient. Pour ce faire, nous avons choisi d'aborder le sujet non par ses différentes modalités mais d'abord par son objectif : la fourniture d'information, le plus souvent sous la forme de fourniture de documents numérisés. Cette approche permettait de faire converger les diverses mises en œuvre des services de numérisation à la demande. Allant de la numérisation patrimoniale à la fourniture électronique de documents, cette activité n'est somme toute pas si homogène qu'une définition simple peut le laisser entendre. Les différents cas que nous avons exposés nous ont permis de démontrer la richesse des services de bibliothèque et leur adaptabilité en fonction des contraintes propres à chaque établissement. Si cet ensemble d'exemples peut sembler hétérogène, on y trouve tout de même des traits communs. C'est à partir de ceux-ci que nous avons tenté de caractériser la numérisation à la demande. Au-delà de l'objectif que nous avons énoncé plus haut, les différents services que nous avons étudiés se définissent par des forces communes : ils répondent tous à une attente de leurs publics, et rencontrent l'adhésion des usagers. Par là même, ils créent un lien entre les publics et les bibliothécaires. Par ailleurs, en ouvrant sur diverses facettes du métier de bibliothécaire, ces services suscitent l'intérêt des professionnels qui y voient des occasions de progresser. Toutefois, un certain nombre de faiblesses est inhérent à la numérisation à la demande, quelle qu'en soit la forme : les difficultés de financement des projets réguliers de numérisation étant déjà fréquentes, elles touchent également les services de numérisation à la demande. Cet élément a pour conséquence d'en faire parfois des services annexes, servant occasionnellement, lorsqu'ils sont facturés à l'utilisateur, à produire des recettes.

Il reste que la numérisation à la demande est, *a minima*, un service rendu à l'utilisateur. Le consensus des professionnels sur sa pertinence est encourageant. Si l'on ne peut nier qu'elle contribue au fonctionnement d'autres services des bibliothèques – la constitution des bibliothèques numériques, par exemple –, elle sert également à rappeler la présence d'un public pour ces services. De par son aspect « à la demande », elle incarne les attentes des usagers. Une question primordiale qu'elle soulève est celle de la place des publics dans la construction

des collections numérisées. C'est en cela qu'elle permet d'initier la discussion autour de son incidence sur la politique documentaire, entendue dans le sens des plans et chartes de numérisation. Prendre en compte la numérisation à la demande dans les orientations documentaires de l'établissement revient pour ainsi dire à intégrer la notion de demande dans les réflexions autour de la numérisation, jusque-là très orientées vers la conservation patrimoniale.

Nous avons pu constater que, dans le cadre documentaire, la numérisation à la demande était généralement un simple point d'appui : elle sert à vérifier la pertinence de choix faits en amont, par des professionnels, ou à corriger à la marge ces choix. Les compétences professionnelles des personnels de bibliothèque ne sont ainsi pas en cause. Cela nous pousse à faire dériver le cœur de notre problématique de la question de la participation des usagers vers la question plus globale du lien entre bibliothécaires et publics. La mise à disposition du savoir, rôle traditionnel des établissements documentaires, doit-elle être entendue autant comme la collecte, la conservation et la diffusion de l'information, ou plutôt comme la valorisation des relations humaines ou virtuelles entre bibliothécaires et lecteurs ? Dans le cas de la numérisation à la demande, l'aspect individualisé du service tend à favoriser le deuxième point, tout en n'excluant pas la question de l'accessibilité des ressources. D'ensemble de moyens, la numérisation à la demande devient lieu de rencontre entre la bibliothèque et son public. C'est par ce biais qu'elle pourrait inciter ce dernier à la valoriser, selon l'effet multiplicateur que nous avons évoqué précédemment.

De là, notre réflexion s'est portée sur les opportunités offertes par un service qui, bien que généralement relégué au second plan, présente des atouts indiscutables, à la fois du point de vue des publics et de celui des professionnels. Serait-il possible, dans certains cas, de donner à la numérisation à la demande une ampleur que l'on ne lui prête pas aujourd'hui ? De quelles façons pourrait-on faire évoluer à la fois ses modalités et son rattachement stratégique ? Où situer le cœur de ce service ? Concrètement et hiérarchiquement, faut-il le rattacher aux départements des collections, pour sa dimension documentaire ; aux départements de numérisation, pour sa dimension numérique ; aux services à la recherche, pour sa dimension d'accompagnement ? Ces trois hypothèses, bien qu'elles ne véhiculent pas la même perception du service, ont le mérite de rendre clair un point de convergence : les services de numérisation à la demande ne peuvent fonctionner comme des services annexes. Ils doivent être partie intégrante d'un service, au sein duquel ils trouvent des échos. En effet, une menace pour les services de numérisation à la demande serait de se contenter d'un simple mécanisme personnalisé : l'absence d'inscription dans une politique globale pourrait, sur le long terme, conduire à la disparition de ces services. Comme l'ont souligné plusieurs des répondants à notre enquête sur les pratiques actuelles de PEB, l'objectif – encore lointain – de l'exhaustivité en matière de documentation numérique ou numérisée apparaît à une partie des professionnels comme une menace possible pour ce type de service.

Alors que la numérisation à la demande recouvre, comme nous l'avons montré, deux entités actuellement bien séparées dans les bibliothèques françaises, les demandes de numérisation patrimoniale et la fourniture électronique de documents, comment est-il possible de penser son avenir ? Un élément frappant de notre première enquête est le consensus des professionnels autour de son public cible : 100% de nos répondants citent en premier lieu les chercheurs, alors qu'ils évoquent tour à tour les demandes patrimoniales et la FED. On peut voir dans ce

public-cible le liant entre ces deux services. La numérisation à la demande dans son ensemble est ainsi caractérisée par deux éléments : son objectif – fournir l’information demandée – et son public principal – les chercheurs. On pourrait alors imaginer un changement de paradigme, en envisageant un continuum de numérisation personnalisée regroupant à la fois les aspects patrimoniaux et le soutien à la recherche. Cette proposition nécessite néanmoins des évolutions en termes d’organisation des services. Alors qu’il est évidemment nécessaire de s’adapter au contexte et à l’histoire propres à chaque établissement, une piste possible serait d’intégrer ce service de numérisation personnalisée au périmètre des services à la recherche, puisque l’on constate que les réalités qu’il recouvre actuellement y sont parfois rattachées (cf. annexe 8, extrait de la synthèse ADBU sur le périmètre des services à la recherche en bibliothèque).

Touchant à des interrogations aussi variées que la place des usagers, l’évolution des pratiques de recherche ou l’organisation d’un service, la numérisation à la demande constitue un terrain d’expérimentation, de collaboration et d’échange stimulant pour la profession.

SOURCES

Entretiens

Entretien avec Anne CLERC, déléguée générale de l'Association des Amis de la BnF, Paris, 17 juillet 2018.

Entretien avec Arnaud SILLET, directeur, BIU Santé, Paris, 18 octobre 2018.

Entretien avec Belinda MISSIROLI, responsable de la mission CollEx, SID Grenoble-Alpes, 8 novembre 2018.

Entretien avec Bernadette LITSCHGI, responsable du fonds patrimonial, Médiathèques de Strasbourg, 18 octobre 2018.

Entretien avec Cécile GERARD, responsable de la numérisation, Bibliothèque municipale de Valenciennes, 30 octobre 2018.

Entretien avec David AYMOUNIN, directeur de l'ABES, Montpellier, 13 novembre 2018.

Entretien avec Emmanuelle CHOISEAU, Service diffusion et médiation des savoirs, Museum national d'Histoire naturelle, Paris, 22 novembre 2018.

Entretien avec Gaël BOURDET, responsable de la bibliothèque numérique, Université Clermont Auvergne, 16 octobre 2018.

Entretien avec Irène BASTARD, cheffe de projet Publics et usages, BnF/Délégation à la stratégie, Paris, 29 novembre 2018.

Entretien avec Isabelle FORMONT, coordinatrice de la conservation et de la reproduction, BnF/DCO, Paris, 11 octobre 2018.

Entretien avec Jean-Baptiste VAISMAN, Adjoint au chef du service numérisation, BnF/DSR, Paris, 30 novembre 2018.

Entretien avec Laura PAGES, chargée de mission Ressources et innovation numériques et Francine FILOCHE, chargée de mission Services aux publics, GED Campus Condorcet, Saint-Denis La Plaine, 4 octobre 2018.

Entretien avec Luc BELLIER, responsable du DSID, Université Paris-Sud, Orsay (antérieurement coordinateur informatique et product owner de la chaîne d'entrée de numérisation, BnF/DSR), Orsay, 10 septembre 2018.

Entretien avec Mathieu CORDONNIER, Pôle Valorisation des collections, CTLes, Bussy Saint-Georges, 20 novembre 2018.

Entretien avec Nicole HEYD, adjointe au responsable du service de la conservation et de la valorisation, chef de projet EOD, Université de Strasbourg, 20 septembre 2018.

Entretien avec Pauline RIVIERE, chef de projet numérisation, Bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris, 5 avril 2018.

Entretiens avec Eric DUSSERT, coordinateur de la numérisation des imprimés, BnF/DCO, Paris, 15 juin 2018, 13 décembre 2018.

Entretiens avec Romain WENZ, responsable du service du patrimoine documentaire, université de Bordeaux, 26 juin 2018, 6 novembre 2018.

Sources juridiques

Code de la propriété intellectuelle - Article L122-5. [s. d.]

Code de la propriété intellectuelle - Article L122-10. [s. d.]

Code de l'éducation - Article L123-6. [s. d.]

Code des relations entre le public et l'administration - Article L300-2. [s. d.]

Code des relations entre le public et l'administration - Article L324-1. [s. d.]

Code des relations entre le public et l'administration - Article L324-2. [s. d.]

Code du patrimoine - Article R212-62. [s. d.]

Décret n° 2016-1036 du 28 juillet 2016 relatif au principe et aux modalités de fixation des redevances de réutilisation des informations du secteur public. 28 juillet 2016.

Décret n° 2017-638 du 27 avril 2017 relatif aux licences de réutilisation à titre gratuit des informations publiques et aux modalités de leur homologation - Article 1. 27 avril 2017.

LOI n° 2015-1779 du 28 décembre 2015 relative à la gratuité et aux modalités de la réutilisation des informations du secteur public - Article 5. 28 décembre 2015.

Sources documentaires

AGENCE BIBLIOGRAPHIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. *Projet d'établissement ABES 2018-2022* [en ligne]. 25 octobre 2018. [Consulté le 5 février 2019]. Disponible à l'adresse : <http://www.abes.fr/Connaitre-l-Abes/Projets-d-etablissement>

AMIS DE LA BNF. *Adoptez un livre* [en ligne]. 2018. [Consulté le 17 juillet 2018]. Disponible à l'adresse : http://www.amisbnf.org/sites/default/files/dp_adoptez_un_livre_web.pdf

BARAGGIOLI, Jean-Louis. *Etude sur la modernisation du prêt entre bibliothèques et fourniture de documents à distance dans le cadre du GIS CollEx-Persée.* Paris : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 31 octobre 2018.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE. BnF - Plateforme CORRECT. Dans : www.bnf.fr [en ligne]. 1 juin 2015. [Consulté le 11 février 2019]. Disponible à l'adresse : http://www.bnf.fr/fr/professionnels/anx_numerisation/a_projet_correct.html - SHDC Attribute BlocArticle1BnF

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE. *Charte documentaire de numérisation des collections de la Bibliothèque nationale de France.* janvier 2017.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE. *La politique de numérisation. Une synthèse 1993-2013.* [s. d.]. BnF-ADM-2013-080311-01.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE. *Numérisation des Hors d'Usage.* 10 février 2012. BnF-ADM-2011-112851-02.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE. *Programmes de numérisation*

des collections de la Bibliothèque nationale de France. Perspectives 2017-2021. février 2017.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE / DÉLÉGATION AU MÉCÉNAT et AMIS DE LA BnF. *Stratégie commune de la Direction du mécénat et des Amis de la BnF, 2019-2021.* [S. l.] : Bibliothèque nationale de France, janvier 2019.

CENTRE FRANÇAIS D'EXPLOITATION DU DROIT DE COPIE. « L'exception pédagogique », s. d.

COMMISSION RECHERCHE ET DOCUMENTATION, ADBU. *Synthèse sur l'organisation des services à la recherche en bibliothèque* [en ligne]. septembre 2018. [Consulté le 22 février 2019]. Disponible à l'adresse : <http://adbu.fr/competplug/uploads/2019/01/ADBU-Services-aux-chercheurs.pdf>

COMPUTER VISION LAB. « The ScanTent ». Consulté le 12 juillet 2018. <https://scantent.cvl.tuwien.ac.at/en/ - scantent>

CONFERENCE DES PRESIDENTS D'UNIVERSITE, CENTRE FRANÇAIS D'EXPLOITATION DU DROIT DE COPIE, et SOCIÉTÉ DES ÉDITEURS ET AUTEURS DE MUSIQUE. « Protocole d'accord entre la Conférence des Présidents d'Université, le Centre français d'exploitation du droit de Copie, et la Société des éditeurs et des auteurs de musique ». CPU, CFC, SEAM, 2017.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX. *Délibération fixant les tarifs d'inscription applicables au sein des bibliothèques universitaires.* Rapport n°2018-57. Bordeaux : université de Bordeaux, 12 juillet 2018.

DOBREVA, Milena. *DiSCmap Final Report* [en ligne]. [S. l.] : [s. n.], 2009. [Consulté le 16 juillet 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.webarchive.org.uk/wayback/archive/20140614060147/http://www.jisc.ac.uk/whatwedo/programmes/digitisation/reports/discmap.aspx>

GMV CONSEIL. « Évaluation de l'usage et de la satisfaction de la bibliothèque numérique Gallica et perspectives d'évolution », 2012. http://www.bnf.fr/documents/enquete_gallica_2011_rapport.pdf

INTERNATIONAL FEDERATION OF LIBRARY ASSOCIATIONS AND INSTITUTIONS. *Position de l'IFLA sur le droit d'auteur des documents numériques* [en ligne]. [S. l.] : [s. n.], 21 août 2000. Disponible à l'adresse : https://www.ifla.org/files/assets/clm/position_papers/pos-dig-fr.pdf

SIX ET DIX. *Étude sur la numérisation de ressources au service de la recherche, destinée à accompagner la définition d'une politique nationale de numérisation dans le cadre de l'infrastructure de recherche CollEx-Persée* [en ligne]. [S. l.] : [s. n.], 27 septembre 2018. Disponible à l'adresse : http://www.collex.eu/wp-content/uploads/2018/09/Rapport_Etude_Numérisation_Version_Finale.pdf

TMO RÉGIONS. *Enquête auprès des usagers de la bibliothèque numérique Gallica* [en ligne]. [S. l.] : [s. n.], 10 avril 2017. [Consulté le 14 août 2018]. Disponible à l'adresse : http://www.bnf.fr/documents/mettre_en_ligne_patrimoine_enquete.pdf

TROJETTE, Mohammed Adnène. *Ouverture des données publiques. Les exceptions au principe de gratuité sont-elles toutes légitimes ?* [en ligne]. [S. l.] : Cour des comptes, juillet 2013. Disponible à l'adresse :

http://archives.gouvernement.fr/ayrault/sites/default/files/fichiers_joints/2013_08_26_-_rapport_annexes.pdf

UNIVERSITY COLLEGE LONDON. *How to use DocScan and the ScanTent ?* 2018.

BIBLIOGRAPHIE

Politique documentaire

BLIN, Frédéric et POIROT, Albert. Le patrimoine des bibliothèques universitaires. Dans : CAVALIER, François et POULAIN, Martine (dir.), *Bibliothèques universitaires: nouveaux horizons*. Paris, France : Éditions du Cercle de la librairie, 2015, p. 73-88. ISBN 978-2-7654-1469-8.

CALENGE, Bertrand. *Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'Internet*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 2008. Collection Bibliothèques. ISBN 978-2-7654-1048-5.

CALENGE, Bertrand. Comment intégrer les ressources numériques dans une politique documentaire ? Dans : BARRON, Géraldine et LE GOFF-JANTON, Pauline (dir.), *Intégrer des ressources numériques dans les collections*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2014. La Boîte à outils, 29. ISBN 979-10-91281-18-8.

CALENGE, Bertrand. « La Collection entre offre et demande ? » *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 2 (mars 2001). <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2001-02-0040-003>.

CAVALIÉ, Etienne et GEOFFROY, Géraldine. Transformer les collections en information grâce aux technologies du web sémantique. *Ar(abes)ques*. 2015, n° 80, p. 18-19.

CAVALIER, François et POULAIN, Martine (dir.). *Bibliothèques universitaires: nouveaux horizons*. Paris, France : Éditions du Cercle de la librairie, 2015. ISBN 978-2-7654-1469-8.

HAZEN, Dan, HORRELL, Jeffrey et MERRILL-OLDHAM, Jan. *Selecting Research Collections for Digitization-Full Report* [en ligne]. [S. l.] : Council on Library and Information Resources, août 1998. [Consulté le 16 juillet 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.clir.org/pubs/reports/hazen/pub74/>

KALFON, Jérôme. D'une logique de collections à une logique de services. *Ar(abes)ques*. 2015, n° 80, p. 3.

LING, Ted et MCLEAN, Anne. Taking it to the People: Why the National Archives of Australia Embraced Digitisation on Demand. *Australian Academic & Research Libraries*. Janvier 2004, Vol. 35, n° 1, p. 2-15.

OOGHE, Bart et MOREELS, Dries. Analysing Selection for Digitisation: Current Practices and Common Incentives. *D-Lib Magazine* [en ligne]. Septembre 2009, Vol. 15, n° 9/10. [Consulté le 16 juillet 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.dlib.org/dlib/september09/ooghe/09ooghe.html>

POUCHOL, Jérôme. « Indispensable politique documentaire ». *Bulletin des bibliothèques de France* 9 (juillet 2016). <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2016-09-0070-007>

ROCHE, Florence, et Frédéric SABY. *L'avenir des bibliothèques: l'exemple des bibliothèques universitaires*. Papiers. Villeurbanne: Presses de l'Enssib, 2013.

ROCHE, Julien. Le Learning Centre est-il soluble dans la bibliothèque ? Dans : CAVALIER, François et POULAIN, Martine (dir.), *Bibliothèques*

universitaires: nouveaux horizons. Paris, France : Éditions du Cercle de la librairie, 2015. ISBN 978-2-7654-1469-8.

ZHANG, Allison B. et GOURLEY, Don. *Creating digital collections: a practical guide*. Oxford : Chandos, 2008. Chandos information professional series. ISBN 978-1-84334-396-7.

ZHANG, Allison B. et GOURLEY, Don. Selecting material for digitization. Dans : *Creating digital collections: a practical guide*. Oxford : Chandos, 2008, p. 19-30. Chandos information professional series. ISBN 978-1-84334-396-7

Numérisation et bibliothèques numériques

ANDRO, Mathieu. *Bibliothèques numériques et crowdsourcing : expérimentations autour de Numalire, projet de numérisation à la demande par crowdfunding* [en ligne]. Thèse de doctorat. [S. l.] : Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis, 10 octobre 2016. [Consulté le 19 janvier 2019]. Disponible à l'adresse : <http://www.theses.fr/2016PA080039>

BÉQUET, Gaëlle. *Trois bibliothèques européennes face à Google: aux origines de la Bibliothèque numérique (1990-2010)*. Paris : École des chartes, 2014.

BERMÈS, Emmanuelle et MARTIN, Frédéric. Le Concept de collection numérique. *Bulletin des bibliothèques de France*. Mai 2010, n° 3, p. 13-17.

BIBLIOMAB. « La numérisation à la demande dans les bibliothèques française ». *BiblioMab : le monde autour des livres anciens et des bibliothèques* (blog), 11 juin 2018. <https://bibliomab.wordpress.com/2018/06/11/la-numerisation-a-la-demande-dans-les-bibliotheques-francaise/>.

BRUCKMANN, Denis. *La politique documentaire de numérisation des collections* [en ligne]. Bibliothèque nationale de France, 18 octobre 2016. [Consulté le 16 février 2019]. Disponible à l'adresse : http://www.bnf.fr/fr/professionnels/anx_journees_poles_associes/a.c_161018_5.html

CALIMAQ. Bibliothèques, musées : exemples de bonnes pratiques en matière de diffusion du domaine public. Dans : - *S.I.Lex* - [en ligne]. 11 novembre 2012. [Consulté le 9 octobre 2018]. Disponible à l'adresse : <https://scinfolex.com/2012/11/11/bibliotheques-musees-exemples-de-bonnes-pratiques-en-matiere-de-diffusion-du-domaine-public/>

CAVALIER, François. Des Cadist à Collex : des dispositifs nationaux pour valoriser les collections. *Ar(abes)ques*. 2015, n° 80, p. 4-5.

CHENARD, Gaël. *Loin des yeux, près du cœur : le e-service des Archives des Hautes-Alpes* [en ligne]. 2 octobre 2015. [Consulté le 30 septembre 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.dailymotion.com/video/x3m08bv>

CHEVRY, Emmanuelle. *Stratégies numériques: numérisation et exploitation du patrimoine écrit et iconographique*. Paris : Hermes science publications Lavoisier, 2011. Traitement de l'information. ISBN 978-2-7462-3194-8.

DEMPSEY, Lorcan. « Libraries, logistics and the long tail ». *Lorcan Dempsey's Weblog* (blog), 15 février 2006. <http://orweblog.oclc.org/libraries-logistics-and-the-long-tail/>

ERWAY, Ricky, SCHAFFNER, Jennifer, OCLC et PROGRAMS AND RESEARCH DIVISION. *Shifting gears: gearing up to get into the flow*. Dublin, Ohio : OCLC Programs and Research, 2007. [Consulté le 3 février 2019]. ISBN 978-1-55653-372-3. Disponible à l'adresse : <http://www.oclc.org/content/dam/research/publications/library/2007/2007-02.pdf>

GSTREIN, Silvia et MÜHLBERGER, Günter. *eBooks on Demand (EOD). A European Digitisation Service*. Québec, Canada, 25 juin 2008. Document Delivery and Interlending.

KLEBER, Florian, DIEM, Markus et HOLLAUS, Fabian. *DocScan and the ScanTent* [en ligne]. Vienne, 8 novembre 2018. [Consulté le 8 février 2019]. Disponible à l'adresse : <https://read.transkribus.eu/wp-content/uploads/2018/11/KLEBER-DIEM-HOLLAUS-.pdf>

KLOPP, Sophie et CHENEY, Nicolas. *Numérisation et impression à la demande en bibliothèque: un panorama*. Mémoire d'étude de conservateur des bibliothèques. Villeurbanne : Enssib, 2014.

MAUREL, Lionel. Quel modèle économique pour une numérisation patrimoniale respectueuse du domaine public ? Dans : DUJOL, Lionel (dir.), *Communs du savoir et bibliothèques*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2017, p. 73-82. Collection Bibliothèques. ISBN 978-2-7654-1530-5.

PASTORE, Graziella et DI MÉO, Nicolas. *Les coopérations entre chercheurs et bibliothécaires dans le cadre des projets de numérisation de corpus documentaires*. Mémoire d'étude de conservateur des bibliothèques. Villeurbanne : Enssib, 2018.

PRESCOTT, Andrew. The digital library. Dans : HUGHES, Lorna M., *Evaluating and measuring the value, use and impact of digital collections*. London : Facet, 2012, p. 13-34. ISBN 978-1-85604-720-3.

ROUSTAN, Mélanie, Anne MONJARET, Philippe CHEVALLIER, Julien BRAULT, et Sylviane TARSOT-GILLERY. *La recherche dans les institutions patrimoniales: sources matérielles et ressources numériques*. Papiers. Villeurbanne: Presses de l'Enssib, 2016.

UNIVERSITÄTSARCHIV GREIFSWALD. *DocScan Greifswald* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 9 février 2019]. Disponible à l'adresse : <https://youtu.be/yyjUZln7jAg>

Fourniture de documents et PEB

BARAGGIOLI, Jean-Louis. « Les services du CTLes en évolution ». *Ar(abes)ques*, n° 80 (2015): 8-9.

CALIMAQ. « Le PEB des thèses électroniques : un exemple de régression numérique (et comment en sortir) ». - *S.I.Lex* - (blog), 12 février 2016. <https://scinfolex.com/2016/02/12/le-peb-des-theses-electroniques-un-exemple-de-regression-numerique-et-comment-en-sortir/>

CALIMAQ. « Nouvel arrêté sur le doctorat : quelle incidence sur la diffusion des thèses électroniques ? » - *S.I.Lex* - (blog), 14 septembre 2016. <https://scinfolex.com/2016/09/14/nouvel-arrete-sur-le-doctorat-quelle-incidence-sur-la-diffusion-des-theses-electroniques/>

GARDNER, Gabriel J, MCLAUGHLIN, Stephen R et ASHER, Andrew D. *Shadow Libraries and You: Sci-Hub and the future of ILL*. Baltimore, Maryland, 22 mars 2017, p. 20.

KRAMER, Bianca. *Sci-Hub: access or convenience? A Utrecht case study, part 1* [en ligne]. 20 juin 2016. [Consulté le 9 octobre 2018]. Disponible à l'adresse : <https://im2punt0.wordpress.com/2016/06/20/sci-hub-utrecht-case-study-part-1/>

ROSEMANN, Uwe. « Subito et les évolutions du droit d'auteur allemand ». IFLA World Library and Information Congress 2005. International Federation of Library Associations and Institutions, 2005.

SCHÖPFEL, Joachim. Open access and document supply. MICHAEL BAKER, David (dir.), *Interlending & Document Supply*. Novembre 2014, Vol. 42, n° 4, p. 187-195.

SCHÖPFEL, Joachim. Open supply? On the future of document supply in the world of open science. *Interlending & Document Supply*. Novembre 2016, Vol. 44, n° 4, p. 150-154.

SWIATEK, Cécile. Quelles compétences pour les bibliothèques de recherche? *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. Décembre 2017, Vol. 13. [Consulté le 10 février 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2017-13-0022-003>

Etude des publics et participation des usagers

BELL, Steven. From Gatekeepers to Gate-Openers: Our Future Lies in Designing Meaningful Library User Experiences. *American Libraries* [en ligne]. Septembre 2009, Vol. 40, n° 8-9. [Consulté le 10 février 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.questia.com/magazine/1G1-208060485/from-gatekeepers-to-gate-openers-our-future-lies>

BRETON, Elise. Penser les collections avec les usagers : les bibliothèques à l'heure de la co-construction. *Ar(abes)ques*. 2015, n° 80, p. 22-23.

BULPITT, Graham. Le rôle croissant joué par les bibliothécaires : le point de vue britannique. Dans : MARCEROU-RAMEL, Nathalie, *Les métiers des bibliothèques*. Trad. par Claire BRÉCHET. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2017. Collection Bibliothèques. ISBN 978-2-7654-1526-8.

DOBREVA, Milena, Andy O'DWYER, et Pierluigi FELICIATI, éd. *User studies for digital library development*. London : Facet, 2012.

DOBREVA, Milena, O'DWYER, Andy et KONSTANTELOS, Leo. User needs in digitization. Dans : HUGHES, Lorna M., *Evaluating and measuring the value, use and impact of digital collections*. London : Facet Publishing, 2012, p. 73-84. ISBN 978-1-85604-720-3.

GALAUP, Xavier. « Usagers et bibliothécaires : concurrence ou co-création ? » *Bulletin des bibliothèques de France* 4 (juillet 2012). <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2012-04-0040-008>

HARRIS, Valerie. How Can I Help You?: Becoming User-Centered in Special Collections. *Archival Issues* [en ligne]. 2010, Vol. 32, n° 2. [Consulté le 16 juillet 2018]. Disponible à l'adresse :

<http://digital.library.wisc.edu/1793/72383>

LEBLANC, Elina. À la découverte des utilisateurs de bibliothèques numériques : Les résultats du questionnaire Fonte Gaia. Dans : *Fonte Gaia Blog* [en ligne]. 13 février 2017. [Consulté le 21 février 2019]. Disponible à l'adresse : <https://fontegaia.hypotheses.org/1902>

LEBLANC, Elina. Dans les coulisses de Fonte Gaia #3 : Design participatif des services de Fonte Gaia avec ses utilisateurs potentiels. Dans : *Fonte Gaia Blog* [en ligne]. 14 février 2019. [Consulté le 21 février 2019]. Disponible à l'adresse : <https://fontegaia.hypotheses.org/2634>

LEBLANC, Elina. Perceptions des bibliothèques numériques et de leurs usages par les utilisateurs: Les entretiens Fonte Gaia. Dans : *Fonte Gaia Blog* [en ligne]. 16 octobre 2017. [Consulté le 21 février 2019]. Disponible à l'adresse : <https://fontegaia.hypotheses.org/2052>

MILLS, Alexandra. User Impact on Selection, Digitization, and the Development of Digital Special Collections. *New Review of Academic Librarianship*. Mai 2015, Vol. 21, n° 2, p. 160-169.

SCHAFFNER, Jennifer, SNYDER, Francine et SUPPLE, Shannon. *Scan and Deliver!: Managing User-initiated Digitization in Special Collections and Archives*. [S. l.] : OCLC Research Dublin, OH, 2011.

Evaluation des usages

BEAUDOUIN, Valérie et DENIS, Jérôme. *Observer et évaluer les usages de Gallica. Réflexion épistémologique et stratégique* [en ligne]. [S. l.] : Bibliothèque nationale de France, Telecom ParisTech, septembre 2014. [Consulté le 14 août 2018]. Disponible à l'adresse : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01078530/document>

CHEVALLIER, Philippe. Le patrimoine numérisé : nouveaux usages, nouveaux usagers ? Réflexions méthodologiques autour de Gallica. Dans : ROUSTAN, Mélanie, MONJARET, Anne, BRAULT, Julien et TARSOT-GILLERY, Sylviane, *La recherche dans les institutions patrimoniales: sources matérielles et ressources numériques*. Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2016, p. 45-57. Papiers. ISBN 979-10-91281-84-3.

CHEVALLIER, Philippe. « Observer et évaluer les usages de Gallica ». *Le blog de Gallica* (blog), 5 novembre 2014. <https://gallica.bnf.fr/blog/05112014/observer-et-evaluer-les-usages-de-gallica>.

CUSTER, Mark. *Incorporating Patron requests into archival workflows and digital repository interfaces* [en ligne]. Austin, Texas, 15 août 2009. Disponible à l'adresse : https://saa.archivists.org/Scripts/4Disapi.dll/4DCGI/events/eventdetail.html?Action=Events_Detail&InvID_W=1089

D'ALCHÉ-BUC, Florence, BEAUDOUIN, Valérie, BERMÈS, Emmanuelle, CHEVALLIER, Philippe, LE MOULLEC-RIEUX, Aude, NOUVELLET, Adrien, PRIEUR, Christophe et ROUEFF, François. *Analyse des logs de Gallica et de Data BnF et modélisation des comportements*. [S. l.] : [s. n.], 15 décembre 2017.

GRIFFITHS, Jillian R. Questionnaires, interviews and focus groups as means

for user engagement with evaluation of digital libraries. Dans : DOBREVA, Milena, O'DWYER, Andy et FELICIATI, Pierluigi, *User studies for digital library development*. London, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : Facet, 2012. ISBN 978-1-85604-765-4.

GRIFFITHS, Jillian R., et Jenny CRAVEN. *Access, delivery, performance: the future of libraries without walls a festschrift to celebrate the work of Professor Peter Brophy*. London: Facet, 2009.

HUGHES, Lorna M. *Evaluating and measuring the value, use and impact of digital collections*. London: Facet, 2012.

JAHJAH, Marc. « Etat de l'art théorique, méthodologique et critique sur les "usages" et les "pratiques" ». Bibliothèque nationale de France, janvier 2017. http://www.bnf.fr/documents/mettre_en_ligne_patrimoine_etat_art.pdf

NICHOLAS, David, et David CLARK. « Evidence of user behaviour: deep log analysis ». In *User studies for digital library development*, par Milena Dobрева, Andy O'Dwyer, et Pierluigi Feliciati. London, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord: Facet, 2012.

ROLLET, Nicolas, Valérie BEAUDOUIN, et Isabelle GARRON. « Vidéo-ethnographie des usages de Gallica ». *Document numérique* 20, n° 2 (2017): 97-114.

SHOWERS, Ben. A strategic approach to the understanding and evaluation of impact. Dans : HUGHES, Lorna M., *Evaluating and measuring the value, use and impact of digital collections*. London : Facet Publishing, 2012, p. 63-71. ISBN 978-1-85604-720-3.

SMITH, Franck. Evaluer ses collections pour mieux servir les usagers. *Ar(abes)ques*. 2015, n° 80, p. 20-21.

TATTERSALL, Andy. *Altmetrics: a practical guide for librarians, researchers and academics*. London: Facet, 2016.

TRUESWELL, Richard W. Some Circulation Data from a Research Library. *College & Research Libraries*. Novembre 1968, p. 493-495.

WENZ, Romain. « Partager les cookies pour contribuer à la stratégie » : numériser en fonction des usages des catalogues. Bibliothèque nationale de France, 3 octobre 2018.

Droits d'auteur et diffusion des contenus

CALIMAQ. NumeLyo, la bibliothèque numérique de Lyon, et l'ombre portée du contrat de Google. Dans : *S.I.Lex* [en ligne]. 12 décembre 2012. [Consulté le 30 janvier 2019]. Disponible à l'adresse : <https://scinfolex.com/2012/12/15/numelyo-la-bibliotheque-numerique-de-lyon-exister-a-lombre-de-google/>

LANGLAIS, Pierre-Carl. L'inverse du piratage, c'est le copyfraud, et on n'en parle pas. *L'Obs* [en ligne]. 14 octobre 2012. [Consulté le 9 octobre 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.nouvelobs.com/rue89/rue89-hotel-wikipedia/20121014.RUE6257/l-inverse-du-piratage-c-est-le-copyfraud-et-on-n-en-parle-pas.html>

MAUREL, Lionel. « Bibliothèques et droit de l'information ». Formation, Médiat Rhône-Alpes, janvier 2013. <https://fr.slideshare.net/006148/mediat-bibliothèques-et-droit-de-l'information-lecture-seule-mode-de-compatibilit>

MAUREL, Lionel. Quels choix juridiques pour la médiation culturelle et scientifique dans l'environnement numérique ? Dans : JUANALS, Brigitte et MINEL, Jean-Luc, *Enjeux numériques pour les médiations scientifiques et culturelles du passé*. Nanterre : Presses universitaires de Paris Nanterre, 2017, p. 179-198. Les passés dans le présent. ISBN 978-2-84016-268-1.

VINCENT, Jean-François. La licence ouverte à la Bibliothèque interuniversitaire de Santé. *Bibliothèque(s)*. Octobre 2014, n° 76, p. 46-48.

Valorisation des contenus numériques

« Wikipédia:Projets pédagogiques/Master Patrimoine et Musées/Université Bordeaux Montaigne ». In *Wikipédia*, 17 décembre 2018.

https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Wikip%C3%A9dia:Projets_p%C3%A9dagogiques/Master_Patrimoine_et_Mus%C3%A9es/Universit%C3%A9_Bordeaux_Montaigne&oldid=154877025.

COUTAGNE, Solenne. *Les portraits de la BIU Santé dans Wikimedia Commons*. Bibliothèque nationale de France, 3 octobre 2018.

EQUIPE GALLICA. Gallica décore vos cadeaux. Dans : *Le blog de Gallica* [en ligne]. 20 décembre 2018. [Consulté le 14 février 2019]. Disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/blog/20122018/gallica-decore-vos-cadeaux>

EQUIPE GALLICA. Gallica Studio. Dans : *Gallica Studio* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 14 février 2019]. Disponible à l'adresse : <http://gallicastudio.bnf.fr/>

EQUIPE NUMELYO. Gifs animés. Dans : *Numelyo, bibliothèque numérique de Lyon* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 14 février 2019]. Disponible à l'adresse : https://numelyo.bm-lyon.fr/collection/BML:BML_00COL00101Gifanim

LEMARCHAND, Thérèse. *Table ronde : effets du financement participatif*. Institut national d'Histoire de l'Art, 15 janvier 2019.

MÉDIATHÈQUES VALENCE ROMANS AGGLO. Qui sommes-nous ? Dans : *L'Empreinte, bibliothèque numérique patrimoniale* [en ligne]. 2018. [Consulté le 12 février 2019]. Disponible à l'adresse :

<https://www.lempreinte.valenceromansagglo.fr/qui-sommes-nous.htm>

THE NEW YORK ACADEMY OF MEDICINE LIBRARY. #Color Our Collections. Dans : *#Color Our Collections* [en ligne]. janvier 2019. [Consulté le 14 février 2019]. Disponible à l'adresse :

<http://library.nyam.org/colorourcollections/>

ANNEXES

Table des annexes

ANNEXE 1. RESULTATS D'ENQUETE « NUMERISATION A LA DEMANDE ET POLITIQUE DOCUMENTAIRE »	92
ANNEXE 2. QUESTIONNAIRE D'ENQUETE « NUMERISATION A LA DEMANDE ET POLITIQUE DOCUMENTAIRE »	105
ANNEXE 3. LISTE DES ETABLISSEMENTS AYANT REPONDU A L'ENQUETE « NUMERISATION A LA DEMANDE ET POLITIQUE DOCUMENTAIRE »	111
ANNEXE 4. TABLEAU RECAPITULATIF DU MATERIEL DE NUMERISATION DES ETABLISSEMENTS AYANT REPONDU A L'ENQUETE GENERALE.....	113
ANNEXE 5. RESULTATS D'ENQUETE « PRATIQUES ACTUELLES DES GESTIONNAIRES DE PEB »	116
ANNEXE 6. LISTE DES ADRESSES AUXQUELLES LE QUESTIONNAIRE A ETE ENVOYE.....	133
ANNEXE 7. REPARTITION THEMATIQUE DES DEMANDES DU SERVICE « ADOPTEZ UN LIVRE ».....	134
ANNEXE 8. EXTRAIT DE LA SYNTHESE ADBU SUR LE PERIMETRE DES SERVICES A LA RECHERCHE EN BIBLIOTHEQUE.....	136

ANNEXE 1. RESULTATS D'ENQUETE « NUMERISATION A LA DEMANDE ET POLITIQUE DOCUMENTAIRE »

6 mai – 30 septembre 2018
Agathe Cordellier – Enssib – DCB27

Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la [Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International](#).

CONTEXTE

Cette enquête a été réalisée dans le cadre d'un mémoire d'étude du Diplôme de Conservateur de Bibliothèque (DCB) à l'Enssib, entre mai et septembre 2018. Le mémoire, *Numérisation à la demande : quelles incidences sur les politiques documentaire et de services ?*, sous la direction de Philippe Chevrant (BnF/DSR) aborde la question de la numérisation à la demande à travers deux aspects : la numérisation de documents patrimoniaux d'une part, et la fourniture de documents (le plus souvent sous droits) en format numérique d'autre part.

Dans le cadre de cette étude, une enquête globale a été réalisée entre mai et septembre 2018. L'objectif de ce questionnaire était de recueillir des témoignages, de prendre connaissance des pratiques et de s'informer sur des projets, afin de construire par la suite une étude approfondie de certains services, pour éventuellement en tirer des enseignements généraux. Cette manière d'aborder le sujet nous a permis de ne pas nous concentrer sur un seul aspect de la numérisation à la demande mais d'aborder différents éléments à la fois intellectuels, techniques, politiques. La question plus spécifique des documents sous droits (et ainsi, dans l'enseignement supérieur, principalement du PEB) a été laissée de côté pour être traitée dans une enquête synthétique dans un second temps.

Des limites du questionnaire sont apparues au moment du traitement des réponses. Plutôt que de les lister sans remise en contexte, il en sera fait part à mesure du dépouillement des réponses. Il faut également garder en tête que l'échantillon de répondants, s'il est significatif, n'est pas assez important pour tirer des conclusions générales. Afin de ne pas perdre cela de vue, ne seront mentionnés ici que des pourcentages de répondants. Un deuxième bémol inhérent à toute enquête doit être ici signalé : l'aspect hypothético-déductif de cette méthode est important, et il est possible que les questions aient orienté les réponses des enquêtés. Enfin, un grand nombre de questions demandent des réponses libres. Ce choix a été fait afin de permettre aux répondants d'exprimer des idées sans être limités par des choix multiples. Bien qu'ayant tenté de nous en tenir à une lecture la plus neutre possible des réponses, la synthèse ici présentée peut ainsi comporter notre interprétation à certaines réponses.

Cette synthèse présente des résultats anonymisés. Du fait de son importance, les résultats ne seront pas présentés question par question, mais par ensembles de questions (suivant les sections définies par la construction du questionnaire). C'est une synthèse générale et non détaillée que nous proposons ici. Des proportions ne seront pas toujours proposées, pour plusieurs raisons : la taille de l'échantillon de répondants est réduit, ces pourcentages ne sont ainsi pas réellement représentatifs ; aucune question n'étant obligatoire dans le corps du questionnaire, l'ensemble des

répondants n'a pas répondu à toutes les questions qui lui étaient posées et certaines d'entre elles ont reçu un nombre très réduit de réponses, ce qui exacerbe le phénomène avancé précédemment. Ces réponses isolées seront néanmoins signalées.

QUESTIONNAIRE

Voir annexe 2 pour l'intégralité du questionnaire.

Le questionnaire était réalisé sur *Google Forms*, sans nécessité d'identification. La première section du questionnaire demandait au répondant (anonyme) de préciser l'établissement dans lequel il travaillait et ses missions. La dernière section demandait l'accord du répondant concernant la publication et la possible anonymisation de sa réponse. Il pouvait choisir de laisser ou non son adresse e-mail pour être recontacté.

Le questionnaire était précédé d'un paragraphe introductif en présentant le contexte et les objectifs.

Ce questionnaire a été élaboré par Agathe Cordellier, élève-conservatrice des bibliothèques en formation à l'Essib (DCB27), dans le cadre de son mémoire d'étude. Celui-ci porte sur les impacts de la numérisation à la demande sur les politiques documentaires des bibliothèques, et est dirigé par Philippe Chevrant, chef de projet numérisation à la BnF. Ce questionnaire s'adresse à toutes les bibliothèques : universitaires, municipales, spécialisées.

L'objectif de ce questionnaire est de recueillir des témoignages, de prendre connaissance des pratiques et de s'informer sur des projets, afin de construire par la suite une étude approfondie de certains services, pour éventuellement en tirer des enseignements généraux. Par numérisation à la demande, l'on entend les numérisations isolées de documents, initiées par l'usager (individuel ou collectif), effectuées en interne ou non.

La publication des informations recueillies dans ce questionnaire est soumise à l'accord préalable de la personne y ayant répondu. De même, les réponses peuvent être anonymisées. Les résultats de ce questionnaire pourront être communiqués à ceux qui le souhaitent (sous réserve d'autorisation par les répondants de communiquer leurs données).

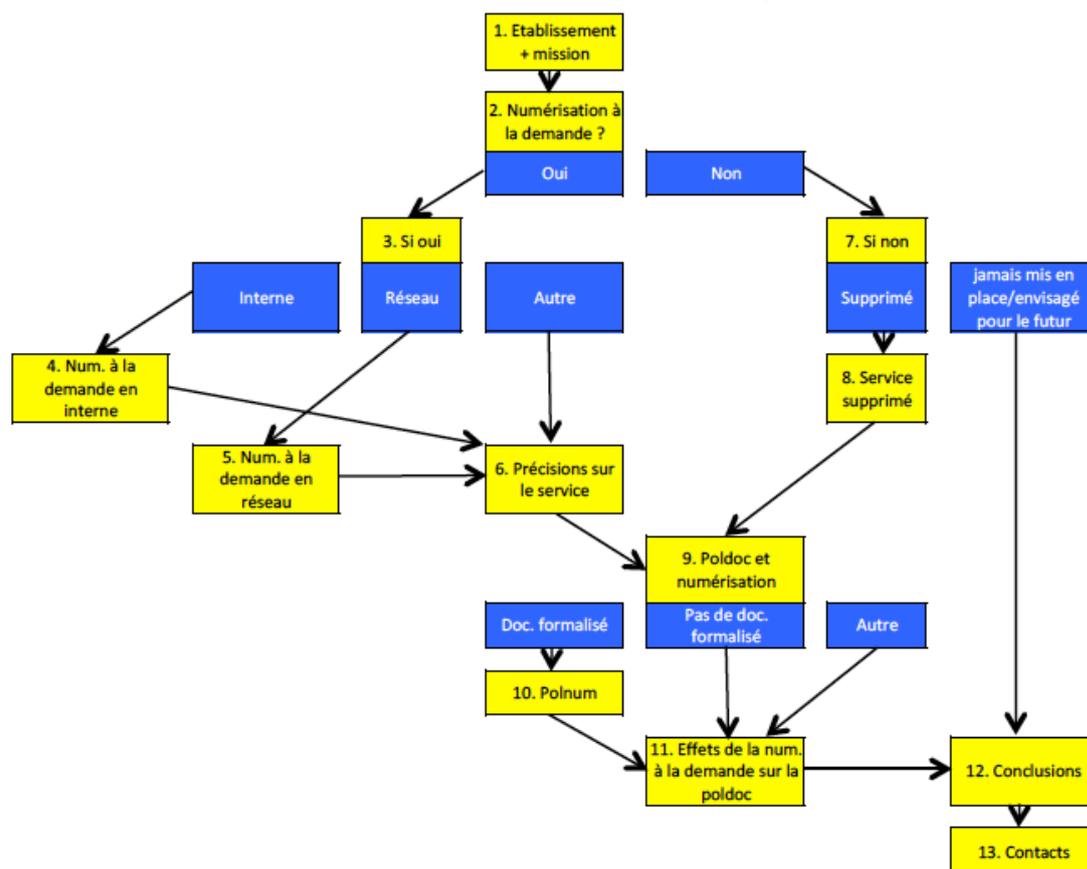
*Ce questionnaire vous prendra environ 15 minutes.
Je vous remercie vivement par avance de votre contribution à mes recherches ! N'hésitez pas à prendre contact avec moi pour tout renseignement.*

*Les réponses seront collectées jusqu'au 30 septembre 2018.
Agathe Cordellier, DCB27 - agathe.cordellier@ensib.fr*

Le questionnaire était divisé en 13 sections :

- 1. Etablissement et mission(s)
- 2. Existence d'un service de numérisation à la demande
- 3. Si existant, modalités
- 4. Si existant en interne, caractéristiques
- 5. Si existant au sein d'un réseau, caractéristiques
- 6. Retour d'expérience sur ce service
- 7. Si non existant, supprimé, envisagé
- 8. Si supprimé, raisons de la suppression
- 9. Politique documentaire et numérisation, modalités
- 10. Si politique de numérisation, modalités
- 11. Effets de la numérisation à la demande sur la politique de numérisation
- 12. Remarques conclusives
- 13. Contact

Au total, le questionnaire comptait 49 questions, mais des chemins différents étaient prévus selon les réponses exclusives données à certaines questions, selon l'arbre décisionnel ci-dessous. Aucune question n'était obligatoire sauf les deux premières concernant l'établissement et la mission du répondant.



Cette enquête a été diffusée via deux listes de diffusion : le forum de l'ADBU et BiblioPat, courant mai 2018. Un rappel a été envoyé la première semaine de septembre 2018, trois semaines avant la fermeture du sondage.

RESULTATS

Section 1. Etablissement et mission

Entre le 6 mai et le 30 septembre 2018, nous avons recueilli 58 réponses. La liste des établissements ayant répondu à l'enquête se trouve en annexe (cf. annexe 3). Nous sommes partis du principe qu'une réponse correspondait à un établissement. Voici la répartition des établissements ayant répondu par types :

Type d'établissement	Nombre de réponses	% de réponses
Bibliothèque municipales, intercommunales	20	34,4%
BU, SCD, SICD, BIU	16	27,5%
Bibliothèque de grande école	2	3,4%
Laboratoire de recherche, Ecole doctorale	3	5,1%
Bibliothèque de grands établissements, musées	11	18,9%
Archives	1	1,7%
Autres (association, comités d'entreprise, etc.)	5	8,6%

Dès ce point, nous sommes confrontés à un obstacle pour l'interprétation des résultats : dans de rares cas, nous avons obtenu deux réponses d'un même établissement. Les établissements ayant répondu deux fois sont les suivants : la bibliothèque de l'Alliance israélite universelle, le Centre François Mauriac à Malagar, la BU de l'Université de Strasbourg, la bibliothèque patrimoniale de Pau, la médiathèque publique et universitaire de Valence et la médiathèque du CE d'Alstom. Dans ces six cas, les réponses ont été croisées afin de se compléter l'une l'autre. Deux situations se sont présentées :

- Les réponses étaient similaires (sur l'existence ou non d'un service de numérisation à la demande, en particulier, qui conditionnait drastiquement le chemin de question proposé). Dans ce cas, nous avons confronté et complété les réponses. Pour les questions à choix multiples, nous n'avons gardé qu'une voix pour les deux réponses. Pour les questions ouvertes, nous avons pris en compte les remarques des deux réponses, en les rassemblant en une.
- Les réponses étaient opposées sur l'existence ou non d'un service de numérisation à la demande. Cela s'est produit dans deux cas : le centre François Mauriac de Malagar et la bibliothèque patrimoniale de Pau. Dans ce cas, nous avons comptabilisé les deux réponses comme indépendantes l'une de l'autre, car ces différences pouvaient être dues à un changement de politique d'établissement. Ce choix peut être considéré comme une légère distorsion des faits, car il déroge à la règle d'une réponse correspondant à un établissement. Cela met en évidence une première limite de cette enquête.

Un dernier cas pose un problème supplémentaire : nous avons obtenu deux réponses de Sciences Po, l'une précisant qu'il s'agissait de Sciences Po Paris, et

l'autre non. Si cette deuxième réponse laisse entendre qu'il s'agit également de Sciences Po Paris, nous n'en avons pas la confirmation. Le répondant n'ayant pas laissé de contact dans la section dédiée, nous n'avons pas pu vérifier cette information. Pour des raisons de fiabilité, nous avons choisi de laisser hors de notre synthèse de résultats cette réponse anonyme et de nous appuyer sur l'autre réponse reçue concernant la bibliothèque de Sciences Po.

En ôtant un certain nombre de réponses doubles selon les critères énoncés ci-dessus, nous aboutissons à un total de 55 réponses correspondant à des établissements. Ce chiffre est celui auquel nous nous attacherons pour établir les proportions tout au long de cette synthèse.

Section 2. Existence d'un service de numérisation à la demande

Sur ces 55 réponses, 40 (soit 72%) affirment avoir un service de numérisation à la demande, et 15 (soit 28%) ne pas en avoir.

Cette question n'est pas révélatrice en elle-même, puisque nous pouvons raisonnablement imaginer que les personnes ayant fait le choix de répondre à notre enquête étaient intéressées par son sujet précis, la numérisation à la demande. Ainsi, il est vraisemblable que les bibliothèques n'ayant pas de service de numérisation à la demande ne se soient pas senties concernées par ce sondage. Cette question avait principalement pour objectif d'orienter les répondants vers le bon chemin de questions pour la suite du questionnaire.

De façon logique, nous obtenons 40 réponses à la section 3 et 15 réponses à la section 7.

Section 3. Si existant, modalités

Dans cette section, comme dans les suivantes, plusieurs réponses sont possibles pour un même répondant. Ainsi, les chiffres pour chaque réponse ne correspondent pas nécessairement au nombre de répondants comptabilisé (55), ou au nombre de répondants orientés vers cette section (ici, 40).

Concernant les modalités des services de numérisation à la demande, 36 répondants (soit 90%) indiquent y procéder en tout ou en partie en interne, 3 (soit 7,5%) dans le cadre du réseau européen EOD (e-Books on Demand), 3 (soit 7,5%) par un prestataire extérieur, et un ne se prononce pas. Une écrasante majorité des répondants rapporte travailler pour un service géré en interne.

Section 4. Si existant en interne, caractéristiques

Les raisons mises en avant par les répondants à cette question sont variées :

- Répondre aux besoins du public : 10 réponses + répondre aux besoins des chercheurs : 2
- Assurer un service rapide : 6
- Assurer un service souple (par rapport à un service inséré dans un réseau comme EOD) : 1
- En raison de moyens humains et matériels disponibles pour un tel service : 5
- Assurer un service souple (par rapport à la rigidité des marchés publics) : 1

- Permettre d'enrichir la bibliothèque numérique : 2
- Eviter la manipulation de documents fragiles : 2
- Assurer la numérisation de documents non prioritaires dans le plan de numérisation : 1
- Contrôler la qualité des images publiées : 1
- Tisser un dialogue avec les usagers : 1

La **place des publics** (chercheurs, ou plus généralement, tout usager ne disposant pas de son propre matériel de prise de vue, usager distant, etc.) est ainsi primordiale. On la retrouve dans le souci de satisfaire leurs demandes, mais aussi dans la volonté de tisser un dialogue entre bibliothécaires et usagers. On remarque également la place importante des **intérêts professionnels des bibliothécaires** : la conservation, dans la volonté d'éviter la manipulation de documents fragiles ; et la mise à disposition, dans la volonté d'assurer la numérisation de documents non prioritaires et d'enrichir la bibliothèque numérique. La question des **moyens humains et matériels** est également récurrente. Se retrouve ensuite l'importance de l'**efficacité**, par le biais de la rapidité ou de la souplesse logistique et financière.

Le type de documents concernés par ces services est également divers :

TYPE DE DOCUMENTS (toutes occurrences additionnées)		
catégorie	nombre de réponses	% par rapport au nombre de réponses
documents patrimoniaux	35	100%
PEB	10	29%
documents des usagers	1	3%
fonds général	1	3%
périodiques (uniquement demandes de chercheurs)	1	3%
publications institutionnelles	1	3%
tous les documents libres de droits	2	6%

Tableau 1 Type de documents concernés par les services de numérisation à la demande (Question 6).

On constate que les services de numérisation à la demande de nos répondants traitent tous des documents patrimoniaux, mais également que 10 d'entre eux travaillent conjointement avec le PEB. A ces deux grands ensembles (qui comprennent les trois dernières catégories) s'ajoutent les documents des usagers, mentionnés une fois comme faisant l'objet de numérisation à la demande.

Les remarques avancées par certains répondants sont au nombre de trois :

- le fait que les numérisations partielles ne sont pas conservées ;
- le fait que pour être efficace, ce service doit rester l'exception par rapport à la numérisation régulière ;
- le fait que l'intégration de la numérisation de corpus et de la numérisation à la demande dans les marchés de numérisation est à l'étude.

La première remarque est intéressante au regard de la volonté de certains répondants d'utiliser la numérisation à la demande à des fins d'enrichissement des bibliothèques numériques. En effet, cela nécessite soit des demandes de

numérisation de documents complets, soit des demandes de numérisation de parties d'ouvrages mais pour lesquelles la bibliothèque numérise en fait à cette occasion l'intégralité des documents. Comme nous le verrons dans la suite de cette synthèse, les deux cas existent chez nos répondants.

La deuxième remarque souligne de façon évidente l'articulation entre ce service et les questions de politique documentaire : en effet, si la demande devient la majorité de la masse de numérisation, cela laisse entendre soit l'absence de politique de numérisation régulière, soit l'inadéquation de la politique de numérisation régulière et des attentes des publics. Ce point sera travaillé de manière plus approfondie dans le mémoire.

La troisième remarque devance une question posée dans la section 6 sur l'intégration de la numérisation à la demande aux marchés de numérisation. Elle est intéressante dans la mesure aucun de nos répondants ne fait état d'une intégration de ce service dans les marchés de numérisation.

Section 5. Si existant au sein d'un réseau, caractéristiques

Les trois répondants concernés par cette section ont choisi de ne répondre à aucune question. Nous n'avons ainsi aucun résultat pour cette section.

Section 6. Retour d'expérience sur ce service

Moyens humains

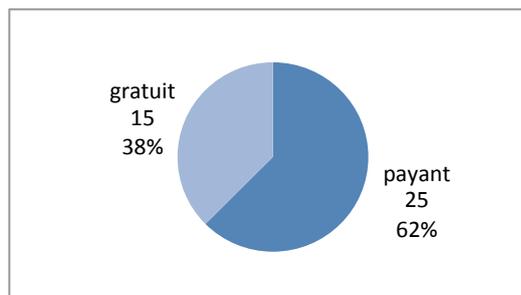
Un premier constat est celui du peu de moyens humains dédiés, dans l'ensemble, à ce service. 18 répondants (soit 41% des répondants) font état de moins d'un ETPT dédié (réparti sur une ou deux personnes physiques ; 14 (soit 32%) d'un à deux ETPT (répartis sur deux personnes physiques au moins) ; 5 de trois ETPT (répartis sur 3 personnes physiques ou plus) ; 2 de huit personnes physiques à temps partiel (sans précision d'ETPT). Ces services sont ainsi très réduits.

Mécénat

Concernant le financement, 37 répondants (soit 86%) affirment ne pas avoir recours au mécénat dans le cadre de la numérisation à la demande. Un répondant dit y avoir recours ponctuellement, un autre avoir un projet de mécénat en attente. Enfin, un dernier dit avoir recours à ce qu'il considère être une forme de mécénat : la récupération de fichiers numériques générés par les sociétés extérieures et payées par les usagers. En effet, une caractéristique fréquente de la numérisation à la demande est d'avoir un financement externalisé. Ce point sera développé dans le mémoire.

Gratuité

GRATUITE	
catégorie	nombre de réponses
payant	25
gratuit	15
total	40



Si une majorité de répondants ont signalé des services payants, les proportions montrent que les bibliothèques restent partagées sur ce point. Il semble difficile de corréler la gratuité et le type d'établissement, puisqu'on retrouve parmi les établissements faisant payer leur service 8 bibliothèques municipales (BM) et 6 SCD, SICD, BIU ou bibliothèques de grandes écoles. De même, parmi les établissements ne faisant pas payer leur service se trouvent 8 bibliothèques municipales et 5 SCD, SICD, BIU ou bibliothèques de grandes écoles. Les proportions de ces types de bibliothèques sont cohérentes avec la répartition globale des répondants par type d'établissement proposée ci-dessus.

Publics

PUBLIC (toutes occurrences additionnées)		
catégorie	nombre de réponses	% par rapport au nombre de réponses
étudiants	2	5%
chercheurs	43	100%
autres professionnels	35	81%
individuels	37	86%

Concernant les publics, on remarque que 100% des répondants citent les chercheurs comme public cible. Les étudiants ne sont cités nommément que par deux répondants, mais l'on peut supposer qu'ils sont inclus par certains dans la communauté universitaire. Les autres professionnels (collègues bibliothécaires, personnels de musées, d'archives, éditeurs, etc.) sont également très souvent cités (par 81% des répondants). L'ensemble des publics de la bibliothèque, soit dans le cas des bibliothèques municipales et de certaines bibliothèques universitaires l'ensemble des particuliers, arrive également en tête des préoccupations des bibliothécaires. Si les chercheurs apparaissent ainsi comme le public évident de la numérisation à la demande, il ne faut pas négliger les deux autres catégories.

Liens entre chercheurs et politique documentaire

Nous avons obtenu 13 réponses à cette question. Plusieurs éléments sont récurrents :

- 5 réponses mettent en avant les liens entre chercheurs et bibliothécaires pour la **valorisation des documents**. En effet, plusieurs établissements utilisent les travaux des chercheurs sur leurs collections à des fins de médiation, soulignant

ainsi l'expertise de ce public dans un domaine donné. Une bibliothèque municipale va plus loin en ne limitant pas la valorisation aux documents de la bibliothèque mais en incluant la valorisation des travaux des chercheurs, et ce en adoptant une communication commune.

Une sixième réponse apparentée peut être ajoutée à cet ensemble : elle souligne l'importance de cette relation dans la **communication de la bibliothèque**. En effet, c'est par cette relation que se construit la notoriété de l'établissement auprès des autres chercheurs.

- 4 réponses présentent la collaboration entre chercheurs et bibliothécaires comme **indicateur ou outil pour la politique documentaire**. Par exemple, les demandes des chercheurs permettent de mesurer l'intérêt pour certains fonds et peuvent servir d'indicateurs de développement. La priorisation des numérisations peut également être modulée en fonction des attentes et des documents les plus demandés.

Une cinquième réponse peut être ajoutée à cet ensemble : elle propose que la collaboration entre chercheurs et bibliothécaires soit utilisée comme **outil pour ajuster la politique de service**, dans le sens où elle peut servir à proposer des services réellement adaptés aux différents publics à desservir.

- 3 réponses soulignent l'importance du rôle de la bibliothèque comme **soutien à la recherche**. On constate que ce souci n'est pas uniquement cantonné aux BU : parmi nos trois réponses, on trouve une bibliothèque municipale, un grand établissement et une bibliothèque-musée.
- 3 réponses indiquent rechercher à mettre en place des **dispositifs de réciprocité** entre chercheurs et bibliothécaires. Deux bibliothèques municipales demandent aux chercheurs travaillant sur leurs collections de communiquer leurs recherches afin d'enrichir leurs fonds.
- Une réponse signale que cette collaboration est utile à la **coopération entre les différentes composantes et la bibliothèque** : dans cet établissement, la numérisation à la demande sert de levier pour choisir les sujets donnés aux étudiants de certains masters qui travaillent en collaboration avec la bibliothèque.

Critères de refus d'une demande de numérisation

Le critère principal de refus d'une demande est **l'existence d'une numérisation du même document déjà disponible en ligne** (35 réponses sur 42, soit 83%). Un document **sous droits** (33 réponses, soit 78%) ou un **mauvais état de conservation** (32 réponses, soit 76%) sont également des raisons fréquentes de refus d'une demande de numérisation. Sont parfois également invoqués : **le coût de la numérisation** (5 réponses), une **tâche trop longue** à réaliser (5 réponses), les **choix de politique documentaire** (2 réponses), une **valeur d'assurance trop élevée** (1 réponse), le **refus de numériser des documents dans leur intégralité** (1 réponse).

Exclusions systématiques

Certains établissements refusent de numériser certains types de documents. Par exemple, 18 répondants (soit 81%) disent refuser les **grands formats** (souvent pour des raisons pratiques, comme les dimensions des scanners). 5 réponses y ajoutent les **périodiques**. Cette remarque est intéressante du point de vue de la politique documentaire car elle est le plus souvent justifiée par des raisons scientifiques : dans le cas où les numérisations seraient reversées dans une bibliothèque numérique, la mise en ligne d'un seul fascicule d'un titre de presse n'aurait pas de cohérence d'un point de vue bibliothéconomique. Sont ensuite cités les **documents sous droits** (2 réponses), qui viennent compléter le point précédence sur les critères de refus d'une numérisation. Deux cas particuliers sont mentionnés : l'**iconographie** (1 réponse) et les **objets 3D** (1 réponse). Enfin, deux répondants affirment que leurs établissements ne pratiquent pas d'exclusions systématiques.

Reversement des numérisations dans la bibliothèque numérique

Une majorité de répondants reversent leurs numérisations dans les bibliothèques numériques de leurs établissements (31 réponses sur 42, soit 73%), avec plus ou moins de conditions. 19 (soit 61% de ces 73%) ne précisent pas de conditions, 6 précisent qu'il faut que la numérisation corresponde à l'intégralité du document, 4 qu'il faut que le document entre dans la politique de numérisation de l'établissement, et 2 qu'il faut que le document soit libre de droit. On peut imaginer que certains de ces critères s'appliquent également pour les 19 n'ayant pas précisé de conditions, cela allant de soi pour certains répondants.

7 réponses rapportent que l'établissement ne reverse pas les fichiers dans sa bibliothèque numérique, et 3 que c'est un projet en cours.

Lien avec la prise de vue par les usagers en salle de lecture

Sur 39 réponses à cette question, presque la moitié (17 réponses, soit 43%) ne fait aucun lien entre la prise de vue en salle de lecture par les usagers et la numérisation à la demande de l'utilisateur. Sur les 22 réponses restantes, 3 rapportent que les prises de vue par les usagers sont interdites dans leurs salles de lecture et que la question ne se pose pas dans leur cas. 10 soulignent la meilleure qualité du travail de numérisation fourni par la bibliothèque ; 9 précisent que le service de numérisation à la demande concerne principalement les publics éloignés géographiquement (les chercheurs étant les plus souvent nommés) ; 3 pointent l'intérêt d'une valeur ajoutée à la numérisation (OCR et métadonnées) ; 2 spécifient que l'autorisation de prise de vue en salle de lecture dépend du type de document.

Une réponse rapporte également que cette question s'est posée dans un contexte stratégique : la mise en ligne systématique des reproductions de documents libres de droits s'est imposée afin d'éviter aux chercheurs de devoir refaire eux-mêmes le travail de prise de vue.

Section 7. Si non existant, supprimé, envisagé

Parmi les 15 répondants dont les établissements n'avaient pas de service de numérisation à la demande, aucun de rapporte que l'établissement a eu un tel service qui aurait été supprimé. Par conséquent, la section 8 du sondage n'a été

complétée par aucun répondant. 10 précisent ne pas avoir pour projet d'en développer et 7 envisagent d'en mettre un en place.

Section 8. Si supprimé, raisons de la suppression

Cette section ne présente aucune réponse. Elle n'a été soumise à aucun répondant car ce cas de figure ne s'est pas présenté parmi notre échantillon.

Section 9. Politique documentaire et numérisation, modalités

Les établissements de 37 répondants sur 43 (soit 86%) font de la numérisation (régulière) pour nourrir une bibliothèque numérique développée en interne. 13 d'entre eux signalent que leurs bibliothèques numériques sont moissonnées par Gallica et que leurs numérisations vont donc également alimenter Gallica. Ceci est un projet en cours pour un de nos répondants. 15 le font également pour stocker les images sur des serveurs internes (certains, mais pas tous, sans les mettre en ligne). 8 répondants alimentent une bibliothèque numérique développée au niveau d'une collectivité territoriale (par exemple, Biblim), et 4 une bibliothèque Gallica Marque Blanche. Un répondant fait part d'un projet de mettre en place une marque blanche. 3 de nos répondants reversent leurs fichiers sur d'autres portails : HAL, le moteur Collections, *Internet Archive*, la *Biodiversity Heritage Library*, la *Medical Heritage Library*, *Biblissima*.

Enfin, 4 répondants affirment faire de la numérisation régulière afin de répondre aux besoins des chercheurs.

Sur les 41 personnes ayant répondu à l'enquête, 21 travaillent dans des établissements ayant formalisé un document de politique documentaire. 2 ne l'ont fait que dans le cas de certains fonds (soit le fonds local, soit le fonds patrimonial) et un est en cours de rédaction. Les 17 autres ne disposent pas d'un tel document.

Parmi ces 41 répondants, 23 seulement disposent d'une politique documentaire formalisée. Au sein de ceux-ci, 8 ont un volet numérisation dans ce document, et 13 ont une charte de numérisation indépendante. Les autres ne disposent d'aucun document formalisant les orientations pour la numérisation.

Section 10. Si politique de numérisation, modalités

L'intérêt patrimonial est le critère le plus souvent cité pour l'élaboration des chartes de numérisation (20 réponses sur 21, soit 95%), juste avant **l'intérêt documentaire** (19 réponses, soit 90%) et **la conservation/préservation** (19 réponses, soit 90%). Suivent ensuite **l'expression des besoins des usagers** (11 réponses, soit 52%), **les domaines de spécialités** (1 réponse) et **les statistiques d'usage réel** des documents déjà en ligne (1 réponse).

Dans 6 cas, soit la majorité, la numérisation à la demande n'est pas envisagée dans les chartes de numérisation. Elle l'est dans 4 cas, et seulement pour le fonds iconographique dans un cas. Une réponse précise que leur charte n'inclut pas la numérisation à la demande pour les ouvrages complets, car l'établissement préfère ne pas y répondre positivement.

Lorsque la numérisation à la demande est envisagée dans les chartes de numérisation, c'est le plus souvent pour en démontrer l'utilité à des fins de valorisation.

Section 11. Effets de la numérisation à la demande sur la politique de numérisation

D'où viennent les demandes de numérisation ? Cette question était posée aux répondants en les orientant : s'agit-il parfois d'une lacune dans la politique de numérisation de l'établissement ?

18 répondants transposent cette question volontairement légèrement provocatrice vers son pendant côté public : est-ce la manifestation de demandes très spécifiques ? En effet, ces 18 répondants voient la principale source des demandes de numérisation dans la spécificité des besoins des chercheurs. Certains complètent en affirmant que c'est en effet le résultat d'une lacune, lorsque le document demandé en numérisation est en lien avec la politique de numérisation (7 réponses). 1 répondant estime par extension que ces demandes sont de bons indices pour réviser la politique de numérisation. 5 répondants ne voient pas dans ces demandes des manifestations de lacune, mais ne donnent pas d'autres explications.

3 répondants déplacent le problème de la politique de numérisation à la question de la visibilité des contenus numérisés, estimant que les demandes de numérisation proviennent d'utilisateurs qui n'ont pas réussi à trouver ce qu'ils cherchaient en raison de la mauvaise visibilité des contenus. 3 autres soulignent les limites posées par le manque de moyens humains et financiers pouvant entraîner des choix plus drastiques dans la politique de numérisation.

3 répondants ne se prononcent pas.

Si 8 répondants sur 23 ne constatent pas de décalages documentaires entre leur politique de numérisation et les besoins des demandeurs, 7 en constatent (sans toutefois que cela soit le résultat d'une politique documentaire inadaptée mais plutôt de choix scientifiques des personnels) et 3 ont entamé une réflexion à ce sujet. 2 répondants soulignent des besoins détectés bien supérieurs à la charge de numérisation possible en pratique, ce qui rend la question difficile à résoudre. La question de la visibilité est encore une fois soulevée par un répondant, qui estime que les demandes sont issues d'une mauvaise visibilité des contenus numérisés.

3 répondants ne se prononcent pas.

Parmi ces répondants, 5 ne ressentent pas le besoin de faire évoluer leur politique de numérisation en fonction des possibles décalages remarqués. Cependant, un répondant ne ressentant pas ce besoin signale que son établissement réfléchit à travailler sur ces décalages dans le cadre des appels à projet Collex. En outre, 12 répondants estiment nécessaire de faire évoluer le service à court ou moyen terme, de deux façons différentes : 6 souhaitent revoir leur politique de numérisation et 6 souhaitent réorganiser le service.

1 répondant ne se prononce pas.

Section 12. Remarques conclusives

Les remarques des répondants ayant souhaité s'exprimer dans cette section ont été réparties entre les différentes sections précédentes lorsqu'elles s'y prêtaient. Toutefois, trois remarques plus isolées sont intéressantes à reprendre ici :

- Un service signale qu'il répond à des **demandes très diverses** : numérisation de thèses papier, de rapports d'expériences scientifiques, de documents patrimoniaux. On constate ici la perméabilité de la numérisation à la demande.

Si elle est, dans la majorité de nos réponses, prises sous l'angle de la numérisation patrimoniale, elle concerne également des services plus proches de ceux du PEB. Cette enquête a ainsi été complétée par un questionnaire succinct sur les pratiques des gestionnaires de PEB.

- Un service précise que les modalités actuelles seront **amenées à évoluer dans le cadre du déploiement du SGBm** (dans ce cas, Alma d'Ex-Libris), permettant d'intégrer un bouton comme dans le cas du réseau EOD dans le SUDOC.
- Un service déplore **l'étanchéité qu'il peut y avoir entre les politiques documentaires des BU et les politiques de numérisation des services patrimoniaux de ces mêmes BU**. En effet, au regard de la première remarque de cette liste, il semble intéressant de faire travailler ensemble les services patrimoniaux et les services de fourniture de documents dans le cadre d'un service de numérisation à la demande.

ANNEXE 2. QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

« NUMERISATION A LA DEMANDE ET POLITIQUE DOCUMENTAIRE »

Ce questionnaire a été élaboré par Agathe Cordellier, élève-conservatrice des bibliothèques en formation à l'Esssib (DCB27), dans le cadre de son mémoire d'étude. Celui-ci porte sur les impacts de la numérisation à la demande sur les politiques documentaires des bibliothèques, et est dirigé par Philippe Chevrant, chef de projet numérisation à la BnF.

Ce questionnaire s'adresse à toutes les bibliothèques : universitaires, municipales, spécialisées.

L'objectif de ce questionnaire est de recueillir des témoignages, de prendre connaissance des pratiques et de s'informer sur des projets, afin de construire par la suite une étude approfondie de certains services, pour éventuellement en tirer des enseignements généraux.

Par numérisation à la demande, l'on entend les numérisations isolées de documents, initiées par l'utilisateur (individuel ou collectif), effectuées en interne ou non.

La publication des informations recueillies dans ce questionnaire est soumise à l'accord préalable de la personne y ayant répondu. De même, les réponses peuvent être anonymisées. Les résultats de ce questionnaire pourront être communiqués à ceux qui le souhaitent (sous réserve d'autorisation par les répondants de communiquer leurs données).

Ce questionnaire vous prendra environ 15 minutes.

Je vous remercie vivement par avance de votre contribution à mes recherches ! N'hésitez pas à prendre contact avec moi pour tout renseignement.

Les réponses seront collectées jusqu'au 30 septembre 2018.

Agathe Cordellier, DCB27
agathe.cordellier@enssib.fr

***Obligatoire**

Section 1.

1. Indiquez l'établissement dans lequel vous travaillez *
2. Indiquez vos missions (ou votre mission principale) *

Section 2.

3. Votre établissement propose-t-il un service de numérisation à la demande ?
Une seule réponse possible.
 - Oui *Passez à la question 4.*
 - Non *Passez à la question 32.*

Section 3. Si vous proposez un service de numérisation à la demande...

Par numérisation à la demande, l'on entend les numérisations isolées de documents, initiées par l'utilisateur (individuel ou collectif), effectuées en interne ou non.

4. Cette activité se fait-elle :
Une seule réponse possible.

- en interne *Passez à la question 5.*
- en partenariat avec d'autres bibliothèques (ComUE, programmes de numérisation concertés de la BnF, etc.) *Passez à la question 10.*
- au sein d'un réseau européen (EOD, par ex.) *Passez à la question 10.*
- Autre : *Passez à la question 13.*

Section 4. Numérisation à la demande en interne

5. Pourquoi avez-vous choisi cette méthode de numérisation ?

6. Ces activités de numérisation concernent-elles :

Plusieurs réponses possibles.

- Le PEB
- Les documents patrimoniaux
- Autre :

7. De quel type de de numérisation disposez-vous ?

8. Quel circuit de numérisation utilisez-vous ?

Une seule réponse possible.

- le circuit régulier, si vous en avez un, en interrompant les numérisations régulières
- un circuit spécifique
- Autre :

9. Avez-vous des remarques sur ce système ?

Passez à la question 13.

Section 5. Numérisation dans le cadre d'un réseau

10. Pourquoi avez-vous choisi cette méthode de numérisation ?

11. La numérisation est-elle effectuée par une autre bibliothèque ou par un prestataire extérieur ?

Plusieurs réponses possibles.

- une autre bibliothèque
- un prestataire extérieur
- Autre :

12. Comment sont réparties les tâches au sein de votre partenariat ?

Passez à la question 13.

Section 6. Que pouvez-vous dire de ce service ?

13. Quels sont les moyens (humains, financiers, matériels) alloués à ce service ?

14. Faites-vous appel au mécénat dans le cadre de ce service ?

15. L'acte de numérisation issu des demandes est-il inclus dans un marché régulier de numérisation ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Autre :

16. Pouvez-vous préciser ?

17. Ce service est-il payant ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

18. Quels types de publics sont concernés par ce service ?

Plusieurs réponses possibles.

- Les particuliers
- Les chercheurs
- Les associations
- D'autres professionnels (bibliothèques, musées, archives)
- Autre :

19. Si votre public principal pour ce service est celui des chercheurs, comment voyez-vous la nature des liens entre chercheurs et bibliothèques dans le cadre de la politique documentaire ?

20. Si votre public principal pour ce service est celui d'autres professionnels, estimez-vous que la question du lien avec la politique documentaire est pertinente ?

21. Comment les usagers déposent-ils leurs demandes ?

Plusieurs réponses possibles.

- Formulaires papier/en ligne
- Directement auprès du personnel de service public
- Directement via l'OPAC et/ou le SUDOC
- Autre :

22. Quels sont les critères de refus d'une demande ?

Plusieurs réponses possibles.

- Existence en ligne d'une numérisation du même document
- Etat de conservation du document
- Document sous droits
- Coût de la numérisation
- Choix de politique documentaire
- Valeur d'assurance élevée
- Autre :

23. Certains types de documents sont-ils systématiquement exclus de la numérisation à la demande ? (périodiques, affiches, etc.)

Plusieurs réponses possibles.

- Périodiques
- Grands formats (affiches, cartes et plans, etc.)
- Autre :

24. Quelles fonctionnalités proposez-vous pour les fichiers numériques ?

Plusieurs réponses possibles.

- mode image seul
- mode image + OCR
- Autre :

25. Votre établissement sollicite-t-il (ou effectue-t-il directement) la création de métadonnées pour les documents numérisés ? Si oui, dans quels formats ?

26. Les fichiers sont-ils reversés dans une bibliothèque numérique après la numérisation ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Autre :

27. Y a-t-il une période d'exclusivité d'usage du fichier pour l'utilisateur à l'origine de la demande ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Autre :

28. Quels sont les retours des utilisateurs sur ce service ?

29. Quel(s) lien(s) faites-vous entre ce service et la possibilité pour les utilisateurs de numériser eux-mêmes en salle de lecture (appareils photo, scanners portatifs, matériel mis à disposition par l'établissement) ?

30. Disposez-vous de statistiques sur votre service ? Si oui, lesquelles ?

31. Pour conclure, comment définiriez-vous votre service de numérisation à la demande ?

Passez à la question 36.

Section 7. Si vous ne proposez pas de service de numérisation à la demande...

32. Avez-vous par le passé proposé un service de numérisation à la demande ?

Une seule réponse possible.

- Oui *Passez à la question 33.*
- Non *Passez à la question 45.*
- Non, mais nous envisageons de mettre en place ce type de service. *Passez à la question 45.*

Section 8. Si vous avez proposé, mais ne proposez plus, de service de numérisation à la demande...

33. Comment s'organisait votre service de numérisation à la demande ?

34. Pourquoi ce service a-t-il été supprimé ?

35. Le coût de l'acte de numérisation a-t-il été décisif ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Autre :

Passez à la question 36.

Section 9. Politique documentaire et numérisation

36. Votre établissement effectue de la numérisation :

Plusieurs réponses possibles.

- pour nourrir une bibliothèque numérique développée en interne
- pour nourrir une bibliothèque numérique à l'échelle d'une collectivité territoriale (Sillon Lorrain, Biblim, etc.)
- pour nourrir une bibliothèque numérique Gallica Marque Blanche
- pour stocker les fichiers sur des serveurs internes
- pour alimenter Gallica

- Autre :

37. Avez-vous, au sein de votre établissement, un document formalisant la politique documentaire ?

Une seule réponse possible.

- Oui

- Non

- Autre :

38. Votre politique documentaire inclut-elle un volet numérisation ?

Une seule réponse possible.

- Oui *Passez à la question 39.*

- Non *Passez à la question 42.*

- Vous avez une charte de numérisation indépendante de la politique documentaire *Passez à la question 39.*

- Autre : *Passez à la question 42.*

Section 10. Si vous avez une politique de numérisation formalisée...

39. Selon quels critères est-elle élaborée ?

Plusieurs réponses possibles.

- La conservation/préservation de documents fragiles

- L'intérêt documentaire (encyclopédisme, domaines de spécialité, fonds local, etc.)

- L'intérêt patrimonial (rareté, notoriété, provenance, qualité formelle, etc.)

- La constitution de corpus / collections (presse)

- Les statistiques d'usages réels

- L'expression de besoins des usagers

- Autre :

40. La numérisation à la demande est-elle envisagée dans votre politique de numérisation ?

41. La politique de numérisation vous sert-elle de justification pour refuser des demandes de numérisation (comme c'est le cas pour les suggestions d'acquisition) ?

Une seule réponse possible.

- Oui

- Non

- Autre : *Passez à la question 42.*

Section 11. Les effets de la numérisation à la demande sur la politique documentaire

42. Selon vous, pourquoi une demande se manifeste-t-elle ? Est-ce la manifestation d'une lacune dans la politique de numérisation de l'établissement ?

43. A la suite de la mise en place de ce service, avez-vous remarqué des décalages entre les besoins des demandeurs et la politique de numérisation ?

44. Si oui, avez-vous fait évoluer / envisagez-vous de faire évoluer votre politique de numérisation ?

Section 12. Pour conclure...

45. Avez-vous d'autres remarques ?

46. Souhaitez-vous que vos réponses à ce questionnaire soient anonymisées ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

47. Vous opposez-vous à la publication dans un mémoire d'étude DCB des informations/données communiquées ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Je souhaite être tenu(e) au courant des données utilisées
- Autre :

48. Seriez-vous disponible pour être contacté(e) par e-mail afin de préciser certains points? *

Une seule réponse possible.

- Oui *Passez à la question 49.*
- Non *Arrêtez de remplir ce formulaire.*

Section 13.

49. Merci d'indiquer votre adresse e-mail *

ANNEXE 3. LISTE DES ETABLISSEMENTS AYANT REPONDU A L'ENQUETE « NUMERISATION A LA DEMANDE ET POLITIQUE DOCUMENTAIRE »

Par ordre alphabétique :

- Archives départementales de l'Orne
- Arts et Métiers Campus de Cluny
- Bibliothèque d'étude du Grand Verdun
- Bibliothèque de l'Agglomération du Pays de Saint-Omer
- Bibliothèque de l'Alliance israélite universelle
- Bibliothèque de l'Institut de France
- Bibliothèque de l'Université Clermont Auvergne
- Bibliothèque de Valenciennes
- Bibliothèque Diderot de Lyon
- Bibliothèque du musée Condé
- Bibliothèque francophone multimédia de Limoges
- Bibliothèque historique de la Ville de Paris
- Bibliothèque Mazarine
- Bibliothèque municipale de Bordeaux
- Bibliothèque municipale de Reims - Bibliothèque patrimoniale Carnegie
- Bibliothèque patrimoniale de Pau
- Bibliothèque Sainte-Geneviève
- Bibliothèque-musée Inguimbertine, Carpentras
- Bibliothèques de l'Université de Strasbourg
- Bibliothèques de Nancy (site Stanislas)
- BIU Santé
- BM d'Angers
- BM de Laon
- BMC NANTES
- BMI Epinal
- BMVR de Nice
- BNU
- BU de la Fonderie/BUSIM - UHA
- Campus Condorcet
- Centre de doctorat Faculté de droit de Poitiers
- Centre François Mauriac de Malagar
- Croix rouge Française
- Ecole des Ponts et Chaussées
- ESPE LILLE Nord de France / COMUE LNF
- Institut catholique de Paris
- Institut de Paléontologie Humaine
- Institut national d'histoire de l'art
- La contemporaine (ex BDIC)
- Médiathèque C.E. ALSTOM
- Médiathèque de Troyes Champagne Métropole
- Médiathèque François Mitterrand, Poitiers
- Médiathèque M. Crépeau
- Médiathèque Malraux, Strasbourg
- Médiathèque publique et universitaire de Valence
- Musée des monuments français
- Musée Médard
- Muséum national d'Histoire naturelle
- Muséum national d'histoire naturelle
- Observatoire de Paris
- Paris 1 (UMR ANHIMA)
- SCD Université de Poitiers
- ~~Sciences Po~~ (non pris en compte)
- Sciences Po Paris
- Université de Bordeaux - Service de coopération
- Université de Lorraine (UL)

ANNEXE 4. TABLEAU RECAPITULATIF DU MATERIEL DE NUMERISATION DES ETABLISSEMENTS AYANT REPONDU A L'ENQUETE GENERALE

Légende :

capteur matriciel et capteur linéaire
capteur matriciel
capteur linéaire
technologie non définie
n/a

Indiquez l'établissement dans lequel vous travaillez	De quel type de matériel de numérisation disposez-vous ?
Institut national d'histoire de l'art	un scanner Copibook I2S A2 600 dpi optique 1 petit scanner A4 1 scanner A4/A3
BMVR de Nice	scanner A4 imprimante multifonction
Bibliothèque-musée Inguimbertine, Carpentras	Appareil photo Nikon D5200 scanner professionnel
Observatoire de Paris	Scanner
Médiathèque de Troyes Champagne Métropole	Table de numérisation avec appareil photo, zoom panoramique, deux cellules photo-électriques de déclenchement, deux projecteurs logiciels photo Capture One et Photoshop
médiathèque Michel Crépeau, La Rochelle	appareil photo scanner
Centre François Mauriac de Malagar	Photocopieur-numériseur en interne
Ecole des Ponts et Chaussées	Copibook
Bibliothèque de l'Agglomération du Pays de Saint-Omer	un scanner plat un appareil photo un banc de repro
BM de Laon	Appareil photo numérique
Bibliothèque de Valenciennes	scanner professionnel A1 digibook
Médiathèque Malraux, Strasbourg	banc de numérisation
Bibliothèque patrimoniale de Pau	Scan ou photographie numérique
Musée Médard	Support d'une inclinaison de 90° degrés avec éclairage et appareil photo.
Bibliothèque Diderot de Lyon	Scanner patrimonial (Zeutschel)
Bibliothèque de l'Alliance israélite universelle	Copybook I2S
SCD Université de Poitiers	Digibook couleurs station de numérisation "maison" (appareil photo + ordinateur + plate-forme d'éclairage adapté)

Bibliothèque de l'Alliance israélite universelle (Paris)	Copybook I2S
bmi Epinal	Station de numérisation (Suprascan Digibook)
Bibliothèque Mazarine	Scanner Digibook APN Canon + trépied
Sciences Po Paris	Station de numérisation Cobalt HD 600 dpi
Sciences Po	Copybook cobalt HD A3 logiciel de traitement Limb
Archives départementales de l'Orne	Appareil photo numérique sur statif panneau aspirant pour grand format scanner A3 epon
Médiathèque François Mitterrand, Poitiers	Studio avec l'appareil photo + objectif + flash + scanner
Bibliothèque municipale de Reims - Bibliothèque patrimoniale Carnegie	Scanner Epson A3 1re génération ; scanner Epson A3 à dos rétro-éclairé neuf ; caméra numérique Digibook 10 000 RGB format A0 (2003) ; boitier numérique Lumix G7 + studio photo (éclairage, fond blanc....) (2018)
BMC Nantes	Scanner Copybook dos photographique.
Bibliothèques de Nancy (site Stanislas)	Numériseur Zeta A3 libre accès pour la numérisation de travail, scanner photo A3 et boitier Canon 5D mark III sur statif avec éclairage pour les demandes internes (publications) et des usagers (études, publication)
Bibliothèque francophone multimedia de Limoges	Copybook, numériseur A3 numériseur diapo
Université de Bordeaux - Service de coopération	Scanner I2S copibook (utilisé pour la plupart des demandes de monographies simples)
Muséum national d'Histoire naturelle, Institut de Paléontologie Humaine	Photocopieur-numériseur en interne
BM d'Angers	Cliché couleur 300 dpi en tiff ou jpg, jusqu'au format A3 pour des plaquettes, documents en feuille Cliché N&B 300 dpi en tiff ou JPG jusqu'au format A3 pour des livres reliés sans reliure trop fragile. Cliché à main levée avec un appareil professionnel pour une dizaine de page maximum sur les livres à reliure trop fragile.
Université de Lorraine (UL)	2 scanners à plat (un à Nancy, l'autre à Metz)
La contemporaine (ex BDIC)	2 scanners Zeutschel une station de num avec appareil photo Nikon D 800
Muséum national d'histoire naturelle	Appareils numériseurs professionnels appareils photographiques

Bibliothèque de l'Université Clermont Auvergne	Numériseur professionnel
Bibliothèque Sainte-Geneviève	n/a
Bibliothèque de l'Institut de France	n/a
Bibliothèque municipale de Bordeaux	n/a
BIU Santé	n/a
Bibliothèques de l'Université de Strasbourg	n/a
BNU	n/a
Bibliothèque du musée Condé	n/a
Bibliothèque historique de la Ville de Paris	n/a
Médiathèque publique et universitaire de Valence	n/a
Bibliothèque d'étude du Grand Verdun	n/a
Paris 1 (UMR ANHIMA)	n/a
Croix rouge Française	n/a
Campus Condorcet	n/a
Centre de doctorat Faculté de droit de Poitiers	n/a
Médiathèque C.E. ALSTOM	n/a
Arts et Métiers Campus de Cluny	n/a
BU de la Fonderie/BUSIM - UHA	n/a
Médiathèque CE ALSTOM	n/a
Musée des monuments français	n/a
ESPE LILLE Nord de France / COMUE LNF	n/a
Institut catholique de Paris	n/a
Bibliothèque patrimoniale de Pau	n/a

ANNEXE 5. RESULTATS D'ENQUETE « PRATIQUES ACTUELLES DES GESTIONNAIRES DE PEB »

15 novembre – 15 décembre 2018
Agathe Cordellier, Enssib – DCB27

Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la [Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/).

CONTEXTE

Cette enquête a été réalisée dans le cadre d'un mémoire d'étude du Diplôme de Conservateur de Bibliothèque (DCB) à l'Enssib, entre novembre et décembre 2018. Le mémoire, *Numérisation à la demande : quelles incidences sur les politiques documentaire et de services ?*, sous la direction de Philippe Chevrant (BnF/DSR) aborde la question de la numérisation à la demande à travers deux aspects : la numérisation de documents patrimoniaux d'une part, et la fourniture de documents (le plus souvent sous droits) en format numérique d'autre part.

Une part importante de ce deuxième aspect s'appuie, dans les bibliothèques universitaires françaises, sur le PEB. Néanmoins, en décembre 2018, le PEB dit « électronique » ou « numérique », soit la fourniture de documents sous forme numérique, ne faisait l'objet d'aucune réglementation. Si le PEB dit « classique » (sous format papier) était régi jusqu'au 30 septembre 2018 par la Convention entre le Centre français du droit de copie (CFC) et la Conférence des Présidents d'Universités (CPU), ses mesures d'accord ne s'appliquent pas aux documents numériques. Il n'est ainsi pas prévu par la législation française de fournir des copies numériques au titre du PEB.

Après des entretiens avec David Aymonin, directeur de l'ABES, et Mathieu Cordonnier, chargé de la modernisation du PEB au CTLes depuis mai 2018, il a semblé intéressant de mener une courte enquête auprès des chargés de PEB des bibliothèques universitaires françaises. En effet, à l'heure où le document numérique prend une importance considérable dans l'offre documentaire, la nécessité de comparer pratiques réelles et services théoriques se fait sentir. L'objectif de l'enquête était donc de recueillir des témoignages de gestionnaires de PEB, tous niveaux hiérarchiques confondus, en leur laissant un espace de saisie libre (question 9) afin de collecter un maximum de remarques.

Etant donné le court laps de temps laissé aux collègues pour répondre à cette enquête, ainsi que son élaboration rapide en vue d'un traitement dans les temps pour la rédaction du mémoire d'étude, ce questionnaire présente des limites. L'échantillon de répondants, s'il est significatif, n'est pas assez important pour tirer des conclusions générales. Afin de ne pas perdre cela de vue, ne seront mentionnés ici que des pourcentages de répondants. Un deuxième bémol inhérent à toute enquête doit être ici signalé : l'aspect hypothético-déductif de cette méthode est important, et il est possible que les questions aient orienté les réponses des enquêtés. Enfin, les dernières questions, dont les réponses étaient libres, sont à double tranchant : elles permettent aux répondants d'exprimer des idées sans être limités par des choix multiples, mais peuvent également être l'occasion de mésinterprétations lors du traitement des résultats. Bien qu'ayant tenté de nous en

tenir à une lecture la plus neutre possible des réponses, la synthèse ici présentée peut ainsi comporter notre interprétation de certaines réponses.

QUESTIONNAIRE

Le questionnaire était réalisé sur Google Forms, sans nécessité d'identification, de manière anonyme. Il était composé de 9 questions, précédées d'un paragraphe introductif visant à informer les répondants sur son objectif, son contexte, son auteur.

L'objectif de ce questionnaire est de recueillir des témoignages et de prendre connaissances des pratiques actuelles des gestionnaires de PEB. Actuellement élève-conservatrice des bibliothèques (Enssib - DCB27), je le diffuse dans le cadre de mon mémoire d'étude, qui porte sur la numérisation à la demande.

Ce questionnaire est anonyme. A aucun moment ne vous sera demandé votre nom, adresse e-mail ou établissement.

Le questionnaire comprend 9 questions et vous prendra entre 5 et 10 minutes selon vos pratiques.

Je vous remercie vivement par avance de votre contribution à mon étude. N'hésitez pas à prendre contact avec moi pour tout renseignement ou pour approfondir la discussion.

Les réponses seront collectées jusqu'au 15 décembre 2018.

*Agathe Cordellier, DCB27
agathe.cordellier@enssib.fr*

Il a été diffusé le 15 novembre 2018 par e-mail à une liste de 111 adresses collectées sur les sites web institutionnels des bibliothèques universitaires. La liste initiale des bibliothèques universitaires ciblées était celle des bibliothèques participant au réseau Supeb disponible sur le site de l'ABES²²¹. Pour des raisons d'anonymat, n'ont été retenues que les adresses des services de PEB ne mentionnant pas de noms propres. Etaient ainsi exclues les adresses sur le modèle prénom.nom@établissement.fr.

La liste des adresses auxquelles l'enquête a été envoyée se trouve en annexe (cf. annexe 6). Les 66 réponses obtenues correspondent à 59,5 % des adresses e-mails ciblées.

Les 9 questions étaient les suivantes :

²²¹ Consultable en ligne : <http://www.abes.fr/Sudoc/Pret-entre-bibliotheques-PEB/Le-reseau-PEB>

Pour vous, quel peut être le rôle du PEB ? (plusieurs réponses possibles) *

- un service aux étudiants
- un service aux chercheurs
- un produit d'appel pour la bibliothèque
- Autre : _____

Dans le cadre du PEB, pratiquez-vous l'envoi de fichiers numériques ? *

- Non
- Oui

Si vous pratiquez l'envoi de fichiers numériques, envoyez-vous : (plusieurs réponses possibles)

- des articles issus de vos bases de données dont l'envoi par le PEB est autorisé par la convention signée entre la bibliothèque et l'éditeur
- des scans d'articles réalisés par vous
- des documents que vous avez récupérés sur vos bases de données ou via d'autres sites
- Autre : _____

Si vous pratiquez l'envoi de fichiers numériques, le faites-vous : (plusieurs réponses possibles)

- via un logiciel sécurisé type ARIEL
- par e-mail
- Autre : _____

Répondez-vous différemment aux enseignants-chercheurs et aux autres publics ? *

Votre réponse _____

A l'heure de la transformation numérique, comment voyez-vous le PEB électronique ? *

Votre réponse _____

D'après votre expérience, quels sont les défauts du système actuel ? *

Votre réponse

D'après votre expérience, quelles améliorations pourriez-vous suggérer pour moderniser le PEB ? *

Votre réponse

Avez-vous d'autres remarques ?

Votre réponse

RESULTATS

Question 1. Pour vous, quel peut être le rôle du PEB ?

Rôle du PEB (toutes occurrences additionnées)		
catégorie	nombre de réponses	% par rapport au nombre de réponses
Service aux étudiants	63	95%
Services aux chercheurs	66	100%
Produit d'appel	14	21%
<i>Renseignement bibliographique</i>	1	2%
<i>Service de bibliothèque tourné vers le secteur privé</i>	2	3%
<i>Service indispensable</i>	1	2%
<i>Moyen de faire circuler l'information</i>	1	2%
Nombre de réponses total	66	

Tableau 1 Répartition des réponses sur le rôle du PEB. En italique, les réponses apportées par le répondant dans une case de saisie libre

Le PEB est unanimement cité comme un service aux chercheurs, et presque unanimement comme service aux étudiants. Les trois réponses ne considérant pas le PEB comme un service aux étudiants précisent cependant à la question 5 que la réponse est la même que le demandeur soit un étudiant ou un enseignant-chercheur.

Pour vous, quel peut être le rôle du PEB ? (plusieurs réponses possibles)	Répondez-vous différemment aux enseignants-chercheurs et aux autres publics ?
Aide apporté à la recherche des besoins documentaires des doctorants enseignants-chercheurs	Non
un service aux chercheurs	Les messages types sont identiques pour tout public (excepté peut-être pour les habitués)

un service aux chercheurs, un produit d'appel pour la bibliothèque	Non, le seul changement porte sur le tarif (quotas de gratuité pour les enseignants/chercheurs de notre établissement)
--	--

Tableau 2 Extrait des réponses au questionnaire en ligne, montrant les trois réponses ne mentionnant pas les services aux étudiants comme rôle pour le PEB.

Un graphique simple nous permet d'évaluer la perception générale du PEB par les gestionnaires au sein des universités françaises :

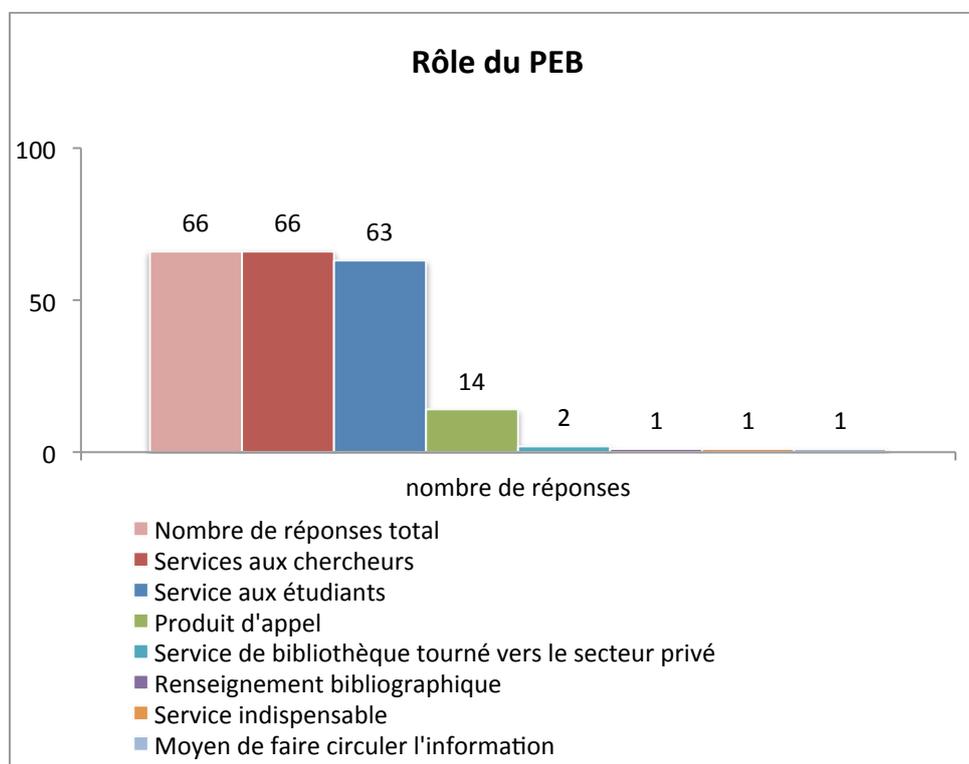


Tableau 3 Répartition graphique des résultats sur le rôle du PEB

Si les services aux chercheurs et aux étudiants sont les principaux rôles perçus par les répondants (respectivement à 100% et à 95%), 21% d'entre eux considèrent que le PEB peut/doit être un produit d'appel pour la bibliothèque. Cette donnée nous permet de d'affirmer que ce service doit être modernisé et revalorisé auprès de la communauté universitaire. Les quatre réponses minoritaires sont des propositions libres ajoutées par les répondants. Là aussi, on retrouve les missions fondamentales d'une bibliothèque : le renseignement bibliographique, la circulation de l'information (soit de manière générale, soit vers le secteur privé). Un répondant affirme que le PEB est un service indispensable, défendant par là même la nécessité de le conserver et de le faire évoluer avec les pratiques. Au regard des réponses aux autres questions de ce répondant, on peut y voir la volonté de faire survivre un rôle fondamental de la bibliothèque : la médiation du document entre l'utilisateur et le bibliothécaire.

Pour vous, quel peut être le rôle du PEB ? (plusieurs réponses possibles)	Répondez-vous différemment aux enseignants-chercheurs et aux autres publics ?	A l'heure de la transformation numérique, comment voyez-vous le PEB électronique ?	Avez-vous d'autres remarques ?
un service aux étudiants, un service aux chercheurs, un service indispensable	Oui	comme l'immense majorité de toute activité, vers une évolution technologique !	sans anticiper de manière excessive, le PEB et l'immense majorité des agents de bibliothèques devraient disparaître tôt ou tard, lorsque le lecteur pourra accéder à la documentation de manière autonome , sans contrainte et sans coût.

Tableau 4 Réponse extraite du questionnaire en ligne mentionnant le PEB comme un service indispensable

Question 2. Dans le cadre du PEB, pratiquez-vous l'envoi de fichiers numériques ?

Cette question fermée nous permet d'évaluer la proportion de répondants pratiquant l'envoi de fichiers numériques (directement aux usagers ou à une bibliothèque demandeuse).

La majorité des gestionnaires ayant répondu à l'enquête envoient des fichiers numériques (82%) :

Envoi de fichiers numériques		
catégorie	nombre de réponses	% par rapport au nombre de réponses
Oui	54	82%
Non	12	18%
Total	66	

Tableau 5 Répartition des réponses sur l'envoi de fichiers numériques

Pour vous, quel peut être le rôle du PEB ? (plusieurs réponses possibles)	Dans le cadre du PEB, pratiquez-vous l'envoi de fichiers numériques ?	Si vous pratiquez l'envoi de fichiers numériques, envoyez-vous : (plusieurs réponses possibles)	Avez-vous d'autres remarques ?
un service aux étudiants, un service aux chercheurs	Non	Scans seulement entre bibliothécaires de PEB qui l'impriment pour l'utilisateur	Promotion/Communication à faire car seul service vers/depuis le monde des bibliothèques

Tableau 6 Réponse extraite du questionnaire, précisant que des scans sont envoyés uniquement entre professionnels

Sur les 12 répondants indiquant ne pas pratiquer l'envoi de documents numériques, l'un précise à la question 3 envoyer des documents numériques aux bibliothécaires demandeurs pour leurs usagers. Cette réponse est très intéressante car elle met en évidence une limite de la formulation de la question. En effet, il aurait fallu préciser si les envois de documents numériques dont il était question étaient destinés directement aux usagers ou aux collègues.

Question 3. Si vous pratiquez l'envoi de fichiers numériques, envoyez-vous : [propositions]

Cette question permet de préciser les réponses à la précédente.

Types de documents envoyés (toutes occurrences additionnées)		
catégorie	nombre de réponses	% par rapport au nombre de réponses
scans d'articles réalisés par les bibliothécaires	51	94%
articles issus de vos bases de données dont l'envoi par le PEB est autorisé par la convention signée entre la bibliothèque et l'éditeur	33	61%
documents récupérés sur vos bases de données ou via d'autres sites	22	41%
<i>scans uniquement entre bibliothécaires, pour impression</i>	1	2%
<i>articles commandés auprès d'autres services de FDD (rôle de fournisseur intermédiaire)</i>	1	2%
<i>sommaire et page de titre uniquement</i>	1	2%
Nombre total de réponses positives à l'envoi de fichiers numériques	54	

Tableau 7 Répartition des réponses concernant le type de documents envoyés sous forme numérique. En italique, les réponses apportées par le répondant dans une case de saisie libre

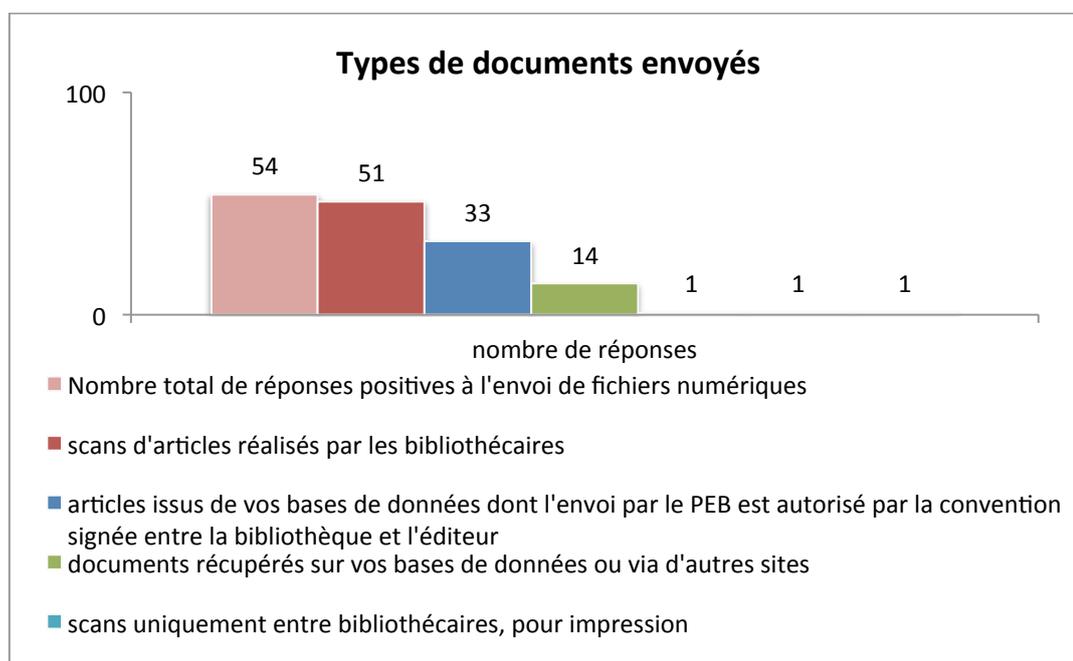


Tableau 8 Répartition graphique des réponses sur le type de documents envoyés sous forme numérique

Sur les 54 répondants ayant indiqué envoyer des fichiers numériques, la quasi-totalité envoient des articles scannés par leurs soins (94%). Les deux-tiers (61%) envoient des articles tirés de leurs bases de données pour lesquelles les contrats autorisent la diffusion sous forme numérique par le PEB. 41% signalent qu'ils envoient des documents récupérés sur les bases de données (sans autorisation incluse dans le contrat à leur connaissance) ou sur d'autres sites (on pense notamment à Sci-Hub). Trois répondants ont signalé des particularités : des articles scannés par d'autres professionnels et transmis par eux ; des scans

uniquement entre professionnels destinés à être imprimés ; des reproductions numériques du sommaire et de la page de titre uniquement.

Plusieurs tendances se dégagent ainsi :

- La **volonté des gestionnaires de PEB de fournir au maximum l'information demandée** par l'utilisateur, clairement affirmée par la proportion de gestionnaires de PEB scannant des articles à la demande pour les usagers (94%) et celle de gestionnaires recherchant des documents en dehors des ressources proposées par l'établissement (41%).
- La **volonté des gestionnaires de PEB de respecter les limitations juridiques du droit d'auteur**, clairement affirmée par les 61% envoyant des articles tirés de leurs bases de données pour lesquelles les contrats autorisent la diffusion sous forme numérique, ainsi que par les deux répondant signalant respectivement qu'ils n'envoient des scans qu'entre professionnels et qu'ils ne fournissent que le sommaire et la page de titre.

Dans cette perspective, il faut également prendre en compte dans trois cas les précisions fournies dans la question 4. Deux cas de figure se présentent :

- Les envois par e-mail aux professionnels : en effet, bien que ne signalant pas de limites à leurs envois dans la question 3, ces répondants indiquent ensuite que ces envois ne concernent que des professionnels, à qui il est demandé d'**imprimer le document numérique** et de **ne le fournir à l'utilisateur que sous forme papier**, voire dans deux cas de **supprimer le fichier après impression**. Dans ce cas, l'aspect numérique de la fourniture de document est discutable, comme elle l'est dans le cas de l'utilisation de plateformes de type ARIEL. Ce sont en fait des documents papiers qui sont fournis, mais qui transitent sous forme numérique.
- Les envois par e-mail aux usagers : ces répondants indiquent dans la question 4 qu'ils ne fournissent que des **liens chronodégradables**, éventuellement en rappelant les règles d'usage. Dans ce cas, la fourniture de documents numériques est bien réelle, mais encadrée par une durée limitée d'accès au fichier.

Là encore, ces réponses mettent en évidence une limite de la formulation de la question : non seulement aurait-il fallu préciser si les envois de documents numériques dont il était question étaient destinés directement aux usagers ou bien aux collègues, mais il aurait également été intéressant de demander des détails sur les conditions d'utilisation fixées par les bibliothèques.

Dans le cadre du PEB, pratiquez-vous l'envoi de fichiers numériques ?	Si vous pratiquez l'envoi de fichiers numériques, envoyez-vous : (plusieurs réponses possibles)	Si vous pratiquez l'envoi de fichiers numériques, le faites-vous : (plusieurs réponses possibles)
Oui	des scans d'articles réalisés par vous	par e-mail, Mais on demande de ne pas communiquer les fichiers numériques. La bibliothèque doit imprimer le scan.
Oui	des articles issus de vos bases de données dont l'envoi par le PEB est autorisé par la convention signée entre la bibliothèque et l'éditeur, des scans d'articles réalisés par vous	par e-mail, nous demandons en général à la bibliothèque demandeuse d'imprimer le fichier reçu par mail et de le supprimer
Oui	des articles issus de vos bases de données dont l'envoi par le PEB est autorisé par la convention signée entre la bibliothèque et l'éditeur, des scans d'articles réalisés par vous, des documents que vous avez récupérés sur vos bases de données ou via d'autres sites	par e-mail, Avec précision d'imprimer et détruire le fichier

Tableau 9 Réponses extraites de l'enquête précisant leur réponse à la question 3 dans la question 4 (e-mails destinés aux professionnels)

Dans le cadre du PEB, pratiquez-vous l'envoi de fichiers numériques ?	Si vous pratiquez l'envoi de fichiers numériques, envoyez-vous : (plusieurs réponses possibles)	Si vous pratiquez l'envoi de fichiers numériques, le faites-vous : (plusieurs réponses possibles)
Oui	des articles issus de vos bases de données dont l'envoi par le PEB est autorisé par la convention signée entre la bibliothèque et l'éditeur, des scans d'articles réalisés par vous, des documents que vous avez récupérés sur vos bases de données ou via d'autres sites	par e-mail, Lien filer avec une durée limitée
Oui	des scans d'articles réalisés par vous, des documents que vous avez récupérés sur vos bases de données ou via d'autres sites, des liens chronodégradables vers les fichiers thèses, mémoire (charte de diffusion élaborée par notre BU et incluant le PEB)	par e-mail, lien chronodégradable + rappel des règles d'usages dans le mail

Tableau 10 Réponses extraites de l'enquête précisant leur réponse à la question 3 dans la question 4 (e-mails destinés aux usagers)

D'autre part, force est de constater que ces pratiques ne sont pas exclusives mais coexistent : seulement 12 répondants sur 54 pratiquant la fourniture de documents numériques (22%) indiquent n'envoyer que des scans de documents réalisés par leurs soins. Les 41 autres (une personne n'a donné aucune réponse à cette question), soit 75% des répondants pratiquant la fourniture de documents numériques, indiquent au moins deux types de documents fournis.

Question 4. Si vous pratiquez l'envoi de fichiers numériques, le faites-vous : [propositions]

Comme montré ci-dessus, cette question permet de préciser les réponses à la précédente.

Mode d'envoi (toutes occurrences additionnées)		
catégorie	nombre de réponses	% par rapport au nombre de réponses
par e-mail sans restriction	43	80%
par e-mail, en demandant l'impression du document	4	7%
<i>plateformes de partage de fichiers volumineux créant des liens éphémères (Filex, FileZ, WeTransfer, ENT)</i>	9	17%
via un logiciel sécurisé type ARIEL (VisioDoc)	6	11%
<i>Réseau mondial WorldShare PEB</i>	1	2%
Nombre total de réponses positives à l'envoi de fichiers numériques	54	

Tableau 11 Répartition des réponses sur le mode d'envoi de documents numériques.
En italique, les réponses apportées par le répondant dans une case de saisie libre

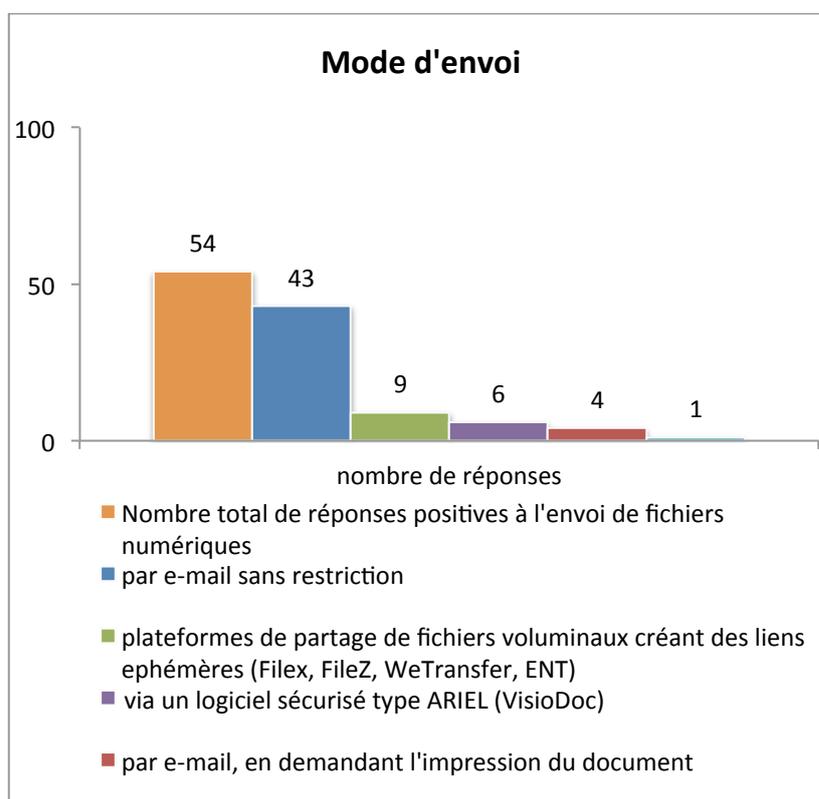


Tableau 12 Répartition graphique des réponses sur le mode d'envoi des documents numériques

L'e-mail est manifestement le moyen de communication des documents privilégiés de nos répondants : 43 (80%) l'utilisent sans faire état de restrictions particulières, et 4 (7%) l'utilisent en restreignant cette pratique à un certain nombre de situations. Ces 4 répondants sont ceux dont les réponses sont citées dans les tableaux 6 et 9. Le souci de restreindre l'accès au document à la fois au seul usager demandeur et dans le temps est tout de même sensible : si seulement 6 répondants (11%) disent utiliser un logiciel sécurisé type ARIEL (dans tous les cas recueillis, la solution VisioDoc de Protego), 9 (17%) indiquent utiliser des

plateformes produisant des liens chronodégradables et/ou demandant une authentification.

Ces usages ne sont pas entièrement exclusifs, bien qu'ils le soient plus que dans le cas de la question précédente. En effet, si 40 répondants sur 54 (74%) disent utiliser exclusivement l'e-mail, 9 (16,6%) disent utiliser conjointement l'e-mail et le recours aux plateformes de partage de fichiers volumineux (liens chronodégradables). Sur les 6 (11%) qui indiquent utiliser VisioDoc, 5 utilisent exclusivement ce mode d'envoi et 1 l'utilise conjointement à l'e-mail.

Question 5. Répondez-vous différemment aux enseignants-chercheurs et aux autres publics ?

Réponses différentes aux enseignants-chercheurs et aux autres publics		
catégorie	nombre de réponses	% par rapport au nombre de réponses
Oui	6	9%
Non	60	91%
Total	66	

Tableau 13 Répartition des réponses sur les possibles différences entre les enseignants-chercheurs et les autres publics

Si l'on constate que la quasi-totalité des gestionnaires ne font pas de différences entre les enseignants-chercheurs et les autres publics du PEB, il faut toutefois voir au-delà de cette simple dichotomie. La notion d'« autres publics » recouvre à la fois des lecteurs institutionnels et des lecteurs extérieurs. Une première distinction s'effectue donc à ce niveau.

Pour vous, quel peut être le rôle du PEB ? (plusieurs réponses possibles)	Répondez-vous différemment aux enseignants-chercheurs et aux autres publics ?
un service aux étudiants, un service aux chercheurs	Je m'acharne moins dans mes recherches pour les lecteurs extérieurs.
un service aux étudiants, un service aux chercheurs	Nous ne fournissons pas de documents électroniques au secteur privé
un service aux étudiants, un service aux chercheurs, un produit d'appel pour la bibliothèque	La fourniture de reprographies (articles) est réservée à la communauté de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (étudiants et enseignants-chercheurs)

Tableau 14 Réponses extraites de l'enquête évoquant les lecteurs extérieurs

Une deuxième distinction se fait entre enseignants-chercheurs et étudiants : au-delà de la simple question des tarifs, on remarque la tendance des bibliothécaires à préférer une offre plus aboutie (en termes de mode de fourniture, en particulier) aux enseignants-chercheurs. Trois des quatre réponses suivantes insistent sur la nécessaire rapidité et praticité de la fourniture aux enseignants-chercheurs. La quatrième évoque simplement un « effort supplémentaire » en direction de ce public. L'une des réponses développe la question de la temporalité en regard des offres pirates telles que Sci-Hub : si c'est l'unique réponse nommant le site, la question de la facilité d'accès aux documents sous forme numérique est bien au centre des préoccupations de cette enquête. Cette réponse met en évidence un élément connu mais peu communément admis : la bibliothèque universitaire aujourd'hui en France ne propose pas de service légal concurrent au service illégal fourni par Sci-Hub.

Pour vous, quel peut être le rôle du PEB ? (plusieurs réponses possibles)	Répondez-vous différemment aux enseignants-chercheurs et aux autres publics ?
un service aux étudiants, un service aux chercheurs, un produit d'appel pour la bibliothèque	Un effort supplémentaire pour les enseignants
un service aux étudiants, un service aux chercheurs, un produit d'appel pour la bibliothèque, un service ouvert plus largement, notamment vis à vis du secteur publique hors réseau PEB et vis-à-vis du secteur privé	Les étudiants continuent à venir récupérer leurs copies d'articles commandées en PEB à l'accueil de la BU sollicitée, de même que les particuliers et les chercheurs qui prennent eux-mêmes en charge le coût de leur demande quand besoin. Les chercheurs affiliés à des labos finançant leurs demandes se font systématiquement livrés leurs articles via VisioDoc (demande forte de leur part, surexploitation de sci-hub par les chercheurs)
un service aux étudiants, un service aux chercheurs	L'enseignant chercheur reçoit par mail , l'étudiant reçoit sous format reproduction.
un service aux étudiants, un service aux chercheurs	Oui, envoi des documents par courrier directement aux laboratoires pour les ES

Tableau 15 Réponses extraites de l'enquête montrant les décalages entre les réponses aux enseignants-chercheurs et les réponses aux autres publics.

Ces données nous permettent de confirmer l'idée exprimée dans la question 1 : s'il n'est pas exclusivement un service aux chercheurs, le PEB est perçu par les professionnels comme un service principalement destiné aux chercheurs, qui s'avèrent être son public principal et méritant des services plus élaborés que les autres publics y faisant appel.

Question 6. A l'heure de la transformation numérique, comment voyez-vous le PEB électronique ?

Cette question est la première sans choix proposé aux répondants. Son objectif est de recueillir les avis des professionnels sur un service donné, ici le PEB électronique (défini comme l'envoi de documents numériques sur demande). Sur les 66 répondants, 44 (soit 66,6%) en ont une vision positive, et 19 (soit 44% des répondants en ayant une vision positive) montrent un réel enthousiasme à l'idée que ce service se développe. Le principal avantage de ce service pointé par les répondants est le gain de temps : 19 réponses (soit 28% des répondants) mettent cette qualité en avant. Néanmoins, 15 (soit 22% des répondants) mentionnent les difficultés juridiques comme un obstacle.

Au-delà de ces affirmations factuelles, on peut noter plusieurs éléments intéressants :

- 4 répondants citent clairement les atouts d'un tel service dans le cas de la demande de thèses électroniques (dont la consultation peut être limitée à la bibliothèque de l'établissement de soutenance) ;
- 2 répondants lient explicitement la question du PEB à la question des bases de données. Deux points de vue différents sont exprimés ci-dessous (cf. tableau 16) :

- Dans le premier cas, le répondant affirme que le PEB électronique doit être mis en place afin d'éviter que la communauté universitaire ne se tourne vers les sites pirates tels que Sci-Hub. Là, l'offre institutionnelle de bases de données et périodiques en ligne se trouve questionnée : bien qu'elle ait le même rôle que Sci-Hub (soit la fourniture de documents, immédiate, numérique, sans intermédiaire) mais dans un cadre légal, le

répondant estime que le bibliothécaire (ici, le gestionnaire de PEB) est une meilleure réponse à la menace des plateformes illégales que l'offre institutionnelle. Deux éléments ressortent de ce positionnement : d'une part, l'impuissance ressentie du bibliothécaire lorsqu'il s'agit d'enrichir les bases de données (probablement faute de moyens) et de faciliter la recherche. En effet, Sci-Hub propose une recherche simple par mots-clés ou identifiants pérennes, là où la consultation des bases de données via les portails des bibliothèques est le plus souvent complexe (bien que les outils de découverte cherchent à faciliter les démarches). D'autre part, la volonté de conserver une médiation humaine entre la documentation et le « chercheur » est présente : le bibliothécaire doit être fournisseur de documents.

- Dans le second cas, ce ne sont pas les sites pirates qui sont désignés comme menace mais les limitations juridiques sur la communication des documents à distance. Pour ce répondant, le PEB électronique, impossible du fait de ces limitations, n'est donc pas la solution. Celle-ci est à trouver du côté des bases de données et plateformes institutionnelles, qui doivent, si l'on extrapole un peu, soit revoir leurs conditions juridiques de partage de données et autoriser les PEB numérique « par défaut », soit être assez complètes pour que le PEB numérique ne soit plus indispensable.

A l'heure de la transformation numérique, comment voyez-vous le PEB électronique ?	D'après votre expérience, quels sont les défauts du système actuel ?	D'après votre expérience, quelles améliorations pourriez-vous suggérer pour moderniser le PEB ?
indispensable pour que le PEB continue à avoir du sens, sinon Sci-Hub l'emportera toujours sur les offres institutionnelles	le système est juridiquement trop précaire	
Prêt à la marge en ce qui nous concerne (seulement pour gagner du temps par rapport à l'ancienne pratique de faire des photocopies). Le vrai prêt numérique d'un ouvrage est impossible (question de droit et/ou blocage informatique), les bases de données et les sites (thèses.fr etc...) devraient pallier ce problème.	Je ne suis en poste que depuis 3 mois, le fait peut-être que ce système fonctionne uniquement sur le « bon vouloir » et le professionnalisme des agents qui souhaitent y participer. Non pas qu'il faudrait un système plus contraignant, mais plus formalisé pour éviter certains écarts entre bibliothèques (notamment étrangères)	le système fonctionne bien actuellement grâce aux outils dont nous disposons (sudoc, winibw, bon IFLA), peut-être que le numérique permettra de diminuer les temps d'attente (de la Poste).

Tableau 16 Réponses extraites de l'enquête mentionnant explicitement le lien entre PEB électronique et bases de données.

- 2 répondants lient explicitement la question du PEB à la question de la transformation numérique (cf. tableau 17). Ces deux réponses appuient l'argument cité par le précédent répondant. La deuxième résume parfaitement l'idée générale : « une transformation numérique aboutie rendra le PEB obsolète ». En effet, dans un monde où l'intégralité de l'information est disponible en ligne, pourquoi garder un service de fourniture de documents (qu'il soit sous forme papier ou sous forme numérique) ? Dans le cas de la première réponse toutefois, les questions 7 et 8 viennent éclairer cette position défaitiste : le répondant met en évidence, d'une part, comme certains de ses collègues l'ont fait dans la question 6, la difficulté à fournir des thèses, dont le dépôt uniquement sous forme numérique bloque l'accès à l'information pour les

publics distants (lorsque les conditions de diffusion de la thèse sont limitées à la consultation sur place dans l'université de soutenance). D'autre part, il pointe du doigt l'aspect inutilement chronophage pour les services de PEB du renseignement bibliographique.

A l'heure de la transformation numérique, comment voyez-vous le PEB électronique ?	D'après votre expérience, quels sont les défauts du système actuel ?	D'après votre expérience, quelles améliorations pourriez-vous suggérer pour moderniser le PEB ?
Je ne vois pas d'utilité du maintien de ce service exclusivement dans le format électronique. L'intérêt du numérique étant de faciliter l'accès direct et rapide à l'information, pourquoi maintenir les intermédiaires?	Le défaut, à mon sens, réside justement dans le fait que depuis le dépôt des thèses au format exclusivement électronique il est quasiment impossible pour les étudiants des autres universités d'y accéder. Je trouve cela déplorable sauf, bien sûr, si le réel objectif de la numérisation est de verrouiller l'accès au savoir.	(...) Je ne considère tout changement comme un pas vers plus de modernité (voir mon exemple avec les thèses). Au jour d'aujourd'hui, élargir le réseau me paraîtrait utile et "moderne". Le service du PEB économiserait du temps si les usagers étaient un peu mieux formés à la recherche documentaire basique. Je parle des demandes en ligne d'ouvrages qui se trouvent dans notre BU et de la correspondance explicative qui s'en suit.
Une transformation numérique aboutie rendra le PEB obsolète	Manque de moyens	Cesser de moderniser et mettre plus de moyens dans les structures existantes

Tableau 17 Réponses extraites de l'enquête liant PEB électronique et transformation numérique.

Dans la continuité de la remarque précédente concernant le renseignement bibliographique, une réponse à cette question propose d'intégrer le PEB électronique à un service de questions-réponses. Cette suggestion met en évidence la continuité entre renseignement bibliographique, fourniture de document et médiation documentaire.

A l'heure de la transformation numérique, comment voyez-vous le PEB électronique ?	D'après votre expérience, quels sont les défauts du système actuel ?	Avez-vous d'autres remarques ?
Intégrer à un service questions-réponses sur site BU	Complexité facturation / Manque de visibilité pour service très puissant/ personnel minimisé de plus en plus	Promotion/Communication à faire car seul service vers/depuis le monde des bibliothèques

Tableau 18 Réponse extraite de l'enquête proposant d'intégrer le PEB à un service de questions-réponses.

Les cinq dernières réponses citées ci-dessus sont révélatrices de l'inscription du PEB électronique dans un environnement à la fois bibliothéconomique, juridique, et professionnel plus large. Les bases de données (et leurs conditions d'utilisation), les sites pirates, et plus globalement le passage au tout numérique poussent les gestionnaires de PEB à remettre en question l'utilité de leur service et de leur métier. Elles montrent également la nécessité d'inscrire ces services dans un contexte plus complexe que la simple fourniture de documents. Ceci pourrait entraîner une réflexion sur la façon de dessiner de tels services, de la mise en œuvre à la communication, en prenant mieux en compte les pratiques des demandeurs de PEB, leurs attentes (en termes de délais, de qualité, d'interaction humaine), et les limites possibles (principalement juridiques).

Question 7. D'après votre expérience, quels sont les défauts du système actuel ?

Trois défauts sont pointés par plus de 10 répondants. Le plus récurrent (18 réponses, soit 27%) est la lourdeur et la lenteur administratives du PEB tel qu'il est actuellement réalisé. Ce sont ensuite les limitations juridiques bloquantes (pour les copies papier comme pour les copies numériques), citées dans 15 réponses (soit 22%) qui sont reprochées à ce système. En résonance à cette remarque, 2 réponses pointent la complexité des conditions fixées par les éditeurs et par conséquent la nécessité de formaliser, au niveau de l'établissement, un document de référence rappelant les autorisations de diffusion de chaque éditeur (pour le format numérique). Enfin, le cas des thèses, mentionné par 11 réponses (soit 16%), semble cristalliser le mécontentement : l'obligation de consultation sur place malgré un dépôt électronique obligatoire ne fait pas sens du point de vue des bibliothécaires.

De façon intéressante, 10 réponses (soit 15%) déplorent le manque d'uniformisation des pratiques et des outils entre établissements et au niveau national. Des remarques moins courantes sont : les difficultés de signalement des ressources électroniques disponibles pour le PEB dans le SUDOC (2 réponses), un système daté techniquement et intellectuellement (6 réponses), le manque de visibilité du service (2 réponses), le manque de moyens et de personnel (3 réponses), le peu de livres disponibles en version électronique (1 réponse), un service peu développé à l'international (1 réponse), le manque de sécurité informatique (2 réponses).

Deux réponses affirment clairement le décalage entre les besoins des usagers et le système actuel du PEB.

A l'heure de la transformation numérique, comment voyez-vous le PEB électronique ?	D'après votre expérience, quels sont les défauts du système actuel ?	D'après votre expérience, quelles améliorations pourriez-vous suggérer pour moderniser le PEB ?
INDISPENSABLE	Une législation inadaptée aux besoins des étudiants et chercheurs	Une politique nationale claire sur le peb électronique et des outils adaptés
oui	plus adapté aux demandes des usagers : tout et tout de suite	envoi électronique des documents même des bases

Tableau 19 Réponses extraites de l'enquête mettant en évidence l'inadéquation du PEB actuel et des attentes des usagers.

Question 8. D'après votre expérience, quelles améliorations pourriez-vous suggérer pour moderniser le PEB ?

Les réponses à cette question viennent soit compléter soit répondre aux réponses à la question 7. 16 répondants (soit 24%) expriment comme piste de modernisation de voir le PEB électronique se développer. Sans surprise, et l'un ne pouvant aller sans l'autre, l'assouplissement des conditions juridiques est prôné par 12 répondants (soit 18%). Vient également en tête la revendication de la gratuité, exprimée par 13 répondants (soit 19%), et la mise en place d'outils nationaux de diffusion électronique sécurisée (13 répondants, soit 19%). Enfin, la question des thèses est encore une fois soulevée : 8 répondants (soit 12%) souhaiteraient que les thèses déposées en ligne soient diffusables à l'ensemble de la communauté universitaire, à l'échelle nationale.

D'autres suggestions plus rares incluent : la mise en place d'un paiement centralisé en ligne (4 réponses), un meilleur signalement des périodiques électroniques dans le SUDOC (4 réponses), un service plus rapide (4 réponses), la réciprocité systématique (3 réponses), le développement d'un PEB international (2 réponses), une meilleure communication autour du service (2 réponses), la numérisation des documents libres de droits (1 réponse), une meilleure formation de base des usagers (1 réponse).

Six des pistes citées dans les réponses à cette question (développement du PEB électronique ; assouplissement des conditions juridiques de diffusion ; mise en place d'un outil national de diffusion électronique sécurisée ; thèses numériques diffusables à l'ensemble de la communauté universitaire ; meilleur signalement des périodiques électroniques dans le SUDOC ; numérisation des documents libres de droits) ont un lien direct avec le numérique. On constate ainsi que la transition numérique, bien qu'insuffisamment satisfaisante, est une opportunité pour beaucoup de gestionnaires de PEB pour l'amélioration de ce service.

A l'heure de la transformation numérique, comment voyez-vous le PEB électronique ?	D'après votre expérience, quels sont les défauts du système actuel ?	D'après votre expérience, quelles améliorations pourriez-vous suggérer pour moderniser le PEB ?
Le PEB électronique est pour moi essentiellement un sujet de contraintes en raison de la rigidité des éditeurs quant aux droits de diffusion .	L'outil de l'ABES pour le PEB (Supeb) obsolète. Les contrats d'éditeurs pour les ressources électroniques sont difficiles à analyser . Les bibliothèques ex-CADIST pratiquent un prix trop élevé pour le service.	La prise en compte ferme et systématique, au niveau de Couperin et de la CFC, du prêt entre bibliothèques sous sa forme moderne . L'amélioration de l'outil SUPEB, éventuellement la création par l'ABES d'une plate-forme d'échange sécurisée dédiée au PEB.

Tableau 20 Réponse extraite de l'enquête insistant sur la nécessité d'adapter l'offre de périodiques électroniques au PEB numérique.

La réponse ci-dessus va plus loin dans ses remarques : elle suggère de façon concrète un moyen pour faire évoluer le système actuel. Sur le modèle de la convention CFC/CPU sur le droit de copie (papier), s'appliquant pour le PEB physique, un accord auquel s'ajouterait le consortium Couperin (en charge des négociations avec les éditeurs de périodiques électroniques) pourrait encadrer le PEB sous sa forme numérique.

Question 9. Avez-vous d'autres remarques ?

Avez-vous d'autres remarques ?
Développer un service de Peb avec harmonisation des pratiques/tarifs au niveau national
Promotion/Communication à faire car seul service vers/depuis le monde des bibliothèques
On est rentrée dans le monde du numérique, forcément le service doit s'adapter .
L'activité du PEB ne cesse de décliner , de plus en plus de chercheurs mettent en ligne leurs travaux, leurs articles... les thèses sont numérisées...
les services de PEB sont de plus en plus confrontés à l'impossibilité de fournir des documents qui n'existent que sous format électronique (articles, livres).
le PEB est une très belle vitrine pour la bibliothèque et développe les relations avec les enseignants . C'est un service à valoriser le plus possible
ce service n'est pas reconnu ou n'est pas "à la mode" pour prétendre être présentée sur la liste d'aptitude des bibliothécaires. C'est pourtant une des missions des BAS, les missions comme l'accueil du public, la communication ont le vent en poupe, le PEB ainsi que le catalogage demeurent basiques et sans avenir pour monter en grade !
sans anticiper de manière excessive, le Peb et l'immense majorité des agents de bibliothèques devraient disparaître tôt ou tard, lorsque le lecteur pourra accéder à la documentation de manière autonome, sans contrainte et sans coût.

Il me semble nécessaire que les responsables des établissements prennent la mesure de l'intérêt de la question du PEB en général, et de la numérisation à la demande, en particulier. Les services de PEB vivent et sont trop souvent considérés comme des services secondaires . Merci de vous saisir de cette question. Bon courage pour la rédaction de votre mémoire.
Le PEB est l'avenir de la BU(niverselle)
En dépit de la baisse de son volume d'activité avec l'avènement de la documentation numérique, le PEB reste un service absolument indispensable à la communauté universitaire
Avec les ressources en ligne, les réseaux académiques et les archives ouvertes, les pratiques des usagers pour faire une recherche/veille bibliographique et/ou obtenir un document ont évolué et ils ne passent plus nécessairement par le PEB
Je ne suis pas sûr que la formulation des questions vous apporte les réponses que vous attendiez. De plus, vous ne demandez ni le niveau hiérarchique du demandeur - opérationnel, responsable... - ni le type de bibliothèque (enseignement supérieur, bibliothèque de recherche, lecture publique...) J'espère que cela ne vous posera pas problème. Bon courage pour votre mémoire !
Le passage du tout numérique pour les périodiques a vu le nombre des demandes PEB en baisse pour certaines bibliothèques du domaine scientifique

Tableau 21 Réponses non vides à la question 9 de l'enquête.

14 répondants sur 66 ont utilisé la dernière question pour compléter leurs réponses précédentes. Se retrouvent à cet endroit des remarques déjà exprimées par d'autres précédemment, telles que la nécessité d'harmoniser les pratiques au niveau national ou de communiquer autour des services de PEB. On y trouve également des réflexions plus générales sur la perception du PEB par les professionnels. Plusieurs laissent penser à un sentiment de défaite : déclin du PEB avancé par deux répondants, déclin du PEB et des bibliothèques pour un troisième, un service « pas à la mode » qui ne met pas en valeur les activités des gestionnaires de PEB (ici, un Bibas). D'autres sont plus terre à terre : un répondant pointe du doigt l'impossibilité grandissante de fournir des documents qui ne sont disponibles que sous forme numérique, ou la place secondaire de ce type de service. Enfin, trois remarques mettent en avant l'intérêt du PEB : au-delà du très général (mais encourageant) « le PEB est l'avenir de la BU », ce service est présenté comme « indispensable à la communauté universitaire » et, surtout, comme un moyen de tisser des liens durables avec les enseignants.

ANNEXE 6. LISTE DES ADRESSES AUXQUELLES LE QUESTIONNAIRE A ETE ENVOYE

bu-droit-peb@univ-nantes.fr	Bupeb.Bourges@univ-orleans.fr	peb.scd@uha.fr
bu-lettres-peb@univ-nantes.fr	peb.budl-l@u-bourgogne.fr	pebdroit@univ-rouen.fr
bu-sante-peb@univ-nantes.fr	peb.buse-l@u-bourgogne.fr	pebevreux@univ-rouen.fr
bu-sciences-peb@univ-nantes.fr	peb.bump-l@u-bourgogne.fr	pebfm@univ-rouen.fr
bu-larochesurayon-peb@univ-nantes.fr	peb.bouguen@univ-brest.fr	peblettres@univ-rouen.fr
bu-saintnazaire-peb@univ-nantes.fr	peb.lettres@univ-brest.fr	pebmed@univ-rouen.fr
scd-colbert-peb@univ-amu.fr	peb.medecine@univ-brest.fr	pebsciences@univ-rouen.fr
scd-espe-digne-peb@univ-amu.fr	peb@ut-capitole.fr	pebmad@univ-rouen.fr
scd-allsh-peb@univ-amu.fr	doc-peb@u-bordeaux.fr	bupeblagarde@univ-tln.fr
scd-ferry-peb@univ-amu.fr	peb.sciences@univ-lyon1.fr	bupebtoulon@univ-tln.fr
scd-gap-peb@univ-amu.fr	peb.odonto@univ-lyon1.fr	peb.campus@univ-poitiers.fr
scd-luminy-peb@univ-amu.fr	peb.sante@univ-lyon1.fr	pebdroit@unilim.fr
scd-medecine-peb@univ-amu.fr	peb.bu@listes.univ-lyon2.fr	peblettres@unilim.fr
scd-pharmacie-peb@univ-amu.fr	bu.fdd@univ-lyon3.fr	pebsante@unilim.fr
scd-stcharles-peb@univ-amu.fr	docpeb@insa-lyon.fr	pebsciences@unilim.fr
scd-stjerome-peb@univ-amu.fr	bu-peb@univ-rennes2.fr	pebingénieur@unilim.fr
scd-fdsp-peb@univ-amu.fr	peb@univ-rennes1.fr	docpeb@insa-lyon.fr
peb.droit@unice.fr	peb.deux-lions@univ-tours.fr	peb@insa-rouen.fr
peb.lettres@unice.fr	peb.tanneurs@univ-tours.fr	peb@insa-toulouse.fr
peb.medecine@unice.fr	pebnetm@univ-tours.fr	pebup1@univ-paris1.fr
peb.sciences@unice.fr	peb.grandmont@univ-tours.fr	peb@bu.parisdescartes.fr
peb.learningcentre@unice.fr	pebbois@univ-tours.fr	peb@univ-paris-diderot.fr
peb.stjean@unice.fr	budl-peb@univ-grenoble-alpes.fr	peb.bu@univ-paris8.fr
scd.pebdle@unicaen.fr	bus-peb@univ-grenoble-alpes.fr	pretinter@dauphine.fr
scd.pebsci@unicaen.fr	bump-peb@univ-grenoble-alpes.fr	peb-bu@liste.parisnanterre.fr
scd.pebmed@unicaen.fr	peb-budroit@univ-lille.fr	scd-PEB@u-pec.fr
scd.pebiae@unicaen.fr	peb-busante@univ-lille.fr	pebbuv@univ-paris13.fr
scd.pebal@unicaen.fr	peb-bushs@univ-lille.fr	pebmed@univ-paris13.fr
scd.pebche@unicaen.fr	peb-mh@uphf.fr	bu-peb@univ-avignon.fr
bu_peb@univ-lr.fr	peb-tertiales@uphf.fr	peblorient@listes.univ-ubs.fr
Bupeb.Droit@univ-orleans.fr	peb-cambrai@uphf.fr	pebvannes@listes.univ-ubs.fr
Bupeb.Lettres@univ-orleans.fr	peb-maubeuge@uphf.fr	peb.sh@ml.u-cergy.fr
Bupeb.Sciences@univ-orleans.fr	peb-maubeuge@uphf.fr	peb.st@ml.u-cergy.fr
	peb.bubab@univ-pau.fr	peb.espe@ml.u-cergy.fr
	peb@univ-pau.fr	peb@univ-lehavre.fr
	peb@univ-perp.fr	bibpeb@u-pem.fr
	peb-esplanade@unistra.fr	peb@bulac.fr
	peb-medecine@unistra.fr	pebcujas@univ-paris1.fr
	peb-illkirch@unistra.fr	peb@bis-sorbonne.fr
		bcmpret@mnhn.fr
		bibliotheque.peb@obspm.fr

Source : <http://www.abes.fr/Sudoc/Pret-entre-bibliotheques-PEB/Le-reseau-PEB>

ANNEXE 7. REPARTITION THEMATIQUE DES DEMANDES DU SERVICE « ADOPTEZ UN LIVRE »

Initiales demandeur	Nombre d'adoptions	Thème 1	Initiales demandeur	Nombre d'adoptions	Thème 1
CJ	1	encyclopédie	AM	1	œnologie
MC	1	œnologie	MG	12	œnologie
CM - MR	1	géographie	PL	2	littérature
RL	1	œnologie	FEB	1	flore
CHS	1	agriculture	BQ	1	féminisme
MCH	2	histoire	RSB	1	féminisme
BH	1	éducation	PCP	1	littérature
DB	1	flore	JPL	1	litt. Jeunesse
AS	1	iconographie	SM	3	géographie
ML	2	féminisme	CF	3	histoire
PTKH	1	iconographie	PB	1	littérature
PJ	1	droit	TG	1	géographie
FV	1	poésie	NP	1	droit
EFB	1	féminisme	FDP	2	littérature
ELM	1	flore	MCB	20	agriculture
REL	1	faune	FV	1	tatouage
PG	2	franc-maçonnerie	CB	1	pâtisserie
AR	1	œnologie	AK	1	littérature
AG	1	agriculture	PAT	2	féminisme
SC	1	droit	JLE	1	littérature
DD	1	littérature	GM	1	famille
ED	16	musique	JL	1	gendarmerie
GJS	3	agriculture	AN	4	éducation
RG	1	œnologie	GG	1	littérature
VD	4	histoire	HM	1	famille
CL	1	littérature	BB	1	féminisme
FFC	1	famille	MB	2	flore
SD	1	agriculture	LP	1	féminisme
JL	1	littérature	ML	1	flore
SB	2	chimie	MFP	2	littérature
PS	1	œnologie	LG	1	féminisme
YS	1	géographie	JJR	1	iconographie
CP	1	agriculture	AR	1	histoire
MB	1	féminisme	FP	1	histoire
LF	2	faune	CD	1	féminisme
Editions XX	1	iconographie	SM	1	littérature
GM	1	œnologie	PLL	1	litt. Jeunesse
PF	3	œnologie	RF	1	œnologie
NGK	1	œnologie	HLM	1	Littérature

Initiales demandeur	Nombre d'adoptions	Thème 1	Initiales demandeur	Nombre d'adoptions	Thème 1
AR	1	géographie	JASG	1	Paris
BR	1	art	PP	1	Paris
BK	1	géographie	DV	1	flore
JB	10	famille	VD	1	féminisme
AM	1	médecine	CM	1	Paris
AVP	13	couleur	CB	1	pâtisserie
AL	1	faune	FW	1	flore
MCN	58	nature	ADU	2	transports
PR	1	musique	HC	1	féminisme
CB	1	géographie	CM	1	féminisme
CM	1	géographie	AA	1	féminisme
PS	1	famille	TC	1	droit
FD	1	histoire	DS	2	transports
MB	1	géographie	TBR	1	transports
CB	3	pâtisserie	BD	1	féminisme
PV	1	littérature	BR	1	gastronomie
VC	5	géographie	MJS	1	flore
JG	1	éducation	JH	1	faune
DIF	2	poésie	anonyme	76	
JYLG	1	franc-maçonnerie			
ADS	1	œnologie			
DP	1	nature			
JPB	3	géographie			
JB	2	littérature			
EL	1	poésie			
AD	2	géographie			
JM	3	œnologie			
JP	1	musique			
DA	1	musique			
DL	1	musique			
ML	1	flore			
AIFF	1	flore			
SB	1	féminisme			
CT	1	faune			
AZ	1	mode			
GL	1	faune			
DB	1	féminisme			
CH	1	féminisme			
PL	1	Nadar			
EDM	1	féminisme			
ACZE	1	féminisme			
HJR	1	masques			
DA	1	flore			
JB	1	flore			
LC	1	transports			

ANNEXE 8. EXTRAIT DE LA SYNTHÈSE ADBU SUR LE PÉRIMÈTRE DES SERVICES À LA RECHERCHE EN BIBLIOTHÈQUE

Le périmètre des activités



Source : COMMISSION RECHERCHE ET DOCUMENTATION, ADBU. *Synthèse sur l'organisation des services à la recherche en bibliothèque* [en ligne]. septembre 2018. [Consulté le 22 février 2019]. Licence : [CC-BY](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/). Disponible à l'adresse : <http://adbu.fr/competplug/uploads/2019/01/ADBU-Services-aux-chercheurs.pdf>.

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	9
INTRODUCTION	11
NUMERISER A LA DEMANDE : QUELLES REALITES AUJOURD’HUI ?	17
Un moyen de satisfaire les attentes du public.....	17
<i>Des pratiques diverses</i>	<i>18</i>
A la réception de la demande.....	19
Pendant le traitement de la demande.....	21
A la diffusion de la numérisation.....	22
<i>...mais une volonté partagée de développer le service.....</i>	<i>23</i>
En direction des services aux chercheurs.....	23
En direction de la valorisation auprès des publics.....	25
Un moyen d’enrichir les bibliothèques numériques	26
<i>Quelle articulation entre numérisation à la demande et politiques de numérisation ?.....</i>	<i>26</i>
Numérisation régulière, numérisation prospective, numérisation réactive	26
En pratique : quelle place pour la demande dans les politiques de numérisation ?	28
La demande, un indicateur ?.....	29
La participation des usagers : perspective d’ajustement des plans de numérisation ?	31
<i>De nouveaux gisements documentaires : le contour mouvant des collections numériques</i>	<i>33</i>
Le « don numérique ».....	33
De la reconstitution à la création de corpus	34
Un moyen de changer de modèle de financement.....	36
<i>Externaliser le financement : mécénat, financement participatif</i>	<i>37</i>
La numérisation, action de mécénat ?.....	37
Numalire : numériser à la demande grâce au financement participatif	39
<i>Passer d’un financement ex-post à un financement ex-ante</i>	<i>40</i>
Un cadre juridique complexe.....	40
Quelles incidences sur les services de numérisation à la demande ? .	42
Quelles retombées en matière de diffusion des numérisations ?.....	43

LA NUMERISATION A LA DEMANDE : QUELLES OPPORTUNITES DOCUMENTAIRES ET STRATEGIQUES ?.....	45
Faire de la numérisation à la demande un outil de politique documentaire.....	45
<i>S'adapter à de multiples contraintes : du public-cible au projet d'établissement.....</i>	<i>46</i>
Le plan de numérisation : une politique documentaire	46
Pondérer les critères de numérisation : une étape décisive	47
La place du projet d'établissement	49
<i>Définir des indicateurs statistiques : communications, consultations, citations.....</i>	<i>51</i>
L'accessibilité : la clé de l'impact	51
Des attentes supposées aux attentes explicites des usagers	52
Les apports du numérique dans les mesures d'impact	54
Faire de la numérisation à la demande un service à la recherche	55
<i>Moderniser la fourniture de document, un enjeu crucial pour l'accès à l'information</i>	<i>55</i>
Origines et évolution de la FDD	55
Le cadre réglementaire	56
Pour une visibilité accrue et un accès facilité	57
Fournir des documents numériques : quelles solutions aujourd'hui en France ?	59
L'Open Access, remplaçant de la FDD ?	60
<i>Proposer des services innovants de numérisation individualisée : vers l'autonomie des usagers</i>	<i>61</i>
Numérisation pour ou par l'utilisateur ?	61
La ScanTent : avantages et inconvénients.....	63
Faire de la numérisation à la demande un levier de coopération entre bibliothèques et enseignants-chercheurs	65
<i>Plaidoyer pour une collaboration en amont des processus de numérisation.....</i>	<i>65</i>
La collaboration entre chercheurs et bibliothécaires : comment procéder ?	66
La participation préalable	67
L'évaluation par boucles itératives	67
L'évaluation sommative.....	67
L'engagement direct dans la création de contenus numériques.....	67
La collaboration entre chercheurs et bibliothécaires : ce que les bibliothèques ont à y gagner	68
<i>Fédérer bibliothécaires, étudiants et enseignants autour de projets communs.....</i>	<i>70</i>

De la création à la diffusion de contenus : quelles modalités ?	71
De la diffusion à la réutilisation de contenus : la valeur d’usage.....	72
CONCLUSION.....	75
SOURCES	79
<i>Entretiens</i>	<i>79</i>
<i>Sources juridiques</i>	<i>80</i>
<i>Sources documentaires</i>	<i>80</i>
BIBLIOGRAPHIE	83
<i>Politique documentaire</i>	<i>83</i>
<i>Numérisation et bibliothèques numériques</i>	<i>84</i>
<i>Fourniture de documents et PEB.....</i>	<i>85</i>
<i>Etude des publics et participation des usagers</i>	<i>86</i>
<i>Evaluation des usages.....</i>	<i>87</i>
<i>Droits d’auteur et diffusion des contenus</i>	<i>88</i>
<i>Valorisation des contenus numériques</i>	<i>89</i>
ANNEXES	91
TABLE DES MATIERES.....	137